

**Conseil du 18ème arrondissement**

**Séance du lundi 11 mai 2015**

<b>COMMUNICATION .....</b>	<b>4</b>
<b>MAIRIE .....</b>	<b>8</b>
<b>CULTURE .....</b>	<b>12</b>
<b>ENTREPRISE CULTURELLE.....</b>	<b>14</b>
<b>MÉMOIRE .....</b>	<b>14</b>
<b>VIE ASSOCIATIVE .....</b>	<b>17</b>
<b>SPORT.....</b>	<b>17</b>
<b>POLITIQUE DE LA VILLE .....</b>	<b>20</b>
<b>INTEGRATION .....</b>	<b>24</b>
<b>ARTISANAT .....</b>	<b>24</b>
<b>PETITE ENFANCE .....</b>	<b>25</b>
<b>JEUNESSE .....</b>	<b>27</b>
<b>PREVENTION.....</b>	<b>30</b>
<b>ESPACE VERT .....</b>	<b>32</b>
<b>DÉPLACEMENT .....</b>	<b>33</b>
<b>URBANISME .....</b>	<b>34</b>
<b>HABITAT .....</b>	<b>39</b>
<b>RELATION LOCATAIRES / BAILLEURS.....</b>	<b>39</b>
<b>QUESTION ECRITE A MME LA MAIRE DE PARIS .....</b>	<b>46</b>
<b>VŒUX.....</b>	<b>50</b>

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement le mardi 5 mai 2015, les membres du Conseil se sont réunis le 11 mai 2015 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18<sup>ème</sup> prévu à cet effet.

Un ordre du complémentaire a été adressé le jeudi 7 mai 2015

**Etaient présents :**

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18<sup>e</sup>, Mme Carine ROLLAND, 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DARRIULAT, M. DURAND, M. GONZALEZ, Mme MARKOVIC, M. MENEDE, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme TRAJAN, Adjoints au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROSSAT, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, Conseillers de Paris, Mme BELEM, Mme BOYER, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme LASSURE ; M. LISCIA, M. LORENZINI, Mme NEYRON, M. QUEINNEC, M. TOUZET Conseillers d'arrondissement

**Etaient absents et avaient donné pouvoir :**

Mme EL KHOMRI à M. LEJOINDRE

Mme DEMANGEL à Mme PROUST

M. DAVIAUD à Mme ROLLAND

M. BROS à Mme BOUYGUES

Mme VERISSIMO à M. LORENZINI

Mme MEES à M. MARKOVIC

M. LANGLOIS à M. BOURNAZEL

Mme MOUZANUIK à M. HONORE

**Délibération N°18.2015.72 :**

Arrivé de M. LISCIA

**Délibération N°18.2015.105 :**

Départ de Mme NEYRON et pouvoir à M. DARRIULAT

**Délibération N°18.2015.110 :**

Départ de Mme LASSURE et pouvoir à M. NEYRENEUF

Départ de M. BROSSAT, de Mme MEZENCE, de M. TOUZET, de Mme  
GABELOTAUD, de Mme MEHAL

Mme Sarah PROUST, Adjointe au Maire est désignée secrétaire de séance.

## COMMUNICATION

**Eric LEJOINDRE** : Le quorum est atteint. Je propose que nous commençons notre Conseil. Je vais vous donner la liste des pouvoirs :

- Mme EL KHOMRI à M. LEJOINDRE ;
- Mme DEMANGEL à Mme PROUST ;
- M. DAVIAUD à Mme ROLLAND ;
- M. BROS à Mme BOUYGUES ;
- Mme VERISSIMO à M. LORENZINI ;
- Mme MEES à Mme MARKOVIC ;
- M. LANGLOIS à M. BOURNAZEL ;
- Mme MOUZANUIK à M. HONORE

Il nous revient de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose que confier cette tâche délicate à Mme PROUST. Pas de difficulté ? Je vous en remercie.

### 1) Hommage à Patachou et Yvette SERVIN

Avant de commencer l'ordre du jour, je voulais vous faire part d'un certain nombre d'informations et commencer par rendre hommage à deux grandes dames du 18<sup>ème</sup>, totalement différentes à la fois dans la vie qu'elles ont menée et dans l'apport qu'elles ont eu pour notre Arrondissement mais qui, toutes les deux sont décédées récemment et ont, à leur façon, contribué à faire du 18<sup>ème</sup> ce qu'il est aujourd'hui.

Je pense à Patachou qui s'appelait en réalité Henriette LESSER, née le 10 juin 1918 dans le 12<sup>ème</sup> et morte le 30 avril dernier. Elle fut marchande de chaussures, pâtissière, antiquaire avant d'ouvrir en 1948, un salon de thé dans l'annexe d'une boulangerie qu'elle nomme Chez Patachou, 13, rue du Mont-Cenis. C'est là qu'un certain nombre de grands artistes se sont faits connaître : Georges BRASSENS, Edith PIAF, Jacques BREL, Charles AZNAVOUR et combien d'autres.

Puis, Patachou se met elle-même à la chanson et elle sort ses premiers disques où elle chante sous le nom de Lady Patachou. Elle est à l'ABC, à Bobino, elle est en tournée en France et dans le monde entier et ce dès les années 50, c'est donc une grande artiste du 18<sup>ème</sup> que nous avons perdu il y a quelques jours.

L'autre personnalité à laquelle je voulais que nous puissions rendre hommage a un parcours totalement différent même si elle partageait avec Patachou son amour pour la butte Montmartre, je pense à Yvette SERVIN, elle était fille d'un poilu sous-marinier. C'était une femme engagée, résistante dans le Limousin pendant la Seconde Guerre mondiale et puis, avec un engagement politique qu'elle a toujours poursuivi au sein du mouvement de la paix, puis au parti communiste. Elle était membre de l'association de défense des valeurs de la résistance et a continué à témoigner jusqu'à la fin de sa vie très régulièrement, de son expérience de résistante dans les établissements scolaires, pas seulement du 18<sup>ème</sup>. Donc, elle a contribué à sensibiliser les jeunes générations à l'histoire de cette période, elle était très engagée dans le 18<sup>ème</sup>. Elle était enseignante et a consacré l'ensemble de son œuvre d'enseignante, de sa carrière, au service du mouvement Freinet qui était aussi une façon pour elle d'avoir un engagement et d'essayer de faire évoluer la pédagogie classique.

M. VAILLANT mais sans doute d'autres s'en rappellent, elle a très longtemps été une personnalité active au sein du comité de suivi du conseil de gestion de la caisse des écoles. Elle s'est engagée au bénéfice des petits habitants du 18<sup>ème</sup> dans la cantine scolaire et dans tout ce qu'il y a autour, en cohérence avec le parcours qu'elle a eu.

Voilà pourquoi il m'a semblé normal que nous puissions rendre hommage à cette autre grande dame du 18<sup>ème</sup>, différente totalement de Patachou mais tout aussi importante pour notre Arrondissement.

**Hugo TOUZET** : Vous avez bien rendu ce qu'a été la vie d'Yvette SERVIN, je voudrais dire un mot au nom des communistes et du front de gauche dans le 18<sup>ème</sup> et plus largement, pour redire déjà à sa fille, à son fils et à sa famille, l'affection que nous portions à Yvette. Il y a quelques semaines encore, elle tenait une conférence à la Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement sur le thème Résister. Pour elle, la résistance n'était pas simplement une question d'histoire et de mémoire mais avant tout un combat qu'il fallait mener en permanence et aujourd'hui plus que jamais. Je voudrais la rassurer et lui dire que nous, on continuera ses combats.

**Daniel VAILLANT** : Je n'ai pas grand-chose à rajouter à ce que M. le Maire a dit et à ce que M. TOUZET vient de dire concernant Yvette SERVIN qui était une amie en dehors de toutes les qualités qui étaient les siennes et qui ont été décrites mais la confiance, la fidélité, la permanence. Elle mettait en œuvre le sens du rassemblement. Je veux le souligner, je suis un des plus anciens ici, je ne suis pas le doyen parce que d'autres sont venus à la rescousse, mais j'ai quand même bien connu cet Arrondissement, j'ai beaucoup milité comme Yvette SERVIN et je savais à la fois, ses convictions, son engagement mais en même temps, la capacité à surmonter y compris l'histoire. Pour parvenir à des échéances, comme celle de 1977, même si j'avais aussi participé à celle de 1971, au niveau des élections municipales, je sais qu'Yvette SERVIN était une militante engagée dans le rassemblement auquel je participais.

Je ne veux pas avoir des propos trop partisans mais enfin, c'était une figure – Mme BOUYGUES et d'autres peuvent en témoigner – attachante et qui aimait les autres. Elle n'a jamais été élue, elle aurait pu l'être. En tout cas, pour moi, c'est une perte sèche pour l'Arrondissement et je pense qu'il faudra trouver les moyens, le moment venu, d'avoir un geste de mémoire la concernant.

Concernant Patachou, je l'ai connue de son vivant, j'étais bien jeune et vous le savez puisqu'en 2007, nous avons célébré Brassens, au moment de la fête des Vendanges, j'ai connu Patachou dans son ancien cabaret, rue du Mont-Cenis, tout près de la galerie Roussard. C'était là le cabaret Patachou, ce n'est pas là où il fut installé ensuite de manière un peu artificielle, place du Tertre.

Patachou, une femme de culture, une femme d'engagement aussi pour la chanson française, pour la poésie et évidemment, le fait qu'elle se soit enthousiasmée par rapport à ce jeune talent qu'était Brassens, pour moi, c'est tout une évocation et, notamment une chanson qui – quand je l'écoute encore – m'émeut par rapport à mes propres parents, c'est « Papa, Maman » qu'ils écrivaient et chantaient ensemble. Peut-être aussi qu'on trouvera le moyen un jour de célébrer sa mémoire, là elle vient de disparaître. En tout cas, Mme ROLLAND avec qui je travaillais cet après-midi, toujours à propos de Brassens, Patachou était une grande dame de la chanson française, elle était âgée, elle avait eu des problèmes de santé avec notamment une fracture de la jambe voilà quelques années mais c'est quelqu'un qui a marqué, y compris à la télévision. Voilà pourquoi, c'est bien, M. le Maire, que vous ayez rendu hommage à cette grande dame de la chanson française.

## **2) Information sur le départ du commissaire du 18e, M. Nelson BOUARD**

**Eric LEJOINDRE** : Ensuite, pour parler de départ, je voulais à la fois vous donner une information et puis, rendre un hommage appuyé à l'intéressé. Le commissaire Nelson BOUARD a été appelé – comme en général les commissaires du 18<sup>ème</sup> – à de nouvelles fonctions éminentes et devenu chef d'Etat major à la DSPAP qui est une fonction

extrêmement essentielle à la préfecture de police. Je voulais regretter son départ, il a été un commissaire d'arrondissement d'un engagement total auprès des habitants qui l'appréciaient beaucoup, qui le connaissaient très bien d'ailleurs. Je peux vous dire que nombreux sont les habitants du 18<sup>ème</sup> qui le regrettent, même s'il va bien sûr être remplacé incessamment et sans doute par quelqu'un de grande qualité aussi. Mais voilà, il a été appelé à ses nouvelles fonctions un peu brutalement, même si cela faisait quelques semaines que j'ai été informé de cette promotion. Il est parti au début du mois de mai et on aura l'occasion de le revoir régulièrement dans ses nouvelles fonctions.

Aussi, je crois qu'il a un attachement humain au 18<sup>ème</sup> important et je voulais publiquement saluer le grand travail qu'il a fait dans un arrondissement difficile. Ce n'est pas facile d'être commissaire du 18<sup>ème</sup> et il l'a fait avec un engagement sans limite, beaucoup de tact, beaucoup de fermeté aussi parce qu'il faut de la fermeté à la fois en interne et ce n'est pas rien de diriger le commissariat du 18<sup>ème</sup>, ces centaines d'hommes et de femmes, ces difficultés et toujours avec le souci d'être à l'écoute des habitants. Je lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions et je lui demande surtout – mais il le sait – de ne pas oublier le 18<sup>ème</sup> dans ses nouvelles fonctions, mais je ne suis pas inquiet de ce point de vue.

Les nominations ne sont pas encore faites, mais il sera remplacé dans une date proche et je pense que son successeur aura à cœur de venir nous rencontrer.

### **3) Information sur l'incident ayant eu lieu au grand parquet**

Ensuite, je voulais vous informer de l'incident extrêmement grave qui s'est tenu jeudi dernier au Grand Parquet. La chargée de communication du Grand Parquet, qui se trouvait à l'extérieur du chapiteau, dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, a été agressée par un individu armé d'une batte de baseball. L'enquête est en cours et l'individu a été interpellé et interné, sous l'influence de plusieurs drogues en même temps. La chargée de communication du Grand Parquet, Florence TRAVERS, a été blessée. Elle a reçu des copeaux de bois dans l'œil et – là encore, je ne vais pas prendre trop d'avance sur l'avis médical – mais elle a le risque important qu'elle ait perdu son œil dans cette agression, même si elle n'a pas été tapée, mais peu importe, le résultat est le même.

Au-delà des pensées que nous avons pour la victime, ses proches et pour l'équipe du Grand Parquet, je voulais saluer la réactivité de ma première adjointe, Mme ROLLAND, qui s'est immédiatement rendue sur place, qui a provoqué les réunions qu'il fallait à l'Hôtel de Ville essentiellement, parce que cela fait depuis un certain temps qu'on travaille sur l'organisation d'un périmètre fermé autour du Grand Parquet et je souhaite que la mise en œuvre de cette décision prise trop longtemps aboutisse dans les jours qui viennent. J'ai eu un contact avec le commissaire du 18<sup>ème</sup>, même si les Jardins d'Eole étant dans la cadre de la ZSP du 19<sup>ème</sup> pour veiller à ce que soit renforcée la sécurité aux abords immédiats du Grand Parquet. La présence policière existe dans le cadre de la ZSP du 19<sup>ème</sup> mais doit être renforcée. C'est un événement grave, l'association qui gère le Grand Parquet est quand même en contact avec nous, conventionnée avec la Ville. C'est un équipement culturel indépendant comme tous les équipements culturels, l'association est indépendante mais l'équipement est municipal. Donc, je souhaite que soit accélérée brutalement maintenant la mise en œuvre des décisions que nous avons prises il y a déjà plusieurs mois sur ce sujet.

Je pense qu'au nom de tout le monde, je vais apporter à la victime un témoignage de solidarité et il n'est pas question non plus qu'on la laisse tomber, les salariés de l'association en question et nous seront attentifs tous, à ce que sa situation soit prise en compte et j'espère surtout qu'elle retrouvera – mais j'ai bien peur que le pronostic ne soit pas très positif – l'usage de son œil. En tout cas, c'est une bien triste nouvelle.

#### **4) Point sur la commission ad hoc du budget participatif et sa composition**

Toujours dans le rang des informations, on va essayer de faire une transition sur un tout autre sujet. Nous avons voté à un précédent Conseil d'arrondissement la mise en œuvre d'une commission ad hoc qui a pour vocation d'étudier avec les services de la Ville et moi et de donner un avis sur les projets déposés dans le cadre du budget participatif d'arrondissement, afin de savoir s'ils doivent être ou non soumis au vote des habitants du 18<sup>ème</sup>. Cette commission a vocation à donner un avis sur la base duquel, je serais amené à soumettre ou pas tel ou tel projet aux habitants du 18<sup>ème</sup>. C'est une commission qui assure une forme de transparence et, surtout, qui doit veiller à ce que l'ensemble des projets soient étudiés de façon équitable.

Elle est composée d'un collège d'élus, soit six personnes : le maire ou sa représentante, trois élus de la majorité, deux élus de l'opposition, un représentant de la Maire de Paris pourra aussi participer à la réunion.

Je demanderais aux groupes de la majorité de l'opposition de bien vouloir faire connaître à M. DE VATHAIRE la personne qui la représentera. C'est de nature technique mais qui a vocation à être un peu longue. Il y a plusieurs centaines de projets à balayer, sans doute que cela ira assez vite pour la plupart des projets. Peut-être que pour d'autres, la discussion pourrait être plus longue. En plus de ce collège des élus, la commission sera composée d'un titulaire et d'un suppléant par conseil de quartier. Là encore, je vais demander aux conseils de quartier de se réunir suffisamment vite pour pouvoir réunir cette commission le 9 juin à 17h, puisque l'avis que je dois rendre doit l'être au plus tard le 18 juin. De la même façon, pour ce qui est des conseils de quartier, ceux-ci peuvent être représentés par des membres de l'équipe d'animation ou tout autre membre du conseil des quartiers. Là encore, l'objectif est que le conseil de quartier soit bien représenté pendant l'ensemble de la réunion qui pourrait être assez longue.

Je demande aux groupes politiques de bien vouloir nommer rapidement une personne qui peut avoir un suppléant s'il le fallait. C'est une personne physiquement dans la réunion, mais elle peut tourner. J'ajoute que si une session ne suffisait pas, elle serait reconvoquée sans doute le lendemain pour finir de faire le tour de ces projets.

C'est la dernière information avant de vous faire part d'un certain nombre de dates importantes. L'agenda complet vous sera envoyé par mail ; je voulais juste pointer quelques événements importants.

D'abord, celui organisé demain à 18h à la salle d'assemblée-spectacle de Pajol, dans le cadre des journées de commémoration du 8 mai 1945 et de l'abolition de l'esclavage. L'événement s'appelle Résistances, je vous invite tous à vous y rendre.

La promenade Dora-Bruder sera inaugurée le 1<sup>er</sup> juin à 11h. Il s'agit d'une portion du mail Belliard, qui s'appellera mail Belliard promenade Dora-Bruder en hommage à Dora BRUDER mais aussi à l'œuvre de Patrick MODIANO et je vous informe que ce dernier sera présent, de même que la Maire de Paris.

Ensuite, le programme est très dense mais vous allez recevoir l'ensemble des informations par mail et un flyer a été réalisé, nous allons entrer de la mi-mai à la mi-juin dans le Mois de la nature, avec une série importante d'événements qui se tiendront en Mairie et hors de la Mairie pour prendre en compte la diversité des sujets ayant notamment trait à la nature en cette année de COP21. On est au début du travail que nous allons tous faire.

Nous allons entamer notre ordre du jour, en vous proposant d'approuver un ordre du jour complémentaire qui se réduit à une délibération, le numéro 12, sur la validation des inscriptions des associations auprès de la MDA. Je voudrais vous informer également que j'ai souhaité retirer de l'ordre du jour la délibération numéro 38-2015 DU-120, il s'agit d'une cession et il me semble tôt pour nous d'y engager, mais on en reparlera le cas échéant.

## MAIRIE

DELIBERATION : 18.2015.63: Approbation d'un ordre du jour complémentaire

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.63 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.64: Approbation du compte administratif pour 2014

**ERIC LEJOINDRE** : Comme d'habitude, je vais vous demander de bien vouloir élire une présidente de séance spécifique. Puisqu'il s'agit de l'état spécial donc, le Maire n'a pas vocation à diriger ce débat, ni à voter. Je vais proposer que Mme ROLLAND prenne la présidence de séance, présente la délibération et vous invite à voter. Je ne participerai pas à ce vote, pas plus que M. VAILLANT qui a, pendant la moitié de l'année précédente, été responsable de cet état spécial.

Qui est favorable à ce que Mme ROLLAND prenne la présidence de séance ? Unanimité.

**Carine ROLLAND** : Le Code général des collectivités territoriales prévoit que les conseils d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille délibèrent sur l'état spécial pour l'année écoulée, donc pour 2014. Exercice un peu aride, mais absolument indispensable, puisqu'il en va de la manière dont est utilisé l'argent des contribuables parisiens.

Pour ce qui est du 18<sup>ème</sup> arrondissement en 2014, le compte administratif s'élève à 12 019 878 €, comprenant trois dotations : une dotation d'investissement, une dotation d'animation locale et une dotation de gestion locale. Précision, vous verrez qu'apparaissent deux dimensions : la dimension de dotation, ce sont les financements dont l'Arrondissement disposait et puis, les dépenses mandatées, c'est ce qui a été payé entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> décembre, avec parfois un décalage entre la dotation et les dépenses mandatées pour cause de retard d'arrivage des factures ou autres. Nous y reviendrons en parlant du taux d'exécution.

Première vue, concernant les équipements de proximité du 18<sup>ème</sup> arrondissement et notamment l'évolution du nombre d'équipements de proximité de notre Arrondissement. Un arrondissement est en charge de l'entretien des charges des équipements de proximité ; ces équipements sont à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive. Leur caractéristique est qu'ils ne concernent pas l'ensemble des Parisiens ou les habitants de plusieurs arrondissements et qu'ils n'ont pas de vocation nationale. On parle principalement des espaces verts, des établissements liés à la petite enfance, piscines, bibliothèques, etc.

Nous concernant, le nombre d'équipements de proximité entre 2008 et 2014 est passé de 189 à 230. C'est un solde positif de 41 établissements, constitués notamment d'espaces verts, nous en manquons, nous en construisons. Au titre des espaces verts, il y a les jardins, les jardins partagés et les jardinières. Ce que nous faisons maintenant dans ces



établissements de proximité au titre de la dotation d'investissement, c'est le premier poste du budget que je mentionnais.

Les maires d'arrondissement peuvent engager la section d'investissement de leur état spécial pour des opérations de travaux sur la voirie publique, sur des équipements de proximité et sur des équipements gérés par le Conseil de Paris. Il s'agit de travaux qu'on pourrait qualifier d'importants sur l'espace public, quelques exemples : la fourniture et la pose de potelets, la création de jardinières ou, dans une école, un établissement de petite enfance, cette année la pose d'un interphone, d'un ballon d'eau chaude. On n'est pas là dans la maintenance, on est bien dans les interventions lourdes.

Au titre de 2014, les crédits ouverts étaient de 690 000 €. A noter, tous les arrondissements disposent de la même dotation d'investissement et cette dotation est inchangée depuis 2005, en dépit de l'augmentation du nombre d'équipements de proximité. Ce qui signifie que l'on finance par d'autres moyens.

Sur le budget dont nous disposons, les dépenses mandatées sont de 427 000 €. On n'atteint pas là l'ensemble des financements disponibles, notamment pour cause de facture non parvenue, ce qui nous amène à un taux d'exécution, rapport entre dépenses mandatées et crédit ouvert de 62 %. Notons que pour ces investissements que je qualifierais de lourds, l'Arrondissement prend aussi en charge des dépenses dans le cadre des investissements dits localisés et depuis 2011, dans le cadre des enveloppes d'investissements d'intérêt local. Là, il s'agit du budget général de la Ville pour lequel l'Arrondissement est consulté et qui nous permet de réaliser des investissements supplémentaires pour des montants conséquents, puisque sur l'espace public, il s'agit de 1 800 000 € en 2014 et pour les équipements de proximité, 4 800 000 €. A cela s'ajoute – extrêmement important depuis cette année – le budget participatif d'arrondissement. Vous savez que dans le 18<sup>ème</sup>, nous disposons du budget participatif le plus important de l'ensemble de la Ville de Paris et que les budgets disponibles atteignent près de 4 millions d'euros.

Deuxième poste de notre état spécial, la dotation d'animation locale. On est là dans du fonctionnement, on n'est plus dans l'investissement, elle a pour objet de financer des dépenses liées à l'information des habitants de l'Arrondissement, à la démocratie, à la vie locale, aux activités culturelles, mais aussi à des travaux d'entretien des équipements de proximité. La moitié de la dotation d'animation locale va à des travaux d'entretien effectués cette fois par des entreprises extérieures à la Ville. Il s'agit de demande très spécifique pour laquelle, les services de la Ville ne peuvent pas intervenir. Donc, la moitié de cette enveloppe de fonctionnement va à des travaux d'entretien dans les établissements de proximité. L'autre moitié va aux crédits d'animation locale pour la communication, la démocratie, la vie locale. On a mentionné lors de l'agenda quelques événements, le Mois de la nature, l'événement Résistances qui aura lieu demain soir et la dotation culturelle de proximité : 1 € par an et par habitant dédié à des projets culturels de proximité. Ces dépenses sont prises sur la dotation d'animation locale. En 2014, les crédits ouverts étaient de 1 443 000 € et nous avons mandaté 1 097 000 €, soit un taux d'exécution de 76 %.

Dernier point et c'est le plus important en termes de montant, la dotation de gestion locale. Nous sommes là aussi dans du fonctionnement. Elle permet essentiellement de couvrir les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité et, notamment, de payer les fluides : eau, électricité, gaz, etc. A ce titre, les crédits ouverts étaient de 11 417 000 €. Comme pour les deux autres dotations, le montant des dépenses engagé est inférieur, il est de 11 244 000 €, soit un taux d'exécution de 91,09 %. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne des arrondissements parisiens. En année électorale, les taux d'exécution sont généralement assez faibles du fait des changements d'équipe et des dépenses non

engagées, mais la Ville nous incite à avoir des taux d'exécution les plus élevés possibles pour piloter au mieux les budgets municipaux.

Sur cette dotation de gestion locale, on peut citer les interventions courantes de maintenance, de dépannage dans la Mairie, les écoles, les établissements de petite enfance principalement, plus le paiement des fluides. Le 18<sup>ème</sup> arrondissement se dote cette année d'un service de contrôle de gestion, ce qui n'est pas le cas de toutes les mairies d'arrondissement, pour piloter au mieux notamment cette dépense.

Dernier point que je voudrais porter à votre connaissance dans la préparation du budget supplémentaire 2015, qui réunit l'ensemble des arrondissements en présence du 1<sup>er</sup> adjoint à la Maire de Paris et de son adjoint aux finances. Nous avons demandé que les maires d'arrondissement soient en capacité de comparer les coûts des établissements de la petite enfance. La visibilité sur ce qui est dépensé dans les crèches, halte-garderie et autres en termes d'alimentation, de change, de nettoyage notamment, nous semble insuffisante, aussi bien d'un établissement à un autre, mais encore plus, d'un arrondissement à un autre. Nous pensons que du côté de ce qui pourrait être fait en termes d'achat plus durable, des progrès sont possibles. Nous avons fait cette demande à l'Hôtel de Ville, de la même manière, nous avons demandé que les maires d'arrondissement soient plus étroitement associés au suivi des contrats de gestion et d'animation des équipements jeunesse puisqu'il s'agit d'équipements de proximité. On est en période de renouvellement des DSP et justement, il semblerait que sur l'ensemble de Paris, on manque un peu de clarté et de visibilité sur la manière dont sont gérés ces équipements. Nous faisons des demandes pour piloter au mieux et dans la plus grande clarté possible, tout ce qui relève des postes importants de notre état spécial d'arrondissement.

Voilà les éléments que je voulais porter à votre connaissance.

**Laurent QUEINNEC** : D'abord, une remarque d'ordre général, s'agissant d'évolution des chiffres. Vous avez donné quelques éléments qualitatifs sur l'évolution des équipements au cours des dernières années, c'est intéressant. Pour autant, on n'a pas une présentation globale qui compare les chiffres par rapport à l'exercice précédent, ce serait sans doute plus intéressant. Je note d'ailleurs que vous avez parlé de la création d'un poste de contrôleur de gestion pour la Mairie du 18<sup>ème</sup>, c'est une bonne chose, peut-être aura-t-on à l'avenir plus d'éclairage. Parallèlement, on note une baisse de 20 % des dépenses d'investissement mandatées.

**Carine ROLLAND** : Non, ce n'est pas une baisse.

**Laurent QUEINNEC** : En effet, vous avez parlé de retard de facturation donc, il y a une baisse des dépenses mandatées. Sauf qu'on avait déjà l'an passé ce type de report.

L'autre point que je voulais signaler, c'est qu'on a une grosse disproportion des reports de crédits d'investissement par rapport aux crédits ouverts. C'est assez curieux que les reports de crédits d'investissement d'une année sur l'autre sont toujours importants, ils sont cette année de 38 % des crédits ouverts et de 64 % des crédits votés.

**Pascal JULIEN** : Je me souviens il y a quelques années qu'on ne comprenait rien de cette délibération et cela fait depuis maintenant quelques années qu'on comprend quasiment tout grâce aux graphiques circulaires. Je trouve cela tellement clair que je voudrais savoir si ces documents seront accessibles sur notre site Paris.fr pour les citoyens qui ont droit de savoir comment est utilisée cette partie de l'argent public et éventuellement, joints à quelques explications résumant ce qui vient d'être dit ? Cela serait vraiment utile. Je crois qu'il est important dans nos activités et chaque fois qu'on est en réunion publique, de rappeler aux

citoyens que les choses ont un coût et de leur en donner un ordre de grandeur pour lutter contre le y'a qu'à faut qu'à. Merci en tout cas à celles et ceux qui ont travaillé là-dessus.

**Carine ROLLAND** : Pour répondre à votre question, M. QUEINNEC, je mentionnais que les reports existent chaque année, ils n'augmentent pas cette année par rapport à l'année dernière. S'ils sont importants, c'est en partie parce qu'on était en année électorale et parce que tous les fournisseurs ne livrent pas leur facture à temps. Néanmoins, ce qu'il faut bien prendre en compte, c'est que tout ce qui est engagé est effectué. Ensuite, il s'agit d'une question de règlement et d'optimisation du pilotage de la dépense, ce à quoi s'attèlent les services de la Ville.

Pour ce qui est de la disponibilité des documents, c'est une bonne suggestion, j'y suis tout à fait favorable, je ne doute pas que M. le Maire le sera aussi, à condition d'y mettre un commentaire parce que c'est un peu ardu. Je tiens à remercier pour le suivi et la préparation de tout cela la direction générale des services, notamment Véronique GILLIES REYBURN qui suit cela au plus près tout au long de l'année et à l'occasion de ce Conseil.

**Fadila MEHAL** : Je vous remercie de la présentation synthétique et claire de ces éléments. Bien que vous ayez noté qu'en effet, 2014 est une année électorale et qu'elle n'est pas relativement atypique par rapport aux autres années.

Un élément m'a beaucoup intéressé, c'est sur le budget participatif de 4 millions d'euros dont vous dites qu'il est le plus important de Paris. Je voulais savoir comment se construit finalement ce budget en termes de volume, quelle péréquation, quels les critères pour qu'il devienne le plus important de Paris ? Ce n'est pas simplement l'aspect démographique, c'est pour quelle raison ?

**Carine ROLLAND** : Si, c'est l'aspect démographique. En fait – je parle sous le contrôle de Mme NEYRON – la Maire de Paris a décidé de donner à chaque mairie d'arrondissement la possibilité d'allouer 30 % de sa dotation globale, de sa dotation de gestion locale au budget participatif et pour chaque euro consacré par les maires d'arrondissement, la Ville de Paris abonde de 1 €. Tout cela est pris sur le budget général, non pas sur l'état spécial d'arrondissement.

Du fait du montant de notre dotation de gestion locale extrêmement importante, elle est critérisée principalement sur la démographie, sur les tranches de revenu des habitants, de l'Arrondissement et sur un certain nombre d'autres critères. Nous avons une dotation des investissements d'intérêt local et M. le Maire – comme en réalité tous les maires d'arrondissements de la capitale – a décidé d'allouer 30 % de ce montant au budget participatif. Cela faisait 1 900 000 € et quelques qui a été abondé d'autant par la Ville de Paris. C'est bien pris sur le budget général de la Ville de Paris.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention, non ?

On va demander à M. le Maire de reprendre la présidence de la séance.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.64 à la majorité soit 33 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 11 voix ne participant pas au vote dont 3 pouvoirs (UMP-CI/NI (Mme MEHAL)/ M. VAILLANT/M. LEJOINDRE)*

## CULTURE

DELIBERATION : 18.2015.65: Subvention(180.000 euros) et avenant à convention avec le théâtre de l'Etoile du nord (18e)

**Carine ROLLAND** : Une série de subventions dont un certain nombre sont des compléments de subventions déjà en partie votés en décembre. C'est le cas pour l'Etoile du nord, établissement théâtral que nous connaissons bien, le Georgette-Agutte dans le 18<sup>ème</sup>. La subvention est un complément de 180 000 €, en complément de ce qui a été proposé pour 2015 en décembre 2014.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.65/2015.DAC.11 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.66: Subvention (45.000 euros) et avenant à la convention annuelle avec l'association Le Temps des Rues (10e).

**Carine ROLLAND** : Le Temps des Rues, association qui œuvre en faveur de la culture et de la jeunesse à travers des arts de la rue sera présent dans les 10<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissements le weekend prochain. Je vous invite à aller assister à la représentation aux Jardins d'Eole ce weekend. Le montant de la subvention proposée est de 45 000 €. Il s'agit d'un complément par rapport à décembre 2014, auquel s'ajoutent 6 k€ sur proposition de la Mairie du 18<sup>ème</sup>, dit amendement blush et 5 k€ sur proposition de la Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.66/2015.DAC.53 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.67: Subvention (8.000 euros) à l'association M.U (18e).

**Carine ROLLAND** : Le collectif M.U pour mutation urbaine est installé à la Goutte-d'Or, c'est un laboratoire particulièrement créatif de production artistique qui travaille sur l'identité sonore de la Ville, sur la musique. S'y croisent les artistes les plus divers liés à différentes disciplines de l'art contemporain. Il propose divers festivals, dont un qui prendra place à la Goutte-d'Or dans les semaines qui viennent : Magnétique nord, c'est une nouveauté. Le montant de la subvention proposé pour le collectif M.U est de 8 k€.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.67/2015.DAC.167 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.68 : Subventions (5.825.000 euros) et avenants avec l'association Théâtre de la Ville (4e et 18e).

**Carine ROLLAND** : Théâtre de la Ville avec un montant de subvention particulièrement impressionnant, de 5 825 000 €. Il s'agit d'un complément par rapport à ce qui a été voté en

décembre 2014 et d'une subvention d'équipement de 300 000 € pour du matériel. Je souligne encore une fois la remarquable implication du Théâtre de la Ville dans nos quartiers, à travers les ateliers dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs. Vraiment, un programme artistique tout à fait complet.

**Eric LEJOINDRE** : Très belle coopération avec le théâtre du Grand Parquet dont on parlait dans de triste circonstance tout à l'heure.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.68/2015.DAC.200 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.69 : Subvention (41.000 euros) et convention avec l'association L'Onde et Cybèle (18e).

**Carine ROLLAND** : L'Onde et Cybèle est cet organisateur de deux festivals musicaux que vous connaissez bien, la Voie est libre, qui prend place dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement et puis nous concernant, le festival Rhizomes que nous accueillons avec joie tous les étés. Le festival Rhizomes est subventionné par la Ville, nous le soutenons aussi traditionnellement via la dotation culturelle de proximité, donc sur le budget de l'Arrondissement. Il s'agit ici du financement ville, une subvention de 41 000 € pour la Voie est libre, pour Rhizomes et pour les ateliers, qui prendront place autour de Rhizomes, de l'action culturelle à la Goutte-d'Or, le tout pour un montant de 41 000 €.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.69/2015.DAC.332 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.70 : Classement au titre des monuments historiques de l'harmonium Mustel n°55 de l'église Notre-Dame de Clignancourt (18e).

**Carine ROLLAND** : Il s'agit d'un harmonium qui se situe dans l'église Notre-Dame de Clignancourt, en face de la Mairie. La Ville dispose de deux harmoniums remarquables, l'un dans la basilique Sainte-Clothilde dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement, l'autre ici. Cet harmonium a été conçu par Auguste VICTOR MUSTEL joueur et facteur d'harmonium. Il est tout à remarquable, il a été construit en attendant le grand orgue dans l'église. Son état de conservation est exceptionnel et à ce titre, il est demandé son classement au titre des monuments historiques.

**Laurent QUEINNEC** : Nous nous félicitons du classement de ce très bel ouvrage de Notre-Dame de Clignancourt et ce d'autant plus que la Mairie a en effet – indépendamment du classement – l'obligation d'entretenir le patrimoine des édifices religieux. C'est une obligation et à ce titre, M. BOURNAZEL au Conseil de Paris en 2013 avait émis un vœu en ce sens. Quels sont les résultats, je ne sais pas trop, il y avait des problèmes de budget à l'époque et on se félicite que maintenant, il y ait un plan pour l'entretien des édifices religieux. Reste à savoir s'il sera suffisant et j'appelle votre vigilance sur cette application.

**Eric LEJOINDRE** : Je vous remercie d'appeler notre vigilance sur ce plan pour la préservation du patrimoine des Parisiens dont les églises en question. Vous savez que la Ville n'est responsable que des églises qui sont préalables à la loi de 1905 et nous en avons la propriété des murs. Il convient – en tout cas, pour ce qui est du 18<sup>ème</sup>, nous y veillons – à ce que les travaux soient faits. Cela a été le cas à Notre-Dame de Clignancourt, comme c'est

le cas à Saint-Denis de la Chapelle. On a l'occasion d'aller, non pas inaugurer puisque ce sont des bâtiments anciens, mais en tout cas, saluer le travail fait par des artisans de la Ville pour entretenir notre patrimoine.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.70/2015.DAC.220 à l'unanimité*

## **ENTREPRISE CULTURELLE**

DELIBERATION : 18.2015.71 : Subventions (925.000 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association.

**Loïc LORENZINI** : Cette subvention vise à accorder notre soutien aux 32 établissements cinématographiques qui gèrent à Paris 39 salles de cinémas indépendantes, majoritairement classées d'Art et Essai, situées dans différents arrondissements.

Concernant notre Arrondissement, c'est une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € qui est attribuée à la SARL Studio28, 10, rue Tholozé. Je rappellerais simplement que ces salles de cinéma poursuivent depuis plusieurs années un important travail d'animation culturelle ancré dans leur quartier et en direction de tous les publics, que c'est ainsi de nombreuses salles qui proposent aux familles des actions spécifiques pour le jeune public et en lien avec les établissements scolaires. Les associations développent des programmes d'éducation à l'image en organisant des séances spéciales en présence des équipes de films et/ou critiques de cinéma.

Toutes ces actions ont su fidéliser des publics qui ont permis de maintenir une fréquentation satisfaisante au cours de ces dernières années. Avec 27 000 000 spectateurs par an à Paris, le cinéma apparaît comme l'une des principales pratiques culturelles des Parisiens.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.71/2015.DAC.266 à l'unanimité*

## **MÉMOIRE**

DELIBERATION : 18.2015.72: Subventions (56.130 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie et signature d'une convention.

**Catherine LASSURE** : Il s'agit de la subvention annuelle de la FNACA, concernant la fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, association spécifique des anciens combattants en Afrique du nord.

Je rappelle brièvement qu'il y a des comités dans chaque arrondissement et un comité départemental. Ces comités d'arrondissement participent à toutes les cérémonies du monde combattant, assurent des permanences et font en sorte qu'il y ait un contact avec les adhérents pour les aider, d'un point de vue social.

Il y a aussi un rôle de mémoire puisqu'une commission Guerre Algérie jeunesse enseignement a été créée il y a une vingtaine d'années, qui a pour objet de transmettre la mémoire de la Guerre d'Algérie auprès des jeunes générations, en intervenant dans les lycées et les collèges.

Je vous demande de délibérer sur la subvention de 1 k€ qui est attribuée aux comités de Paris de la fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

**Pascal JULIEN** : Nous voterons pour ces subventions. A propos d'une association qui travaille sur la mémoire d'Algérie notamment, sur les conséquences des essais nucléaires faits en Algérie, qui ont fait des victimes notamment chez les soldats, mais aussi chez les civils. Ces associations défendent les intérêts aussi bien des civils que des militaires. D'ailleurs, si vous allez sur leur site, vous verrez qu'elles restent tout à fait opposées à l'arme nucléaire et à la prolifération nucléaire. Ce sont des raisons pour lesquelles nous allons approuver ces subventions.

**Martine DEBONNEUIL** : Tout notre groupe se réjouit de connaître cette subvention pour la FNACA, comme nous nous réjouissons à chaque fois que les associations d'anciens combattants, que ce soit la FNACA, l'UNC ou d'autres, reçoivent ces subventions. Je pense qu'on est tous d'accord ici pour souligner la mémoire de ceux et celles qui se sont battus pour la liberté de tous et que nous devons être à leurs côtés pour ce qu'ils incarnent, pour leur message et parce qu'aussi, ils transmettent aux plus jeunes des valeurs humaines, le sens du devoir et l'histoire avec un grand H.

D'ailleurs, je trouve que ces associations finalement touchent bien peu ces quelques milliers d'euros. Vous allez me dire qu'on ne peut pas comparer avec d'autres associations ; néanmoins, ce n'est vraiment pas beaucoup pour ces associations qui sont importantes à la fois pour Paris et pour notre 18<sup>ème</sup>.

Puisqu'on en est à parler mémoire, je me souviens que, c'est l'an passé, M. BOURNAZEL avait déposé un vœu afin que les enfants des écoles assistent à toutes les commémorations. Il est arrivé certaines fois que des écoles envoient des classes pour les commémorations. Ce serait bien peut-être que pour la prochaine, le 18 juin, des classes viennent. Je pense que cela serait une bonne initiative et j'espère que ce sera le cas.

**Eric LEJOINDRE** : Je partage de nombreux éléments de votre intervention. D'abord, les écoles sont systématiquement associées à nos commémorations et c'est vrai qu'elles viennent plus quand la commémoration a lieu un jour de semaine que les jours fériés. Traditionnellement, systématiquement, on a des enfants des écoles présents quand c'est dans le temps scolaire, en général une ou deux classes. C'est souvent le cas le 18 juin, pas parce que c'est le 18 juin, mais parce que le 18 juin est un jour d'école et les instituteurs souvent se trouvent utiles de s'associer à ces cérémonies, mais je partage votre volonté de développer le plus possible la présence des enfants. C'est compliqué, compte tenu de la configuration géographique du monument aux morts et comme il faut que nous arrivions à rendre nos cérémonies plus visibles aux passants. Parce qu'autant, ils sont relativement nombreux les gens qui viennent pour la cérémonie, les élus mais aussi les publics, autant il est difficile de faire savoir que cette cérémonie a lieu à tous ceux qui n'y sont pas. On n'a pas la chance dans le 18<sup>ème</sup> de bénéficier – comme dans d'autres arrondissements – d'une grande esplanade. Dans le 19<sup>ème</sup> par exemple, le monument aux morts est aussi à l'intérieur de la mairie, mais l'esplanade permet de faire une forme de mise en scène qui nous manque.

Je pense qu'avec Mme LASSURE, on va continuer à essayer de travailler, non pas à changer ces cérémonies mais à les rendre plus ouvertes encore sur l'extérieur. D'autres

mairies – je ne sais pas si c'est le cas à Paris, mais dans d'autres villes de France – font le choix qui ne me paraît pas opportun, mais qui peut être mis en débat, de tenir les commémorations juste avant ou juste après un jour férié, de commémorer le 8 mai, le 7 par exemple, ce qui permet effectivement de mobiliser les écoles, mais en même temps, commémorer le 8 mai le 7, c'est toujours un peu étrange.

Il n'y a sans doute pas que des bonnes solutions, mais j'ai vraiment la volonté ferme qu'on travaille avec les associations combattant et de la mémoire, qui ne doivent pas être brusquées non plus et qui ont des modes de cérémonie auxquelles elles tiennent bien légitimement, mais qu'on arrive à rendre ces cérémonies les plus ouvertes possibles. Par exemple, ce sera le cas de demain, puisque l'événement Résistances est autour de la mémoire de l'esclavage, c'est un événement de mémoire qui a lieu avec un grand nombre de partenaires et, j'espère, un public très important.

Pour ce qui est du niveau de la subvention, je voudrais redire que le soutien municipal à ces associations ne se limite pas à la subvention. Nous avons par exemple payé le nouveau drapeau de la FNACA, de la même façon que nous prenons très régulièrement en charge un certain nombre de dépenses (fleurs) et que le niveau de subvention correspond à la demande et que nous n'allons pas subventionner plus que ce qu'on nous demande. Mais en même temps, Mme LASSURE a toujours un travail très fin avec les associations pour caler les montants et pour faire en sorte qu'elles soient subventionnées à la hauteur de leurs besoins, pas plus que leurs besoins. C'est à elles de les calculer, mais avec aussi un soutien sous d'autres formes. C'est le cas pour le soutien à leur activité sociale, à la présence en mairie, à la communication. C'est le cas aussi pendant les cérémonies, parce que l'air de rien, tout cela a un coût, notamment pour les associations, et les gerbes de fleurs s'additionnent. On soutient aussi les associations de ce point de vue.

**Catherine LASSURE :** Pour Mme DEBONNEUIL, le 18 juin, cela fait plusieurs années qu'on fait venir des enfants ; le 11 novembre, non seulement il y avait des enfants, il y avait des familles. Concernant les 1 k€, ce n'est pas beaucoup, on en a fait part à Catherine VIEU-CHARIER, une refonte des différentes subventions accordées aux uns et aux autres est prévue. Comme l'a dit M. le Maire, cela fait un moment qu'on les aide avec les gerbes, etc.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.72/2015.DAC.254 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.73: Subventions (11.900 euros) à 9 associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

**Catherine LASSURE :** Il s'agit d'une deuxième subvention de 1 k€ concernant l'UFAC ; un soutien à des associations d'anciens combattants et comités du souvenir. L'UFAC étant l'association qui fédère les autres associations d'anciens combattants, y compris la FNACA.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.73/2015.DAC.283 à l'unanimité*



## VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2015.74 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18ème et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18ème arrondissement de signer les conventions d'occupation des locaux.

**Carine ROLLAND** : Huit associations demandent leur inscription à la Maison des associations, dont l'Œil de Jack, un collectif de bande dessinée que nous accueillerons avec plaisir, une association de yoga et de bien-être, une association d'accompagnement aux personnes handicapées, enfin, reflet assez fidèle du large scope couvert par les associations du 18<sup>ème</sup>.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.74. à l'unanimité*

## SPORT

DELIBERATION : 18.2015.75: Subventions (38.300 euros) à 15 associations sportives locales (18e)

**Evelyne DAMS** : La présente délibération concerne quinze associations sportives d'intérêt local qui participent au quotidien à la vie sportive du 18<sup>ème</sup>. Ce sont les subventions de fonctionnement annuel pour l'exercice 2015. Je bénéficie de cette délibération pour énoncer les critères quantitatifs et qualitatifs qui permettent de déterminer les montants des subventions. Sans être un système de notation, ces critères sont clairement énoncés et pris en compte. Sur le plan quantitatif, c'est le nombre de licenciés avec des critères additionnels instaurés depuis 2009 et directement liés à la politique sportive souhaitée par la Ville de Paris, à savoir la pratique du sport féminin, les actions en faveur de la vie locale du quartier et la présence dans un quartier Politique de la Ville. Ce calcul aboutit à une subvention théorique de base.

Sont ensuite examinés différents critères qualitatifs liés à la situation financière de l'association, son bilan sportif, son potentiel de développement et son dynamisme. Concernant la situation financière, il y a l'équilibre financier de l'association, le montant de son épargne, le montant des années précédentes, l'historique des subventions, ainsi que l'avantage lié aux créneaux sportifs, qui sont à mettre en balance avec le montant de la subvention.

Par rapport au bilan sportif, on prend en compte le nombre d'adhérents participant aux activités, qui est bien différent du nombre de licenciés, les résultats sportifs, dès lors qu'ils s'inscrivent dans un projet éducatif et social et la réalisation des objectifs des années précédentes.

En termes de potentiel de développement, nous examinons spécialement la présentation du projet sportif, l'utilité sociale de l'association, les actions de formation en faveur de l'encadrement, ainsi que la qualité des projets présentés.

Dans ce cadre, la présente délibération concerne quinze associations dont je vous

présente brièvement la typologie. Il y a huit associations de sport scolaire, trois associations de plongée, trois associations multiactivités de quartier et une association de judo. Le montant total est de 38 300 € et je vous prie de bien vouloir en délibérer.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.75/2015.DJS.18 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.76 : Réhabilitation de la piscine des Amiraux (18e) -  
Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile de France.

**Evelyne DAMS** : Je reviens vers vous pour l'opération de la piscine des Amiraux. Je ne reprendrais pas sur les éléments évoqués lors du dernier Conseil d'arrondissement le 30 mars dernier. Toutefois, il me paraît important de souligner de nouveau les principales données opérationnelles, à savoir, les coûts et délai de l'opération.

Concernant d'abord le calendrier prévisionnel, l'opération débutera cet été pour une durée de deux années, donc de 2015 à 2017. Les grandes phases des travaux sont les suivantes :

- 2<sup>ème</sup> semestre 2015 : désamiantage, retrait des équipements techniques de la piscine, échafaudage ;
- 1<sup>er</sup> semestre 2016 : réparation de la structure béton, coulage d'un nouveau bassin ;
- 2<sup>ème</sup> semestre 2016 : tous les lots techniques ;
- 1<sup>er</sup> semestre 2017 : restitution de la verrière, peinture, menuiseries extérieures et intérieures, tests équipements et opération de réception.

Donc, une ouverture prévue durant l'été 2017.

La piscine fermera le 3 août, et les dispositifs techniques de chantier seront présentés lors d'une réunion publique prévue le 10 juin prochain, sous réserve d'une confirmation de salle, mais c'est presque certain.

Concernant le montant de l'opération, l'appel d'offres a bien confirmé les estimations prévisionnelles, à savoir un montant de travaux hors taxes de 10 millions d'euros, pour un bilan prévisionnel toutes dépenses confondues, toutes taxes comprises de 16,5 millions d'euros.

Je reviens maintenant sur la délibération elle-même. L'opération répond aux critères d'éligibilité des subventions du Conseil régional au titre du plan piscine, notamment sur les cibles d'accessibilité pour tous et au titre d'une démarche HQE. Le montant de l'aide est plafonné à 10% du montant des travaux, avec un maximum de 3 millions d'euros, ce qui donne une subvention de 300 000 €.

Je vous demande donc d'autoriser Mme la Maire de Paris à solliciter cette subvention. Je vous prie de bien vouloir délibérer.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Nous allons voter cette délibération mais j'ai un certain nombre de questions à poser à l'adjointe en charge des sports.

D'abord, un premier élément : pourquoi autant de retard sur les travaux puisque cela fait maintenant longtemps que nous étions sensibilisés à ces besoins ?

Deuxièmement, quelle communication va être menée vis-à-vis des utilisateurs, notamment des associations, et comment les guider vers d'autres lieux pour s'organiser pour l'année prochaine ?

Enfin, est-on certain de la maîtrise du coût de ces travaux parce que, avec deux ans de durée, il y a toujours un risque d'un dérapage. Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur ces trois points ?

**Eric LEJOINDRE** : Sur la première partie de l'intervention, puisque j'étais moi-même adjoint chargé des sports, il n'y a pas de retard pris sur ce chantier. Simplement, c'est un chantier très long de lancer, notamment parce qu'il est extrêmement contraint. Il a toujours été dit, en tout cas dans la précédente mandature et dans cette mandature, l'agenda n'a pas ripé, les dates données ont toujours été les dates prévues.

On avait conscience depuis le départ qu'on serait sur une durée de travaux et de préparation très longue et sur un temps d'appel d'offres important. Cela parce qu'assez peu nombreuses sont les entreprises qui connaissent les technologies devant permettre – parce que c'est quasiment de la technologie – la remise en état les fers à l'intérieur du béton.

Dans tous les agendas – je parle sous le contrôle de mon prédécesseur – ayant été donnés, on était sur, grosso modo, à peut-être deux ou trois mois près, le même calendrier avec une fermeture cet été, puis deux ans de travaux. Pour le reste et tout ce qui est prévu, je vais laisser Mme DAMS vous répondre.

**Evelyne DAMS** : Concernant le deuxième point sur la communication aux utilisateurs, nous sommes en train de travailler avec la section locale d'architecture pour mettre en place une véritable stratégie d'information et de communication qui sera développée et expliquée très largement durant la réunion publique du 10 juin.

Il faut savoir qu'effectivement, un travail important a déjà été fait au niveau des habitants. Comme M. le Maire le disait, c'est un chantier extrêmement complexe, compte tenu de la configuration du bâtiment, et qui nécessite forcément une prise en compte très forte des contraintes opérationnelles. Voilà par rapport aux riverains et aux habitants.

Par rapport aux associations sportives et aux sportifs en général, la direction de la Jeunesse et des Sports a déjà commencé à travailler sur les reports de créneaux de manière à ce qu'ils ne diminuent pas, ce qui est une bonne alternative pour chacune des associations. C'est tout à fait amorcé et en cours.

Concernant la maîtrise des coûts, j'en profite pour féliciter les équipes de la section locale d'architecture. Elles ont fait un gros travail de préparation, déjà finalement prouvé par l'appel d'offres en cours, puisque les entreprises sont de très bonne qualité. Il n'y a pas de mauvaises surprises en termes de montant des travaux. Donc là, on a déjà un premier élément.

Concernant le bilan le bilan financier prévisionnel incluant toutes les dépenses, on parle d'un montant de travaux de 10 millions d'euros et d'un montant toutes dépenses confondues de 16,5 millions d'euros. Cela prouve largement que tout est pris en compte : les dépenses prévisionnelles, les prestations intellectuelles, les enveloppes travaux, les frais administratifs, les provisions, les aléas et les frais financiers. Sur ce point d'aléas, malgré tout le travail d'approfondissement des audits des diagnostics, nous ne sommes pas du tout à l'abri d'aléas techniques qui pourraient générer des dépenses supplémentaires. Mais j'ai le sentiment que, compte tenu du rapport entre le montant des travaux et le bilan toutes

dépenses confondues, cette partie a d'ores et déjà été prise en compte, sur un plan prévisionnel.

**Eric LEJOINDRE** : On sera évidemment attentifs à la tenue du chantier, à la fois en termes de délai, de coût et aussi de nuisance, parce que l'on est à l'intérieur d'une résidence.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.76/2015.DJS.207 à l'unanimité*

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

**DELIBERATION** : 18.2015.77 : Subventions (9.000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration, pour des projets visant à favoriser le développement économique.

**Maya AKKARI** : Je profite du fait que j'ai la parole pour faire la promotion des ateliers participatifs organisés par les équipes de développement local dans tous les territoires du 18<sup>ème</sup>, ceux qui sont classés en Politique de la Ville.

Nous avons signé la semaine dernière le contrat de Ville, en présence de M. le Premier ministre, de la Maire de Paris et de la ministre à la Politique de la Ville. Nous sommes dans une deuxième phase qui est celle de l'élaboration, territoire par territoire, des projets de territoire. J'invite toutes les personnes dans la salle ou celles qui nous regardent à se rapprocher de leurs équipes de développement local pour avoir les dates des différentes réunions afin d'y participer et de faire remonter leurs besoins. Qu'ils nous disent leurs priorités afin qu'on élabore des projets de territoire au plus près des habitants.

La première délibération est une subvention de 3 k€ à l'association des professionnels de la mode et du design de la Goutte-d'Or. C'est un projet d'envergure visant à créer du lien entre les différents artisans à la Goutte-d'Or, les créateurs de mode. Cette association notamment met en place des programmes de formation très ambitieux envers ces artisans, dont un certain nombre sont dans un parcours de migration. Il y a l'apprentissage de la langue, des codes linguistiques propres à la mode, l'utilisation des machines, la formalisation de tous les outils liés à la mode.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Cette initiative me paraît très bien, mais je voudrais comprendre, puisqu'on parle développement économique, quelle est derrière la stratégie et la possibilité de création réelle d'emplois. Le but de ce travail-là doit être d'amener après un parcours, à de la création d'emplois pour que les personnes puissent s'en sortir par elles-mêmes. Je l'avais dit quand on avait débattu plus largement de la Politique de la Ville, le but de la Politique de la Ville n'est pas de ne pas rester Politique de la Ville, c'est de donner plus à ceux au départ ont le moins de chance pour qu'ils réussissent aussi par eux-mêmes, et notamment par la formation professionnelle et par l'emploi.

Ce qui est important, c'est d'avoir une vision qui permette de dire à moyen et long terme, voilà l'emploi qu'il est possible de créer par ce travail-là. C'est cette évaluation que je demande, sur cet exemple, mais de manière générale.

**Afaf GABELOTAUD** : C'est une excellente question puisque justement, ce type d'initiative et de projet ont pour unique vocation de créer un vrai modèle de développement économique, mais surtout de la création d'emplois, de richesses et de nouvelles compétences.

L'exemple de la filière mode textile design à la Goutte-d'Or est comme l'identifiant interro où il y a des acteurs économiques existant, mais avec beaucoup de difficultés à une économie informelle. Un certain nombre d'entre eux utilisent des mains d'œuvre pas forcément déclarées ni bien formées et qui ne sont pas au courant d'un certain nombre de processus.

Il y a donc une organisation relativement importante à mettre en œuvre. Il y a à structurer cette filière, mais il y a aussi à la développer et à injecter un certain nombre de savoirs, de les mettre en connexion, de les répertorier, d'identifier concrètement leurs problématiques. Cela veut dire qu'on a un certain nombre de machines sur le territoire, sur la Goutte-d'Or, un certain nombre de clients susceptibles de faire appel à cette main d'œuvre. Je pense aux boutiques, aux maisons de couture parisiennes qui ont des besoins récurrents lors des collections et qui, au lieu d'aller chercher de la main d'œuvre à l'étranger, peuvent très bien utiliser la main d'œuvre française. Pour utiliser cette main d'œuvre française, il y a quand même une exigence très particulière quand on est en collection. On a besoin d'identifier des acteurs locaux qui soient fiables.

On a cette ressource qu'il faut fiabiliser et structurer, qui peut être amenée à répondre à ces commandes. Seulement, il faut la faire évoluer sur de nouvelles techniques, sur de nouvelles machines, de mutualiser un certain nombre de machines pour qu'ils puissent être à même de répondre à des appels d'offres, par exemple. Tout ça en se structurant, c'est concrètement du personnel plus qualifié, donc de l'argent qui rentre pour l'Etat. Quand on formalise les gens, cela veut dire aussi plus de ressources et de l'investissement. Quand on a du potentiel et qu'on peut répondre à des appels d'offres, on investit en machines, en salariés, dans un certain nombre de choses.

Nous accompagnons cette filière parce que nous l'avons identifiée. Ce n'est qu'elle n'existe pas, mais elle a du mal à se structurer pour un certain nombre de raisons. Sur la Goutte-d'Or, et plus particulièrement dans 18<sup>ème</sup>, on a cette ressource qui est la mode, le textile de façon plus générale, ce n'est pas que la Goutte-d'Or, ce sont aussi les tissus qu'on peut trouver vers Anvers ; les designers et créateurs qu'on peut retrouver aux Abbesses ; on a les créateurs sur la porte Montmartre, les corsetiers par exemple. On a donc un certain nombre de richesses qui, en mutualisant, en réseautant, en se fédérant, peuvent constituer de vraies richesses et créer de l'emploi, des formations, des vocations, créer un certain nombre de choses qui font une dynamique.

J'espère avoir répondu à la question. Il est vrai que cette logique doit être dans un objectif précis, c'est effectivement créer des vocations, créer des formations, être meilleur, de l'excellence, reproduire du savoir-faire parce qu'on est quand même dans un certain savoir-faire très particulier et donc créer de l'emploi, répondre à des appels d'offres, créer de la richesse, et créer donc un cercle vertueux.

**Elisabeth BOYER** : Les explications que vous venez de donner naturellement paraissent entre guillemets généreuses et vertueuses. Mais il y a quand même des jeunes qui passent par les filières de formation des écoles qui ont pignon sur rue, enfin la mode ça existe en France. Des filières de design, on en a énormément. Ce qui m'étonne c'est qu'on fasse des cas particuliers. Je ne dis pas que ce n'est pas positif, que ce n'est pas bien, ce qui est à encourager au niveau de l'Arrondissement, mais tout de même, énormément de structures existent. Apparemment, on n'a pas de rapport avec elles. En fait, on prend la situation au niveau de l'Arrondissement, quelques acteurs, puis on met de l'argent, etc. Je me mets du côté des étudiants qui intègrent ces écoles de design. Imaginons qu'il y en a un dans la

salle, qu'est-ce qu'il peut dire ? Que fait la puissance publique, que font les écoles, qui fait quoi ? Je trouve que ce n'est pas très clair.

**Eric LEJOINDRE** : Je crois qu'il faut bien comprendre. Peut-être qu'il serait utile d'avoir une communication plus précise sur ce projet, comme sur d'autres. Le principe qu'on est dans des quartiers en Politique de la Ville, mais le principe en général c'est aussi quand même de se fonder sur la richesse du territoire pour l'aider à s'exprimer et pour en faire un élément plus positif encore.

Pourquoi la question de la mode et du design à Château Rouge et à la Goutte-d'Or ? D'abord parce qu'il y a eu un choix politique très assumé de faire la rue des Gardes, de mettre à disposition les locaux pour des entreprises de la mode et du design, mais aussi parce qu'il y a une histoire de la mode et du tissu à la Goutte-d'Or. On s'adresse là à des gens qui sont déjà dans le métier de façon plus ou moins classique, mais qui sont déjà comme dans le métier, qui ont vocation à développer leur activité, y compris à l'extérieur. Quand c'est Dognin ou Sakina M'sa qui s'installent à la rue des Gardes, qui font du *made in Paris 18* et qui vendent dans le monde entier pour ce qui est de Dognin et Sakina M'sa, Dognin est même présent à Milan, à l'exposition universelle dans le cadre du Pavillon France. Ce sont des structures qui ont envie, parce qu'elles sont installées sur ces territoires, de donner de leur énergie, de leur temps et de leur structuration pour le quartier.

C'est cela qu'on organise et c'est le rôle de la puissance publique. Ce n'est pas de faire pour ou de ne pas faire différemment, mais c'est d'aider ceux qui sont là à s'organiser et à créer de l'emploi. C'est le cas de la filière mode à la Goutte-d'Or, comme c'est le cas de la filière Plus Musical avec le Mila. On est dans la mise en œuvre de l'organisation de phénomènes qui existent déjà, et aussi dans la valorisation des savoir-faire locaux. Tous les artisans de la Goutte-d'Or ne sont pas passés par des grandes écoles de design, mais beaucoup ont au moins autant d'imagination, d'inventivité, de créativité, et pas toujours les structures pour permettre de les exprimer. C'est pour cela qu'on organise, cela ne vient pas en concurrence avec l'école Boule ou avec les structures de LVMH ou tout ce que vous voulez. Peut-être un jour, qui sait, et ce sera très bien pour eux. On est dans l'émergence de projets locaux, et il s'agit un peu le rôle de la puissance publique de faire en sorte que cela puisse émerger.

C'est un débat utile qui, au fond, vaut pour les autres délibérations.

**Maya AKKARI** : Par rapport à la question de M. BOURNAZEL, quand vous allez rendre visite à des associations comme Adage ou le Cefil, j'en cite deux mais nous avons la chance d'en avoir des dizaines dans le 18<sup>ème</sup>, il y a des bilans chiffrés de l'intégration suite à la formation, c'est-à-dire le constat qu'on fait qu'une des raisons du chômage, c'est le manque de formation, c'est aussi parfois les problèmes de langue.

Le 18<sup>ème</sup> est un arrondissement de migration, où les gens qui ont un parcours migratoire passent. Souvent, ils ont grandi dans d'autres pays mais ils sont Français, souvent non, mais ils ont le même droit et nous devons les former à partir du moment où ils sont intégrés dans la société, ils ont leurs papiers, ils habitent ici, etc. Leurs chiffres sont intéressants à voir. Ils nous expliquent tellement bien le taux d'intégration, c'est quelque chose de très factuel.

Ensuite, par rapport à ce que disait Mme BOYER sur les écoles de mode, etc., le public cible des écoles de mode sont les jeunes de 16, 18, 19 ans. Pour le projet de la mode et du design à la Goutte-d'Or, le public cible, ce sont des tranches d'âges plus élevées, qui ne peuvent pas accéder à ces écoles de la mode. Nous sommes sur d'autres types d'objectifs. Ce sont des gens ayant déjà des commerces et leur clientèle. L'objectif c'est de faire en sorte qu'ils augmentent leurs chiffres d'affaires et de faire correspondre la demande des grands créateurs de la mode. Sakina M'sa par exemple, le BHV lui a commandé 800 robes

dans des délais, sauf que tout le monde n'avait pas la formation nécessaire dans le quartier. Ce sont des filières courtes, intéressantes économiquement. Il y a du potentiel dans le quartier mais la formation nécessaire fait défaut pour sortir en trois semaines 800 robes. L'objectif de ce projet est concrètement sur ce type de choses. C'est un vrai projet de territoire mis en place sous l'ancienne mandature, notamment par Mme GABELOTAUD.

**Afaf GABELOTAUD :** Juste pour dire qu'il n'y a absolument aucune ambiguïté ni concurrence ni quoi que ce soit, il y a juste une méconnaissance du territoire. Nous travaillons évidemment avec les grandes écoles, nous travaillons avec Esmod, nous faisons même des défilés en Mairie du 18<sup>ème</sup> avec ces étudiants. Moda de Mani est venu deux fois en Mairie. On travaille avec tous ces grands, avec ces étudiants, et ils sont aussi totalement alliés dans notre projet puisque ce dont on parle, c'est de la confection, de la couture, c'est-à-dire du piqueur, sur surpiqueur, etc. Ce n'est pas dans les grandes écoles de mode. Ce petit monde-là est quand même très hiérarchisé et effectivement, les étudiants et ces stylistes ont besoin du mécanicien de confection. Ce mécanicien de confection, auparavant on le trouvait un petit peu dans le sentier, on le trouvait vers Saint-Denis, on le trouve aujourd'hui dans les quartiers parce que les Africains font de la couture.

Il faut bien comprendre que ce sont des filières qui ont besoin les unes des autres. On reçoit rue des Gardes ; récemment on a pris l'Orapec qui sort d'une très grande école de mode, qui a fait les ateliers de Paris. Tout ce monde-là, ils sont complémentaires. Il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté, il ne faut pas opposer les uns et les autres parce que, je vous invite vraiment à aller vous y promener, vous verrez, ce n'est pas les uns contre les autres, ou plus pour les uns, moins pour les autres, ce n'est pas du tout comme cela que fonctionne ce projet.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.77/2015.DDCT.43 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.78 : Subventions (3.000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration, pour des projets visant la médiation sociale.

**Maya AKKARI :** Je vous demande de voter 1 k€ pour l'association SOS Casamance qui intervient dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire auprès des enfants issus des familles migrantes.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.78/2015.DDCT.44 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.79 : Conventions et subventions au titre de l'animation locale (65.000 euros) à 24 associations oeuvrant dans les 9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 18e 19e et 20e arrondissements.

**Maya AKKARI :** Quatre associations et pas des moindres sont concernées par ce vote Angélique et Jules : 1 500 € pour sa fête, T'as lu mon mail. Beaucoup d'entre vous y font un tour chaque année. Ensuite, 2 k€ pour la Sierra Prod. Vous avez dû voir ses productions, par exemple le film sur le chantier à la porte Montmartre, mais il n'a pas que cela puisque la Sierra Prod développe son activité notamment auprès du public scolaire. 4 k€ pour le Pôle

Vie de Quartier de l'association Le Petit Ney et 3 500 € pour l'association Simplon en Fête qui, ces dernières années, a développé beaucoup de ses fêtes.

**Eric LEJOINDRE** : Pas de difficultés ? M. DURAND ne participe pas au vote.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.79/2015.DDCT.53 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. DURAND)*

DELIBERATION : 18.2015.80 : Subvention (4.000 euros) à l'association Oasis 18 (18e)

**Maya AKKARI** : Tout le monde connaît Oasis 18 et son activité, notamment autour du mail Belliard, mais pas que toutes les fêtes, les évènements auxquels il participe.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.80/2015.DJS.216 à l'unanimité*

## INTEGRATION

DELIBERATION : 18.2015.81 : Subventions (108.095 euros) à 30 associations et conventions au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

**Nadine MEZENCE** : Nous avons cinq associations dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. La première, la Compagnie Résodanse. C'est une association très connue porte Montmartre, qui est essentiellement un lieu de création, de développement et de médiation culturelle. Elle fait aussi un apprentissage du français par le théâtre. Elle va prochainement prévoir une représentation publique permettant de valoriser le travail de ses apprenants. Je vous invite à voter cette subvention qui est d'un montant de 2 k€.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.81/2015.DDCT.45 à l'unanimité*

## ARTISANAT

DELIBERATION : 18.2015.82 : Subvention (6.000 euros) à l'association L'Atelier de Maurice Arnoult.

**Afaf GABELOTAUD** : Il s'agit de l'association Maurice Arnoult qu'on rapporte tous les ans, et je vous invite comme tous les ans à aller visiter parce que justement, c'est une association qui est vraiment au cœur et adhérente de l'association de la Goutte-d'Or de la mode et du design. Elle fait partie de cette filière. C'est une association qu'on soutient depuis toujours et qui est installée 8bis, rue des Gardes.

L'Atelier Maurice Arnoult a pour objectif de transmettre le métier de bottier et le savoir-faire de ce métier. Je vous en conjure, faites un tour 8bis, rue des Gardes, c'est juste magnifique



de voir tous ces gens qui travaillent le cuir, la colle, faire des bottes, créer et laisser libre cours à leur imagination et qui font avec nous ces défilés, qui travaillent avec nous dans la mode, le design et dans la filière. Ils nous apportent leur amour, tout simplement, cet amour inouï qui nous rend très émotif parce que forcément, ce sont des choses qui se raréfient dans Paris. Trouver des petites boutiques comme ça, ce sont des perles rares.

Je vous propose une subvention de 6 k€ pour les soutenir dans leurs actions.

**Eric LEJOINDRE** : Je vous invite à voter pour cette délibération et à aller voir l'Atelier Maurice Arnoult, mais aussi l'ensemble des artisans. Il y en a encore beaucoup dans le 18<sup>ème</sup> qui travaillent notamment le bois, avec deux ateliers de très grand niveau, merveilleux, qui travaillent beaucoup pour les musées de France et qui sont là encore des récréations bienvenues dans nos vies trépidantes, arriver à prendre le temps d'aller chez ces artisans et voir le travail et l'amour qu'ils y portent.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.82/2015.DDEES.134 à l'unanimité*

## **PETITE ENFANCE**

**DELIBERATION** : 18.2015.83 : Subvention (102.874 euros) et avenant n° 2 avec l'association Arthur et Marine (13e) pour sa crèche collective en appartements Christiani (18e).

**Violaine TRAJAN** : Nous voilà sur des sujets de petite enfance, pour soutenir le travail des femmes, des couples biactifs, favoriser l'éveil des enfants, lutter contre la pauvreté et favoriser la parentalité.

Je vais vous parler d'une subvention pour l'association Arthur et Marine, qui est une crèche en appartements située rue Christiani. Nous sommes allés la visiter récemment et les enfants sont épanouis, les parents heureux et les professionnels également.

Je vous remercie de voter cette subvention de 102 874 € pour que Arthur et Marine accueille et continue d'accueillir les enfants dans le quartier.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.83/2015.DFPE.35 à l'unanimité*

**DELIBERATION** : 18.2015.84 : Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (4.000 euros) à l'association Cultures sur Cour (18e) pour son action médiation culturelle

**Violaine TRAJAN** : Il s'agit de soutenir plutôt les parents et d'accompagner les familles dans leurs rôles de parents, d'éducateurs par le biais de petites actions de médiation culturelle. Ces dernières se sont montées à la demande des parents d'ailleurs et de prévenir le décrochage scolaire par exemple, mais aussi d'écouter, de mettre en lien les parents, l'institution et leurs enfants. C'est 4 k€ pour l'association Cultures Sur Cour qui agit dans le quartier Amiraux-Simplon.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.84/2015.DFPE.91 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.85 : Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Le Petit Ney (18e) pour son pôle jeux Ludiney

**Violaine TRAJAN** : Le café associatif ouvert à tous est bien connu parce qu'on le soutient beaucoup et heureusement. Créé et géré par des habitants du quartier de porte Montmartre et porte de Clignancourt, structuré en quatre pôles : le pôle espace culturel, le pôle vie de quartier, le pôle libre et le pôle jeu. Ici, il est question du pôle jeu, le Ludiney, à hauteur de 3 k€. On a très envie de voter cette subvention pour le Ludiney.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.85/2015.DFPE.99 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. DURAND)*

DELIBERATION : 18.2015.86 : Subvention (128.380 euros) et avenant n° 2 avec l'association Acidulés et à croquer pour la crèche parentale (18e)

**Violaine TRAJAN** : Une crèche parentale que nous connaissons bien, et d'ailleurs nous cherchons un nouveau local, plus grand, dans le quartier de la Mairie. Il s'agit d'adopter une subvention de 128 380 € pour cette crèche parentale qui a une capacité d'accueil de seize places, que nous avons envie de soutenir encore.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.86/2015.DFPE.130 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.87 : Subvention (78.394 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Enfances pour la crèche parentale (18e).

**Violaine TRAJAN** : J'en profite pour saluer l'engagement des parents pour le fonctionnement de cette crèche parentale, très présents dans les réunions qu'on fait à la Mairie pour présenter les différents modes d'accueil, très investis aussi pour trouver des solutions quand il y a eu des travaux à faire en urgence suite à un début d'incendie. C'est l'occasion de les féliciter et de dire qu'ils sont aussi omniprésents dans tous les événements qu'on organise à la Mairie pour faire la promotion des crèches parentales. En effet, ce n'est pas toujours évident de donner envie aux parents de choisir ce mode d'accueil parce qu'il faut s'investir, s'engager.

La crèche est située rue Boucry, d'une capacité d'accueil de 19 places. Je vous remercie de voter cette subvention de 78 394 €.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.87/2015.DFPE.284 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.88 : Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9 rue de la Guadeloupe (18e).

**Violaine TRAJAN** : La DSP arrive à échéance en juin 2015. L'an dernier, nous avons adopté à l'unanimité le principe de la délégation de service public comme mode de gestion. La procédure a été validée puisqu'elle a été lancée en juillet dernier et aboutit sur un choix d'une association qui est celle qui gère aujourd'hui l'établissement situé rue de la Guadeloupe.

C'est l'association Crescendo, donc évidemment l'offre convenait le mieux sur plusieurs critères techniques, financiers mais surtout pédagogiques, et aussi par rapport au quartier qu'elle connaît bien.

Je vous remercie d'approuver cette délibération pour que ce soit toujours l'association Crescendo qui gèrera cet établissement à partir du mois de juin prochain.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.88/2015.DFPE.314 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.89 : Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 18/24 passage Duhesme (18e).

**Violaine TRAJAN** : C'est encore une procédure de délégation de service public pour gérer cet établissement situé dans le quartier Amiraux. Là, on est moins avancé que la précédente puisqu'il s'agit de lancer la procédure puisqu'il y a peu de temps, nous avons adopté le principe de gestion DSP, donc là c'est à nouveau une DSP.

Pourquoi ? Je l'ai souvent dit ici, parce que c'est plus souple pour gérer un établissement de multiaccueil : on peut accueillir les enfants à temps plein, à temps partiel et donc s'adapter aux horaires des parents. La structure est ouverte jusqu'à 19 heures et participe aussi aux fêtes de quartiers. Il y en a une qui est prévue très prochainement.

Je vous remercie de voter ce lancement de procédure pour choisir un nouveau délégataire.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.89/2015.DFPE.327 à l'unanimité*

## JEUNESSE

DELIBERATION : 18.2015.90 : Subvention (5.000 euros) à l'association 1000 Visages Production à Viry Chatillon (91).

**Cédric DAWNY** : Les précédents rapporteurs, dans le cadre de leur délégation, ont rapporté des délibérations qui traitaient de l'enfance. Je vais traiter de la jeunesse en introduisant le volet culturel, éminemment important dans le contrat jeunesse d'arrondissement, et plus particulièrement sur la question de l'éducation à l'image et d'accès à la culture qui est un véritable outil d'égalité des chances.

Concernant la structure 1000 Visages Production, ce n'est pas la première fois que nous avons à voir cette association. Elle favorise l'accès à tous les publics, avec pour autre ambition l'organisation d'ateliers et de stages d'initiation artistique afin de mettre en lumière le talent des jeunes, surtout issus des quartiers. C'est une de ses spécificités.

Ils reconduisent cette année, puisque c'est un projet multisite sur les 13<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissements, l'opération projet Cinétalents. Cinétalents est un pourvoyeur d'ateliers intensifs, de réalisations ponctuelles. Par ce biais, il y a la réalisation de courts-métrages professionnels encadrés par des professionnels. Les structures qui sont touchées parmi les Visages Production sont entre autres, le LAI, l'espace Torcy et la Maison des Associations du 18<sup>ème</sup> et également l'antenne Jeunes Mont-Cenis. 5 k€ que je vous demande d'approuver.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.90/2015.DJS.196 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.91 : Subvention (2.500 euros) à l'association La Sierra Prod (18e)

**Cédric DAWNY** : Je ne reviendrai pas sur l'objet même de l'association. Ce projet que je vous demande de voter concerne « le passage, un quartier en mouvement ». Après « le temps du chantier », le passage un quartier en mouvement permet à une vingtaine de jeunes de la porte Montmartre, porte Clignancourt d'agir en tant qu'apprentis des métiers de l'audio-visuel. Ces jeunes, les pourvoyeurs sont l'ALJT et Relais 18 qui sont présents à proximité. Ce sont des reportages photographiques avec des balades également déambulatoires et photographiques qui laisseront place très prochainement à une exposition à laquelle vous serez toutes et tous invités comme il se doit.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.91/2015.DJS.202 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.92 : Subventions (3.500 euros) à 2 associations de jeunesse (18e)

**Cédric DAWNY** : On va parler de Paris Basket 18 : 2 k€. C'est un projet d'atelier de paroles qui s'appelle l'entracte – on aurait pu l'appeler l'entre-mi-temps – consistant à l'organisation d'ateliers de paroles collectives et d'accompagnement au montage de projets pour des filles entre 11 et 16 ans. On est essentiellement sur la question de la prévention des conduites à risque, que ça soit sur l'usage des drogues ou les comportements sexuels à risque : 2 k€.

Dans la continuité, je vais parler de la structure Esperado qui est un projet lieu après l'école consistant en l'accueil informel et anonyme d'une trentaine de préadolescents, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, donc entre 10 et 13 ans, en vue de leur offrir une écoute active. Ils opèrent aujourd'hui au centre d'animation Binet. Les jeunes sont essentiellement issus du collège Utrillo. C'est une association qui a un travail éminemment important. J'aimerais en tout cas dans le cadre de mon mandat pouvoir les aider à croître.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.92/2015.DJS.214 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.93 : Subventions (4.000 euros) à 2 associations de jeunesse (18e)

**Cédric DAWNY** : Le Petit Ney pour 2 k€ et le Club Barbès pour 2 k€.

Le Petit Ney est un projet d'espace culturel de proximité qui consiste en une programmation culturelle variée : théâtre, musique, contes, débats, projections et expositions dans les locaux de l'association. C'est essentiellement pour des jeunes à proximité entre 13 et 30 ans, puisqu'on est jeune de plus en plus tard.

Le Club Barbès est un projet hors les murs, consistant en l'organisation de sorties en dehors du quartier. C'est important de pouvoir sortir du quartier pour promouvoir mieux et y revenir avec de nombreuses idées. C'est sur les temps extrascolaires, en soirée et en weekend. Ce sont des spectacles vivants, des séances de cinéma. Il y a deux séjours de vacances qui sont également organisés en France ou à l'étranger avec une implication forte des jeunes sur ce projet.

**ERIC LEJOINDRE** : De nouveau, M. DURAND ne prend pas part au vote.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.93/2015.DJS.215 à l'unanimité et une voix ne participant pas au vote (M. DURAND)*

DELIBERATION : 18.2015.94 : Subvention (5.500 euros) à 2 associations de jeunesse (18e).

**Cédric DAWNY** : La Compagnie du son des rues et UGOP.

Une subvention de 2 k€ pour l'association la Compagnie du son des rues pour son action stage d'initiation à la pratique documentaire pour des jeunes de 11 à 15 ans, visant à permettre à une quarantaine d'adolescents de s'initier à la pratique du documentaire avec la réalisation de films.

Juste pour rappel, ils s'étaient déjà prêtés à ce type d'exercice et de projet, avec le collège Aimé-Césaire autour du quartier Pajol sur une enquête sur les métiers. Il y avait également avec les habitants, sur la base de leurs initiatives, un projet sur Valentin Abeille et Charles-Hermite. Puis une extension côté 19<sup>ème</sup>, du côté de Bollaert.

Enfin, UGOP, Une goutte d'organisation production pour ses actions en faveur de l'insertion et une autre sur le volet culturel. Le projet d'insertion consiste en des rencontres entre des jeunes lycéens et collégiens avec des adultes pour échanger sur la question des métiers et la question de l'accessibilité d'un certain nombre de métiers. Ces rencontres sont éminemment importantes.

L'autre volet sur lequel se développe de plus en plus UGOP et sur lequel on tient véritablement à pouvoir les encourager parce qu'il y a de plus en plus de personnes dans le cadre de leurs ateliers, c'est une Goutte-d'Or musicale. Je crois qu'un certain nombre d'entre

vous, si ce n'est tous, avaient été invités, donc assistaient à une des représentations de leur Hip Hop Opéra, qui est un travail intéressant mené par les jeunes. Je vous demanderais donc de soutenir cette délibération de 1 500 € sur ce projet culturel.

**ERIC LEJOINDRE:** Je souligne l'importance de ces subventions qui toutes, vous l'aurez remarqué, sont ciblées sur une tranche d'âges qui nous tient particulièrement à cœur dans l'accompagnement, à savoir les collégiens, que ça soit au niveau des affaires scolaires ou en termes associatif, moment essentiel de la constitution d'un individu.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.94/2015.DJS.222 à l'unanimité*

## PREVENTION

DELIBERATION : 18.2015.95 : Convention de prêt à usage pour les locaux occupés par l'association PEP 75 au 11 rue du Pré (18e).

**Sarah PROUST :** On va rester dans le même domaine que celui évoqué par Cédric DAWNY à l'instant, mais sur un volet effectivement prévention. Il s'agit d'une délibération d'une association que nous connaissons bien dans le 18<sup>ème</sup>. PEP 75, qui fait un travail remarquable depuis de nombreuses années. Cette association a trois piliers prioritaires dans le champ de la prévention.

D'abord, PEP 75 organise un certain nombre de séjours dans le temps scolaire et des vacances scolaires. Il s'intéresse de l'accueil et de l'aide à la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap. Il aide beaucoup à la scolarité pour les enfants en situation de décrochage scolaire, c'est l'un des piliers les plus importants de PEP 75. Depuis 2003, l'association gère l'Atelier Relais du 20<sup>ème</sup> arrondissement qui accueille pour six semaines – cela peut être renouvelable dans le cadre d'une convention avec l'Education nationale – des collégiens en situation de décrochage pour les aider à reprendre peu à peu.

Au regard de toutes les actions mises en œuvre depuis des années par PEP 75 et du travail remarquable qu'il mène à Paris mais dans l'Arrondissement en l'occurrence, la Ville de Paris a souhaité s'engager auprès de cette association à nouveau mais là en stabilisant la situation locative de PEP 75. L'on sait que pour une association, c'est un engagement important de la part d'une collectivité locale de pouvoir les appuyer là-dessus.

Le présent rapport propose une subvention de 8 100 € pour que PEP 75 puisse continuer à occuper les locaux 11, rue du Pré qu'ils occupent depuis septembre 2013.

**Pierre-Yves BOURNAZEL :** Je profite de cette délibération, puisqu'on parle à la fois de prévention et donc de tranquillité et de sécurité, et que vous êtes en charge de cela et de la rue du Pré pour évoquer de nouveau le problème des taxis sauvages.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises. Nous avons fait des vœux en ce Conseil d'arrondissement pour demander une action soutenue des pouvoirs publics pour mettre fin à cette illégalité qui mine le quartier, qui pose des problèmes de tranquillité et de sécurité, puisque ces personnes, en plus d'être dans l'illégalité, sont extrêmement agressives.

Je voudrais savoir ce que vous avez fait concrètement pour demander au Préfet de Police et à l'ensemble des forces de l'ordre de mettre un terme à ces abus, à cette agressivité, à cette

illégalité car, si l'on veut que les citoyens croient de nouveau à l'action publique, il faut aussi que les pouvoirs publics prennent des décisions. Interdire ces taxis sauvages me paraît la base élémentaire de l'action des pouvoirs publics.

J'aimerais savoir ce que vous, comme adjointe et la Mairie du 18<sup>ème</sup> en général, avez pu faire auprès de la Préfecture de Police, et quels résultats allons-nous obtenir dans les semaines qui viennent, puisque cela fait plusieurs mois que nous avons posé ces questions.

Malheureusement encore hier, revenant de la brocante de la porte d'Aubervilliers et rentrant à pied, je me suis aperçu avec d'autres que les taxis sauvages étaient en nombre. Ils étaient plus d'une dizaine et effectivement, ils étaient assez agressifs avec les riverains qui leur demandent simplement de libérer le passage.

**ERIC LEJOINDRE:** Mme PROUST va vous apporter quelques éléments. Je tiens quand même à vous faire remarquer que tout cela n'a rien avoir avec l'activité de PEP 75 qui, justement se situe dans une action de prévention même si de manière tout à fait fortuite, ils sont dans le même quartier que le phénomène que vous décrivez.

**Sarah PROUST :** M. BOURNAZEL, je crois que vous ne manquez pas ni de temps de parole ni de véhicule pour prendre la parole sur un certain nombre de sujets, y compris de conseil en conseil. Nous parlons des questions de tranquillité publique et de sécurité. Vous n'avez pas cette fois-ci déposé de vœux, ce que vous auriez pu faire sur la question des taxis clandestins – et non pas des taxis sauvages – nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises.

Ceci dit, parlant de ça, je regrette quand même que les sujets de prévention soient par vous mêlés au sujet de ces taxis, mais c'est un sujet réel. C'est un sujet important, y compris pour les riverains, même ceux qui ne sont pas porte de la Chapelle.

On l'a déjà évoqué. Je peux tout à fait rappeler les éléments aujourd'hui travaillés par la Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement, la Maire de Paris et la Préfecture. Nous avons beaucoup insisté auprès de la Préfecture de Police pour continuer à agir parce que le problème est réel et important. La Préfecture de Police a pris les mesures nécessaires pour des passages plus fréquents des forces de police, mais nous attendons aussi un changement législatif sur ce sujet.

Vous n'êtes pas sans le savoir, nous ne sommes pas aujourd'hui dans la capacité, puisque ça avait été travaillé, notamment de façon parallèle en termes de cadre juridique, avec le jeu de Bonne Toune. Nous n'avons pas aujourd'hui – en tout cas la Préfecture de Police – tout le cadre juridique nécessaire pour intervenir. Ils le font de façon très régulière quand c'est fait de manière en flagrant délit, ce qui a souvent été le cas et la possibilité. Il y a eu des réductions de trafic pendant un certain nombre de semaines, c'est revenu de façon plus importante ces dernières semaines. La Préfecture de Police et le Commissariat du 18<sup>ème</sup> sont extrêmement vigilants sur le sujet, nous le constatons régulièrement. Donc, ni la Préfecture ni la Mairie du 18<sup>ème</sup> n'ont relâché d'efforts sur ce sujet.

On pourra tout à fait en discuter de façon plus approfondie si vous le souhaitez, dans le cadre d'un vœu ou d'un autre véhicule approprié.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.95/2015.DPP.14 à l'unanimité*

## ESPACE VERT

DELIBERATION : 18.2015.96 : Mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé 10, Impasse de la Chapelle (18e)-Convention d'occupation du domaine public avec l'Association ECOBOX

**Philippe DURAND** : Pour rappel, le territoire parisien comporte aujourd'hui environ une centaine de jardins partagés, dont environ une quinzaine dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Ces jardins partagés se voient confier l'animation en respectant la charte Main verte qui a gestion écologique, par exemple zéro pesticide, l'animation, l'ouverture au public. Cette charte est également ouverte à certaines associations sur des domaines privés qu'avec des jardins partagés. Par exemple, il y en a quatre ou cinq dans le 18<sup>ème</sup> sur des espaces de bailleurs sociaux.

Le projet qui vous est soumis concerne la signature d'une convention avec l'association Ecobox pour l'occupation d'une parcelle, exactement de 1 113 m<sup>2</sup>, située 10, impasse de la Chapelle pour un usage de jardin partagé. Ce projet s'inscrit dans le souhait de l'association de continuer à servir les principes de la charte Main verte. D'ailleurs, la question du devenir des jardins partagés se fera aussi à l'occasion d'une soirée lors du mois de la Nature en juin.

En raison des aménagements prévus sur la partie sud pour l'accès au chantier du 17, rue de la Chapelle, dans le cadre d'une opération immobilière sur l'ex-théâtre de Verre, l'association doit déménager et son relogement est proposé sur la partie nord pour qu'elle puisse poursuivre ses activités.

Le principe de ce jardin partagé Ecobox est installé sous forme de parcelles hors sol individuelles et collectives faites de palettes de contenants de récupération, et de permettre à chacun de se réapproprier son environnement, de renforcer le lien social entre voisins et d'appliquer les valeurs de développement durable au quotidien.

L'association, outre la gestion de ce jardin partagé, s'engage à organiser des manifestations publiques gratuites, ouvertes aux riverains afin de mieux appréhender le développement durable et l'écologie urbaine. Le jardin favorise le maintien de la biodiversité locale avec un choix de cultures adaptées à la valorisation des déchets. Il représente également un support de créativité, d'expérimentation pour la récupération de matériaux, le recyclage, l'éco-construction, en favorisant le partage de connaissances.

La convention d'occupation et d'usage qui va prendre effet à compter de la date de signature sera conclue pour une durée de un an reconductible par tacite reconduction, jusqu'à six ans maximum. Au terme de ces six ans, la convention devra être expressément reconduite. Il en est de même pour tous les jardins partagés : à chaque date d'anniversaire de la convention, le jardin partagé produit un rapport d'activités et il y a une tacite reconduction pendant six ans.

La valeur locative du terrain est estimée à 18 031 € par an, qui constitue une contribution en nature et qui sera valorisée dans les documents de l'association. Je vous propose de voter cette convention avec l'association Ecobox.



*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.96/2015.DEVE.17 à l'unanimité*

## DEPLACEMENT

DELIBERATION : 18.2015.97 : Extension du Tramway jusqu'à la Porte d'Asnières (17e et 18e). Convention d'occupation du domaine public avec le STIF pour la réalisation de travaux.

**Félix BEPPO** : La délibération porte sur la signature d'une convention entre le STIF (syndicat des transports d'Ile-de-France) et la Mairie de Paris, pour la réalisation des travaux liés à l'extension du tramway de porte de la Chapelle jusqu'à la porte d'Asnières.

L'objet de cette convention est de permettre la réalisation de ces travaux et concerne la mise à disposition des différentes emprises pour les travaux pour le RATP ou pour d'autres intervenants, maîtrise d'œuvre déléguée. Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

**Elisabeth BOYER** : M. BEPPO, nous avons déjà eu cet échange, mon interrogation va être la même. Je me demande qui est l'ingénieur chef qui commande, qui donne des instructions. Je suppose que tout ça ne se fait pas sans quelqu'un qui supervise quand même, vu du ciel on pourrait dire ; l'organisation des plots, les couloirs, leur configuration eu égard à la circulation des voitures. C'est de pire en pire. Franchement, il y a un vrai problème. Il faut vraiment poser la question : qui est responsable ? Il faudrait mettre un drone pour prendre des photographies. A un moment donné, il faut que les gens comprennent ce qu'ils font et les nuisances qu'ils entraînent, car même si on fait pour du transport en commun très bien, il y a quand même des gens en voiture, et c'est d'une dangerosité, les gens sont énervés, c'est le far west. Franchement, il faut faire quelque chose.

**Félix BEPPO** : Ça tombe bien Mme BOYER puisque nous avons ici-même, il y a quelques temps, évoqué les questions que les riverains se posaient, non seulement sur la circulation mais également sur les traversées piétonnes. M. le Maire m'avait demandé de vous faire une communication à ce sujet.

Nous n'en sommes pas au premier kilomètre de tramway que nous construisons dans Paris. En effet, les travaux de tramway, mais les travaux d'une manière générale, gênent les riverains, nous le savons pertinemment. C'est la raison pour laquelle depuis que le tramway touche le 18<sup>ème</sup>, nous avons mis en place un comité de suivi pour, avec le conseil de quartier, les associations et les riverains, suivre les choses et permettre de les adapter au fur et à mesure que les chantiers avancent.

Il y a une priorité donnée à la réalisation des travaux du tramway parce qu'il y a des entreprises engagées, des marchés lancés et tout cela fait que nous avons un train relativement soutenu.

Nous essayons à chaque fois qu'il est possible, il nous est arrivé de participer à certains conseils de quartier où la question a été posée. Nous aurons fin juin la 3<sup>ème</sup> réunion publique liée au tramway sur le 18<sup>ème</sup>. Nous permettrons aux uns et aux autres de pouvoir réagir. Nous nous engageons bien évidemment à chaque fois à réagir, et vous allez le voir.

Deuxième chose, la mission tramway sur l'ensemble de la Ville de Paris est mandatée pour pouvoir réaliser ces travaux et coordonner l'ensemble des entreprises. La convention dont je suis en train de vous parler, c'est que le STIF est partie prenante dans ces travaux et dans ces chantiers. La Ville de Paris discute avec la RATP et l'ensemble des intervenants, qu'ils soient concessionnaires ou qu'ils interviennent directement dans le système de transport sur Paris et sur le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Donc, par rapport aux nuisances, nous en sommes parfaitement conscients. Ce n'est pas la première fois que nous l'évoquons ici, je répète qu'il y a ce comité de suivi travaux tramway et à la demande du Maire d'arrondissement suite à une question posée par l'opposition, nous avons évoqué, il y a deux Conseils d'arrondissement je crois, la question des traversées piétonnes.

Je voulais vous dire que nous avons réalisé une marche exploratoire à laquelle vous étiez invités. J'ai reçu les excuses de M. HONORE qui aurait dû vous représenter, qui n'a pas pu être là ce jour-là. Nous avons maintenu cette marche exploratoire et grosso modo, sur l'ensemble des questions évoquées. Nous avons pu suivre avec un certain nombre de riverains et la mission tramway ; les deux difficultés de cette marche exploratoire ont été effectivement l'angle de l'avenue de la porte Montmartre et du boulevard Ney. Je vous signale que, par rapport à ce qui avait été évoqué à ce moment-là sur cette marche exploratoire, et par rapport à ce que les riverains nous avaient indiqué, la mission tramway est intervenue pour déplacer les plots et d'améliorer la traversée piétonne sur ce point précis.

Il y a un deuxième point soulevé lors de cette marche exploratoire, la question des traversées piétonnes sur l'avenue du Pasteur-Paul-Valéry-Radeau. Là aussi, je vous annonce que, la mission tramway est intervenue pour sécuriser les traversées piétonnes.

En termes de circulation, nous savons bien qu'il y a un certain nombre de gênes. Nous essayons, encore une fois avec la mission tramway, d'intervenir et d'être réactifs pour encombrer le moins possible, mais le chantier, il faut qu'il se déroule et nous sommes effectivement à chaque fois attentifs à faire en sorte que d'abord la sécurité des Parisiens soit assumée et d'être avec la mission tramway les contacts avec les bailleurs, les riverains, pour pouvoir apporter toutes les réponses aux questions qui peuvent être posées.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.97/2015.DVD.67 à l'unanimité*

## URBANISME

DELIBERATION : 18.2015.98 : Gare des Mines Fillettes (18e) - Avenant n°1 à la convention de groupement de commande avec la communauté d'Agglomération de Plaine Commune pour la réalisation d'études conjointes.

**Michel NEYRENEUF** : Il s'agit d'une délibération qui va nous permettre de voter un avenant à la première convention de groupement de commandes avec la communauté d'agglomération de Plaine Commune que nous avons déjà voté. Cela s'explique par plusieurs modifications intervenues entretemps, à savoir la nécessité de poursuivre l'étude d'impact, que la première étude n'ayant pas permis d'aboutir jusqu'au bout de ce que l'on souhaitait, de la poursuivre et de la compléter.

Elle a pour but aussi de prendre acte du nouveau périmètre d'étude de l'opération puisque vous savez que nous avons ajouté maintenant le secteur Charles-Hermite dans la réflexion, pour l'intégrer et pour réfléchir aussi à comment on peut réaliser une meilleure mixité à la fois fonctionnelle et de l'habitat avec Charles-Hermite aussi compris à l'intérieur.

Pour ces raisons, cet avenant n°1 est proposé et je vous invite à le voter favorablement.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.98/2015.DU.111 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.99 : Vente à AXIMO de 4 lots de copropriété 10 rue du Roi d'Alger (18e).

**Michel NEYRENEUF** : Deux logements préemptés au 10, rue du Roi-d'Alger qui étaient jusqu'à présent propriétés de la société Alterna. La Ville les a préemptés et les a vendues à Aximo qui en fera des logements sociaux. C'est la politique voulue, dont nous avons déjà parlée, de préemption, à la fois d'immeubles complets et en même temps de logements dans le diffus.

**Eric LEJOINDRE** : J'ai retiré de l'ordre du jour la délibération suivante qui concernait deux lots, impasse Girardon, tout simplement parce que nous avons été, grâce notamment à nos partenaires, attentifs comme nous le sommes sur chacune des délibérations. Il s'avère que ce petit lot de quelques mètres carré impasse Girardon, pourrait correspondre avec l'ancien atelier d'un artiste montmartrois et donc, sous réserve de plus amples enquêtes, il me semble logique de la retirer. On le resoumettra à vos votes plus tard si notre inquiétude était non fondée, mais tous les votes, y compris en Conseil d'arrondissement, ont une importance et il faut y veiller systématiquement.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.99/2015.DU.112 à la majorité soit 36 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 9 abstentions dont 2 pouvoirs (UMP-CI/NI (Mme MEHAL))*

DELIBERATION : 18.2015.100 : SAS "Paris 32 Porte de Montmartre"-Ilot Binet (18e)-Garantie de 10.500.000 euros

**Michel NEYRENEUF** : C'est une bonne nouvelle que l'on peut annoncer ce soir, c'est-à-dire que l'hôtel qui avait projeté de s'installer à la place de la Tour de la porte Montmartre qui maintenant, n'est plus là mais il fallait la remplacer par quelque chose. Cela fait un bout de temps que Paris Habitat avait trouvé un acquéreur de la parcelle qui a l'audace de vouloir construire à cet endroit-là qui n'est quand même pas l'endroit le plus attractif du 18<sup>ème</sup> un hôtel de qualité, trois étoiles ainsi qu'un espace séminaire de 500 m<sup>2</sup> et une surface de bureau de 700 m<sup>2</sup>.

C'est une société en même temps coopérative, ce sont des hôteliers indépendants regroupés en coopérative, qui sont installés dans l'ensemble de la France mais particulièrement un de ses patrons vient d'Aurillac. Ce sont des gens qui ont eu le coup de foudre pour ce territoire et qui ensuite, cherchent à installer leur marque indépendante dans Paris. Il y avait un problème de financement. La Caisse des dépôts et consignations

acceptait de financer une opération en Politique de la Ville parce que cela permet quand même de concourir aux objectifs que nous nous étions donné, à la fois de mixité des fonctions et de mixité sociale avec cet hôtel trois étoiles qui va arriver sur le bord de l'avenue de la Porte-Montmartre, à la place de la Tour. A côté, il y aura la pépinière d'entreprises réalisée RIVP, la salle polyvalente pour les habitants et tous les projets de logement sociaux, l'installation d'une PMI et aussi de différents services de santé.

Cela permettait à l'Ilot Binet de continuer sa marche dans le cadre de la Politique de la Ville. La Caisse de dépôts a demandé que tout l'ensemble du prêt soit garanti par la Ville. Finalement, après intervention de la Mairie du 18<sup>ème</sup>, la Ville accorde sa garantie à hauteur de 50 % du prêt de la Caisse de dépôts, à savoir l'équivalent de 10 500 000 €.

Cette délibération va nous permettre de clore et d'avancer jusqu'à sa conclusion, l'aménagement du secteur de la porte Montmartre. Je vous invite à la voter favorablement.

**Douchka MARKOVIC** : Je souhaiterais dans un premier temps dire que nous ne sommes pas contre ce projet d'un hôtel dans ce quartier Montmartre qui a besoin d'emplois et de pouvoir se développer ; c'est toujours une bonne nouvelle.

En revanche, on se questionne sur cette procédure qui demande à l'Etat de garantir un emprunt privé, d'autant plus un hôtel trois étoiles et sur une somme aussi conséquente.

Quand on sait que pour certains projets culturels, par exemple, Accords croisés, c'est un projet culturel à la Goutte-d'Or, cela fait un an que la Caisse des dépôts ne veut pas garantir ce prêt. De plus, nous avons reçu cette délibération tardivement qui fait qu'on n'a pas pu vraiment approfondir.

Pour ces raisons, le groupe des écologistes s'abstiendra.

**Christian HONORE** : Nous nous réjouissons de ce projet parce que ce quartier a besoin que l'on s'occupe des habitants et puis de l'amélioration du cadre de vie. Je voudrais quand même faire une ou deux petites remarques.

Vous dites dans le projet de délibération l'exposé des motifs devant permettre l'amélioration du cadre de vie. Très bien. Je vous signale qu'il y a toutefois un ou deux hôtels qui, je crois, se trouvent rue du Docteur-Babinski ou rue Jean-Henri-Fabre et je ne pense pas, vu l'état du quartier, qu'il s'est amélioré quoi que ce soit mais c'est une très bonne chose.

Je voudrais faire remarquer aussi : il permettra la création de 35 emplois dont une partie pourra être issue de la population locale ; peut-être aurait-il été plus judicieux, plus exigeant en disant que 35 emplois, on peut les trouver sur le secteur à donner aux personnes qui habitent sur le secteur.

Ensuite, je rappelle que M. BOURNAZEL au cours de la campagne avait fait une proposition pour améliorer le cadre de vie et c'était de créer un cinéma. Je crois que c'est une bonne idée. Toutes les propositions sont bonnes pour améliorer le cadre de vie porte Montmartre. Je ne voudrais pas que l'on oublie quand même – bien sûr, on va m'accuser de revenir sur ce nous disait tout à l'heure M. BOURNAZEL sur les problèmes de sécurité – mais il faut le dire que ce quartier de la porte Montmartre, les habitants ont le sentiment d'être un peu oubliés. Vous allez me dire, oui mais là, on crée un hôtel trois étoiles mais ce n'est pas eux qui vont en profiter. Je suis favorable, au contraire de notre collègue ; je proposerais même qu'il y ait un quatre étoiles, peu importe ; cela valorise le quartier. Mais il faudrait que l'on pense à la réalité et aux besoins de ces quartiers : le proxénétisme, la vente à la sauvette, les Roms. Il faut dire des mots sur les problèmes. Je voudrais qu'on n'oublie pas ce quartier

et à l'occasion de cette délibération les problèmes récurrents de ce quartier qui attendent des réponses concrètes.

**Gérald BRIANT** : La notion de ce mode de financement et de crédit, la Mairie de Paris ne la faisait pas avant ; donc c'est tout nouveau.

Evidemment, nous avons voté ce projet et nous assumons mais je voudrais quand même faire remarquer au procès-verbal que par rapport justement à ce mode de financement, on aimerait avoir aussi une forme de contrôle parce qu'il y a des antécédents, que ce soit des PPP, etc. qui nous ont ensuite mis dans des situations très compliquées. Donc nonobstant cette remarque-là que j'aimerais faire figurer de façon à ce que, pour l'avenir si aujourd'hui on est obligé d'assurer parce que les banques ne font pas leur travail parce qu'ils ne sont pas là pour abonder des comptes qui en plus sont manifestement sécurisés – de ce que j'ai compris – je fais confiance à ce qui est dit mais je suis plutôt pour avoir un retour là-dessus et je suis demandeur de plus d'informations et de plus de vérifications parce que les sommes sont un peu conséquentes ; ce qui prouve d'ailleurs que ce n'est pas un quartier abandonné.

**Eric LEJOINDRE** : Ce n'est pas une procédure nouvelle même si c'est vrai qu'on en fait beaucoup moins qu'on en faisait.

**Daniel VAILLANT** : Depuis toujours, la Ville garantit des emprunts pour des opérations dont elle n'est pas l'auteur, pour permettre à l'opération de se faire. Il est même arrivé et trop souvent sans doute que la Ville soit amenée à garantir l'emprunt à 100 %.

M. NEYRENEUF a expliqué qu'il y a eu des modifications de ce point de vue. Là, grâce à ce montage, la Ville ne garantit l'emprunt que pour 50 %. Cela permet d'aller dans le sens de ce que disait M. HONORE, un quartier dont on peut dire qu'il n'a pas été gâté par les décennies qui viennent de s'écouler à tel point qu'on a pris la décision de faire cette grande zone de réhabilitation urbaine ; qu'après beaucoup de concertation, on a démoli cette tour problématique, y compris sur le plan de la sécurité, qui avait été construite dans les années 60 pour des populations rapatriées et qui a été prévue pour 40 ans. On était à plus de 60 ; il y avait des risques.

A 83 %, les habitants se sont prononcés pour la démolition de leur tour à partir du moment où on garantissait leur relogement préalable dans de très bonnes conditions sur des constructions neuves qui ont lieu par Paris Habitat dans le secteur. Toute l'opération s'est faite remarquablement ; les gens sont contents d'avoir été relogés selon leur souhait. On a donc un terrain vide. Il n'est pas anormal que la collectivité veuille, notamment Paris Habitat, investir pour construire – je parle devant M. BROSSAT – des logements ailleurs. Il faut bien financer les nouveaux logements ou les réhabilitations de l'ancien. Là, il y a une opportunité qui n'engage la Ville que dans une garantie d'emprunt à la hauteur de 50 % pour faire selon les modalités qui ne sont pas un grand groupe international mais un groupement d'hôteliers indépendants.

Il y a un intérêt, par ailleurs, pour Paris d'avoir des hôtels qui en manquent cruellement. Paris est une zone touristique où on manque d'hôtels et là, on réalise un hôtel qui est à la fois de bonne qualité sans être de luxe dans un quartier qui en a bien besoin pour le requalifier en même temps, qu'il y a eu les opérations de requalification urbaine classique du domaine de Paris Habitat. Je rappelle que Paris Habitat est propriétaire de l'ensemble des logements de ce côté-là ; les écoles, je ne reviens pas ; les tramways maintenant.

Je veux essayer de rassurer ceux qui – ils ont raison – veulent être vigilants et craintifs mais enfin, je crois que c'est une opération qu'on a tellement voulue depuis des années que je vais voter pour sans hésiter.

**Eric LEJOINDRE** : D'abord, redire qu'une des conditions pour l'obtention d'un prêt de la Caisse des dépôts dans les quartiers en Politique de la Ville, c'est justement que le prêt soit garanti. La question qui est posée, c'est de savoir qui peut garantir les prêts. En partie la Ville et je m'en réjouis. Puis d'autres, c'est notamment le cas de la BPI, doivent aussi jouer leur rôle. Je me réjouis que la BPI ait mis son nez dans ce dossier, un peu contribué comme dans d'autres pour faire en sorte que l'ensemble de financeurs, notamment des financeurs publics, soient là pour aider à monter un projet. Il n'est pas normal que quand on a un projet et c'est le cas de cet hôtel porté par, alors certes pas un grand groupe mais des hôteliers indépendants mais qui est porté surtout par un modèle économique qui, semble-t-il, est sûr qu'on ne trouve pas dans le marché privé de la banque les fonds qui doivent permettre à l'activité économique de se tenir et au fond, si on peut gratter les choses, je partage ce qu'a dit M. BRIANT sur ce sujet-là, c'est compliqué de comprendre pourquoi la banque privée ne fournit pas les fonds qu'elle a à fournir pour faire vivre l'investissement dans notre économie. Je me réjouis que la Caisse de dépôts et d'autres financeurs publics, et en partie la Ville, aient pu non pas se substituer mais contribuer à faire en sorte qu'il y a un projet d'intérêt économique qui naisse.

Sur le plan de l'emploi, Mme BOUYGUES sera très vigilante à ce que l'emploi bénéficie aux habitants du 18<sup>ème</sup> un peu plus largement, sachant qu'il y avait déjà un certain nombre de cadres qui sont membres des structures existantes et que 100 % de l'emploi ne viennent pas de l'extérieur ; il y a notamment un certain nombre de personnels de direction qui sont attachés à la coopérative qui s'est créée. Mais on y sera vigilant que toutes les garanties seront prises pour que l'emploi bénéficie notamment et prioritairement, même si ce n'est pas une obligation, à des habitants du 18<sup>ème</sup> qui le demandent.

Pour le reste, je le redis, quand on est dans une opération de rénovation de cette ampleur, il faut d'abord se réjouir qu'on ait des acteurs du monde de l'économie qui investissent des millions d'euros, qui prennent un risque pour monter un projet. Ils ont proposé un hôtel ; je me réjouis. Il y aurait eu des investisseurs qui proposaient un cinéma, cela aurait été très bien aussi mais l'activité économique, elle n'est pas décidée par la politique. Elle peut être accompagnée, suscitée, entraînée, engagée mais jusqu'à nouvel ordre, si quelqu'un veut monter un cinéma, c'est d'abord à celui qui veut le monter de le dire. Ce n'est pas tellement à nous de dire, on veut ceci, on veut cela ; il faut qu'on crée les conditions qui permettent de le faire. Je ne suis pas responsable de salle de cinéma sauf des salles de cinéma municipales. Il va y en avoir une à Paris qui est Louxor. Encore, c'est une association, ce n'est pas la Ville directement mais, l'activité économique, même dans le domaine culturel, elle est fondée d'abord sur la volonté de ces acteurs.

Je ferai ce que je peux pour pousser les acteurs culturels à s'implanter, il y en a déjà ; mais ce n'est pas directement la Ville qui décide de qui investit où.

**Michel NEYRENEUF** : M. HONORE, est-ce que vous connaissez un quartier à Paris où l'on a réalisé du logement social, construit un centre social, ouvert un centre social, ouvert un centre d'animation, ouvert une bibliothèque, ouvert une maternelle et bientôt avoir des services de santé et une salle polyvalente dans un rayon de 200 m, et crèche ?

Comment peut-on dire que les habitants ont l'impression d'être oubliés ? Qu'il y ait des problèmes au niveau de l'espace public, oui. Mais dire cela aujourd'hui, excusez-moi mais cela me fait doucement rigoler même si je n'en ai pas l'air.

Vous dites qu'il y a des hôtels derrière, ce n'est pas des hôtels de la même catégorie, donc ce n'est pas tout à fait la même clientèle et on pourrait dire la même chose si on tenait à votre raisonnement : pourquoi installer une brasserie à Barbès avec tous les trucs autour. Petit à petit la brasserie, elle va faire comme le Louxor a fait, comme d'autres choses ; petit à

petit cela va aussi changer. Quand il y a des investisseurs qui sont prêts à se lancer comme cela sur les territoires qui nous paraissent justement un peu compliqués, il faut s'en réjouir et ce que j'ai oublié aussi de noter, c'était que Mme DAMS, notre adjointe aux sports mais aussi au tourisme, se réjouit tout à fait de ce projet.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.100/2015.DDEEES.184 à la majorité soit 36 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG//UMP-CI/NI(Mme MEHAL)) et 9 abstentions dont 2 pouvoirs (EELV / UMP-CI (Mme BOYER))*

## **HABITAT**

DELIBERATION : 18.2015.101 : Location de l'immeuble 20, rue du Simplon (18e) à PARIS HABITAT-OPH-Bail emphytéotique.

**Michel NEYRENEUF** : Une préemption d'un immeuble, donc j'espère qu'elle va être votée par tout le monde, que l'on va louer avec un bail emphytéotique à Paris Habitat au 20, rue du Simplon, 20 logements qui permettront de contribuer à notre effort en la matière.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.101/2015.DLH.78 à la majorité soit 44 voix pour dont 8 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV/UMP-CI/NI(Mme MEHAL)) et 1 abstention (UMP-CI (Mme BOYER))*

DELIBERATION : 18.2015.102 : Location de l'immeuble 5-7, passage Lathuille (18e) à la SIEMP-Bail emphytéotique

**Michel NEYRENEUF** : Encore une autre préemption. C'est quatre logements sur deux bâtiments. Mais là encore, ce sont des bâtiments en entier donc vote unanime, je suppose.

**Eric LEJOINDRE** : Mme BOYER s'abstient. Le reste du groupe UMP vote pour.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.102/2015.DLH.94 à la majorité soit 37 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV/NI(Mme MEHAL)) et 8 abstentions dont 2 pouvoirs (UMP-CI )*

## **RELATION LOCATAIRES / BAILLEURS**

DELIBERATION : 18.2015.103 : Charte des mutations dans le parc social.

**Mario GONZALEZ** : Pour vous présenter cette charte, j'aimerais quand même vous expliciter deux termes un peu bâtarde qui apparaissent dans cette charte qui sont ceux de réservataire et contingent.

Comme vous le savez, le financement du parc social et des logements sociaux est assuré essentiellement, je résume, par les collectivités locales, par l'Etat et par ce qu'on appelle le groupement action logement ou le 1 % logement.

En fonction des financements de chacun de ces trois acteurs, il va y avoir un contingent qui va être fixé pour chacun d'entre eux. Ce qui amène les bailleurs sociaux qui sont les propriétaires de réserver un logement qui serait vacant en fonction des différents contingents. En somme, lorsqu'un logement se libère, on va déterminer qui est le réservataire et on va lui dire : c'est vous qui avez d'abord la priorité pour réaffecter ce logement.

Il y a juste une petite particularité pour Paris, c'est que Paris Habitat dispose de son propre contingent puisqu'il finance lui-même une partie des logements qu'il construit donc qu'il a, pour résumer, 16 000 logements à Paris qui sont son propre contingent.

Cette charte rappelle une problématique récurrente par rapport à ce système de réservataire et ce système de contingent. C'est que lorsque vous avez un locataire du parc social qui demande à changer de logement, c'est ce que l'on appelle une demande de mutation, il a souvent comme réponse de la part du bailleur : il faut que vous voyez avec votre réservataire. Lorsque ce même locataire va voir son réservataire, son réservataire va lui dire : non, il faut que vous alliez voir avec votre bailleur.

Ce système pose également une autre difficulté, c'est que chaque réservataire va réserver une partie de son contingent aux demandes de mutation mais il n'y a pas véritablement de règle à ce sujet. Aujourd'hui, par exemple, la Préfecture de Paris, donc l'Etat, n'affecte grosso modo que 13 % de son contingent aux demandes de mutation. Pour le reste, ce sont de nouvelles affectations.

Enfin, ce système pose un problème majeur qui est celui de la lisibilité et de la transparence puisque vous l'aurez bien compris, les locataires dans ce système s'y perdent un peu. Pourtant, les demandes sont importantes. Il faut savoir qu'il y a actuellement dans le parc social, les locataires de parc social, 21 % des demandes qui concernent des demandes de mutation. Il faut savoir que ces demandes sont légitimes très souvent puisqu'elles concernent pour 50 %, en tous les cas, elles sont motivées par des problèmes de sur-occupation. Il y a également des difficultés liées à la santé. Il y a – et cela est très grave – les problèmes de violence conjugale. Il y a également des locataires dont leur immeuble va connaître une réhabilitation lourde.

La Mairie de Paris n'est pas restée sourde à ces difficultés puisqu'il y a eu une première charte en 2009, par lequel l'Hôtel de Ville s'est fixé pour objectif, d'affecter 20 % de son propre contingent de logements sociaux aux demandes de mutation. Donc 20 % de ces logements seraient affectés à des demandes qui veulent changer de logement. Le problème de cette charte, c'est qu'elle n'était pas signée par l'Etat. Or, l'Etat a un contingent très important. Elle ne concernait que la Ville de Paris et les bailleurs qui, grosso modo, dépendent de la Ville de Paris (la RIVP, Paris Habitat et E-Logis notamment).

Cette nouvelle charte vise donc à répondre à ces différentes problématiques et ce de manière assez audacieuse.

Tout d'abord, cette charte vise à consacrer une part beaucoup plus importante du parc social parisien aux demandes de mutation. Pour ce faire et c'est de bonne augure, la Préfecture de Paris est signataire de cette charte. A ce titre, la Ville de Paris s'engage à affecter 25 % de ses logements aux demandes de mutation actuellement, elle en consacre déjà 23,8 % donc elle est quand même en avance. La Préfecture, quant à elle, s'engage à en affecter 20 %.



Par ailleurs, lorsqu'un bailleur va avoir une demande de mutation et qui veut regarder dans ces logements vacants, quels sont les logements vacants et qui en est le réservataire, aussi bien la Ville de Paris que la Préfecture de Paris se sont engagées à répondre aux bailleurs à cette demande de mutation dans un délai de 15 jours pour que le locataire puisse vite savoir où il en est.

Puis par ailleurs, cette charte va également faciliter ce que l'on appelle les mutations inter-bailleurs à travers notamment deux systèmes très intéressants. Le premier, vous le connaissez déjà, c'est celui de Loc'annonces – nous avons déjà voté sur cette question – qui sera donc affecté ; il y aura une partie qui sera affectée aux demandes de mutation. Vous allez avoir également un outil informatique – et cela est très important parce que nous, on le vit au quotidien à la Mairie du 18<sup>ème</sup> – pour les demandes de mutation prioritaires, pour des différentes raisons. Les bailleurs vont, à travers cet outil informatique, pouvoir gérer cela en commun.

Enfin et cela pour 2017, une bourse d'échange puisque comme vous le savez, l'une des problématiques proposées par cette charte est qu'aujourd'hui, on va sur leboncoin.fr et on retrouve des locataires du parc social qui propose d'échanger leur logement social, ce qui n'est pas normal. C'est la raison pour laquelle cette bourse d'échange sera supervisée par les bailleurs.

Ensuite, cette nouvelle charte propose plus de transparence et c'est un point d'innovation très important ; c'est que la grille de cotation aujourd'hui appliquée pour les attributions va être également appliquée pour les demandes de mutation avec naturellement quelques ajustements propres à la mutation. Par exemple, on va tenir compte de la sous-occupation puisqu'il y a effectivement des logements sous-occupés donc ce sera l'un des critères dont il faudra tenir compte et également les problèmes de santé ou d'handicap.

Mais aussi, c'est plus de responsabilisation pour les locataires puisque souvent, on a des demandes de mutation ; on a plusieurs propositions et on a en même temps plusieurs refus. Désormais, les locataires qui refusent plus de deux propositions verront leur dossier gelé. C'est un petit peu la même philosophie qu'en ce qui concerne l'attribution de logement.

J'aimerais finir par une note positive, M. le Maire, puisqu'en relisant la charte qui prévoit comme troisième objectif la lisibilité, je m'aperçois que l'une des propositions que nous avons faites, la Mairie du 18<sup>ème</sup>, lors d'une réunion organisée par la direction de l'urbanisme a bien été retenue à savoir que, pour assurer plus de lisibilité, il nous paraissait fondamental que la Ville de Paris rédige, publie et mette à disposition des mairies d'arrondissement et des bailleurs sociaux une plaquette explicative pour que nous puissions, notamment nous à la Mairie d'arrondissement, l'annexer au courrier que nous adressons aux locataires et aux demandeurs pour qu'ils comprennent comment fonctionne ce système complexe de demande de mutation.

Sur cette note très positive, je vous invite à voter pour cette délibération et autoriser la Maire de Paris à signer cette charte.

**Galla BRIDIER :** Merci, M. GONZALEZ pour cette explication didactique des questions de contingent, réservataire. Effectivement, le logement social regorge d'une technicité, d'un jargon assez compliqué à comprendre pour l'ensemble d'entre nous, néanmoins, très importants.

Je souhaite au nom du groupe des écologistes souligner que nous accueillons favorablement l'évolution de cette charte des mutations, son actualisation, le passage de l'objectif de 20 % de mutation sur le contingent sur le quota de la Ville à 25 %.

Nous regrettons que cela ne soit pas le cas pour le contingent de l'Etat même si je sais qu'en la matière, il y a également des évolutions par rapport à ce qui se passait dernièrement.

Je serai brève parce que vous avez évoqué la majeure partie des choses. Je pense qu'il faut également se féliciter de l'accent mis sur le traitement de la sous-occupation, donc de la situation généralement de toutes ces personnes âgées dont les situations individuelles et familiales ont évolué et se retrouvent seules dans des gros logements et vont pouvoir se voir proposer plusieurs logements, même au-delà de deux propositions pour être en meilleure adéquation à leur portefeuille et à leur situation individuelle.

Je me permets quand même à l'occasion de cette charte des mutations de rappeler une position des écologistes de longue date qui serait celle de la suppression des contingents. C'est quelque chose qui pourrait être imaginable mais cette innovation n'a pas encore été retenue dans les diverses lois logement des années précédentes. On pourrait fonctionner de manière différente, de manière plus souple, lisible en termes simplement d'objectifs en fonction des financeurs du logement, ce qui serait plus simple pour les demandeurs de logement déjà logés dans le parc HLM qui, effectivement, jusqu'à maintenant, se voient prisonniers de la question des contingents.

J'exprime aussi une attente forte des écologistes quant à cette charte des mutations, c'est qu'elle soit signée par l'ensemble des bailleurs parisiens présents sur le territoire parisien et non pas seulement par les bailleurs de la Ville puisque cela serait priver, en tout cas exclure une grande partie du patrimoine de logements sociaux sur le territoire parisien.

Enfin, nous souhaitons qu'au cours de ce mandat si ce n'est pas très prochainement que l'ensemble des acteurs qui ont des contingents de logement et notamment action logement soient également signataires de cette charte et puissent sur leurs attributions aussi participer à la mobilité résidentielle des Parisiens.

Nous voterons ce texte bien évidemment pour toutes les avancées qu'il comporte.

**Christian HONORE** : Je voudrais relever un point : M. GONZALEZ a été didactique mais il n'a pas été tout à fait complet. M. BOURNAZEL reviendra sur la question de manière plus ample.

Je voudrais attirer votre attention sur les trois principaux motifs de demandes d'échange des ménages domiciliés à Paris, ce sont : 50 % des demandeurs d'échange, logement trop petit. Il y a ceux qui ont une mutation parce que l'appartement est trop grand. Puis, il y a tout de même le quart de la population des demandeurs qui partent pour des motifs d'environnement et de voisinage. Pourquoi n'avez-vous pas cité qu'un quart de la population veut partir du logement social où ils sont pour des problèmes de voisinage ?

Parce que cela vous gêne et qu'au contraire, ce ne sont pas les gens – on pourrait avoir un débat de savoir pourquoi il y a des locataires qui, au motif de problème de voisinage veulent partir. Je reprendrai une idée de M. BOURNAZEL et je dirais que ceux qui voudraient partir, ce sont plus ceux qui créent les problèmes que ceux qui en sont les victimes ; c'est de cela dont il s'agit en grande partie et nous recevons des locataires. Nous voyons bien que parfois les gens veulent partir parce qu'il y a des problèmes de voisinage.

Cela est significatif parce que vous avez raté la diversité. Il n'est pas normal que 25 % de personnes veulent partir à cause de problème de voisinage. Cela, vous ne l'avez pas dit parce que vous savez que c'est un point particulier.

Puisque j'ai la parole, sur l'attribution des logements, je voudrais répéter que le fait que je participe à la commission d'attribution des logements, la désignation de la Ville de Paris enfin on a compris ce que je voulais dire, n'implique pas qu'il y ait validation de ma part de ce système. On est bien d'accord. Nous en parlerons un autre moment et à un autre lieu mais bientôt. Mais je veux le préciser parce que je ne voudrais pas qu'un des arguments soit pour parler : bref, M. HONORE est à la commission ; il n'a rien dit donc il cautionne. Non, pas du tout. Je fais cette petite parenthèse pour qu'on n'y revienne pas.

Mais pardonnez-moi, M. GONZALEZ mais ce que je voulais dire et je voulais attirer votre attention : 27 % de la population part pour des problèmes de voisinage.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : On reçoit dans nos permanences et quand on fait du porte à porte et quand on rencontre beaucoup d'habitants les problèmes concrets de vie quotidienne parfois pour telle ou telle raison, de tranquillité, de problème de voisinage, de familles qui s'agrandissent ou qui partent, le besoin de changer de logement. Il est vrai que le système est bloqué et que le turn over est très faible. Donc, il faut une action.

Ce n'est pas pour rien d'ailleurs qu'un sondage IFOP, le JDD du 4 avril dernier, disait que 72 % des Parisiens sont mécontents de votre politique du logement. Autant, ils peuvent donner un satisfecit sur l'animation culturelle ou sur un certain nombre de sujets comme l'architecture, autant ils sont très mécontents de la politique du logement menée : 170 000 demandeurs de logements sociaux et record absolu, sans précédent, le double depuis 2001. Puis des demandeurs de logement social qui sont dans le parc social – ce qui nous intéresse ce soir – qui ont besoin d'un nouvel appartement et qu'il faut aider pour permettre justement davantage de rotation et de pragmatisme.

Vous avez dit beaucoup de choses. Simplement, votre dispositif n'est pas cohérent. Il n'est pas adapté à la situation. Le recours au système de cotation qui d'ailleurs n'a aucune valeur légale acte un système qui n'a pas fait ses preuves pour les attributions de logement. Un bilan à trois mois pour les mairies d'arrondissements pilotes de la majorité vient seulement d'être réalisé et ressenti comme mitigé par ces propres arrondissements de votre majorité.

En outre, la grille que vous avez annexée à la charte demeure inacceptable, notamment pour les conditions d'occupation. Le sujet central de la suroccupation est insuffisamment traité.

Les classes moyennes sont, par ailleurs, les grandes oubliées de votre dispositif. Pour preuve, la charte. Je vais préciser les choses parce qu'il ne faut pas tronquer les propos. Celle-ci précise (point 1 de la page 3) que les échanges se feront au maintien du prix du loyer au mètre carré pour les logements PLUS ou PLAI mais rien pour le PLS. Pourquoi ?

Vous dites qu'il y a la transparence. Nous pensons qu'il n'y en a pas et qu'au contraire, il y a un manque sidéral dans votre dispositif de transparence. Notons de manière précise (page 5 de votre projet de délibération) qu'un comité de pilotage sera réuni tous les mois en vue de présenter un bilan de la mise en place de la charte. Ce comité sera présidé par M. BROSSAT, l'adjoint au Maire lui-même, la secrétaire générale de la Préfecture d'Ile-de-France mais sans qu'aucune représentation de l'opposition parisienne ne soit mentionnée. Pourquoi l'opposition ne siègerait-elle pas dans cette instance ? Qu'y a-t-il donc à cacher ?

Enfin, on peut déplorer le manque de lisibilité pourtant proclamée à renfort de communication en interview dans cette charte, à travers l'absence de données chiffrées dans ce projet de délibération. A partir de quelle base précise et chiffrée, l'exécutif a-t-il travaillé avec les bailleurs, avec l'Etat, avec action logement pour parvenir à cette nouvelle charte ?

Dans ces conditions, nous allons nous abstenir mais c'est une abstention qui est plutôt vers un vote contre à moins que vous votiez un certain nombre d'amendements que nous allons proposer au Conseil de Paris.

Nous allons notamment présenter au Conseil de Paris un amendement en vue de garantir à tous les arrondissements de Paris un dispositif qui ne les lèsent pas, au contraire, et qui permettent aussi de revoir la grille de cotation, à partir du travail des mairies d'arrondissements pilotes et de leur critique de votre système, de permettre à notre groupe de siéger au sein du comité de pilotage et de communiquer à l'ensemble des élus un bilan complet et chiffré depuis 2009 assorti des données actualisées par arrondissement.

**Ian BROSSAT** : M. GONZALEZ a dit beaucoup de choses, d'autres intervenants également, notamment Mme BRIDIER.

Simplement pour dire que cette charte des mutations est présentée évidemment dans l'ensemble des arrondissements. C'est d'ailleurs, je trouve très bien, la précédente charte, celle qui avait été adoptée en 2009 n'avait pas été soumise au vote. Pour montrer l'importance que nous accordons à ce sujet, nous avons fait le choix de la soumettre systématiquement au vote dans l'ensemble des arrondissements pour lui donner aussi plus de force. Je crois qu'il s'agit, en réalité, de répondre tout simplement à un problème. Effectivement, aujourd'hui la première doléance des locataires du parc social, c'est la difficulté à obtenir un échange.

Le premier motif de courrier que les bailleurs sociaux reçoivent, c'est pour des demandes d'échange. Donc, notre travail aujourd'hui, c'est de faciliter ces échanges ; de les rendre plus fluides. Je crois que cette charte qui engage la Ville mais qui engage aussi l'Etat, les bailleurs, va nous le permettre. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Il s'agit simplement de rendre ce système plus fluide. Nous allons y arriver de trois manières.

D'abord, parce que nous allons faire plus d'échanges puisque 25 % du contingent de la Ville de Paris sera consacré à des échanges, aujourd'hui, c'est 20 %. Parce que la Préfecture s'engage sur son contingent à faire 20 % d'échange alors que dans la charte précédente, c'était 10 %. C'est donc un doublement du nombre d'échanges qui vont être réalisées sur la part du contingent de l'Etat. C'est un cap très important.

Puis surtout – M. GONZALEZ a eu raison de le dire – nous allons fluidifier le système. Aujourd'hui, le système est trop verrouillé. Nous allons faire sauter un certain nombre de verrous de deux manières, d'abord en faisant de l'inter-contingent, c'est-à-dire que si vous êtes en logement social, que vous avez eu votre logement social par la Préfecture, on pourra vous proposer un logement social qui dépend de la Ville de Paris. Ce sera donc plus simple. Puis, nous allons faire de l'inter-bailleur. Si vous êtes à Paris Habitat, vous n'êtes pas condamné à rester chez Paris Habitat et vous pourrez, par exemple, passer à un logement de la RIVP qui correspond mieux à votre situation familiale ou parce que vous souhaitez changer d'environnement. Bref l'idée, c'est de tout faire pour faciliter les échanges.

Après, j'ai entendu un certain nombre de remarques. J'imagine que nous aurons le débat en Conseil de Paris. Simplement, j'ai à nouveau entendu un certain nombre de choses sur les classes moyennes que je n'accepte pas d'entendre parce que c'est contraire à la vérité : 30 % des logements sociaux que nous produisons sont des PLS qui sont dédiés aux classes moyennes.

Par ailleurs, lors du dernier Conseil de Paris, nous avons adopté Multiloc. Il s'agit de capter des logements privés pour loger des classes moyennes. Excusez-moi quand même de rappeler que le groupe UMP ne s'est même pas abstenu, il a voté contre. Je veux bien

toutes les leçons du monde sur les classes moyennes mais je crois que nous faisons beaucoup pour les classes moyennes et allons d'ailleurs continuer à le faire parce que nous souhaitons que les classes moyennes comme les familles modestes puissent continuer à vivre à Paris parce qu'elles y produisent des richesses et que c'est donc essentiel pour nous.

Après, sur la question des données, il y a d'abord eu un bilan sur la question des mutations qui a été faite lors de la dernière cinquième commission au Conseil de Paris. Tous les chiffres sont disponibles. Je suis disposé tous les mois à faire un tableau de bord sur la question des mutations qui permet d'avoir concrètement les éléments et de voir si nous progressons. Je souhaite que nous ayons une évaluation très régulière et publique des résultats produits par cette charte ; vérifier si cela marche et si cela ne marche pas, ajuster comme nous avons l'habitude de le faire. Exactement d'ailleurs, ce que nous faisons sur la cotation ; d'abord la cotation fonctionne et je souhaite que d'ici l'été, l'ensemble des arrondissements s'y soient mis, cela marche. Après, est-ce qu'il est nécessaire d'ajuster un certain nombre de critères ? Oui et nous allons le faire. M. NEYRENEUF nous a fait un certain nombre de suggestions, notamment sur la prise en compte des situations d'insalubrité ; nous allons les intégrer à la grille de cotation pour nous permettre de tenir compte de cet élément qui concerne bon nombre de demandeurs.

Je crois que c'est une manière moderne de faire des politiques publiques. On met en place un certain nombre d'éléments, on évalue et ajuste quand c'est nécessaire. Je crois que c'est comme cela qu'on progresse de manière un peu humble mais je crois que c'est ce qui est sans doute de plus efficace.

**Eric LEJOINDRE :** Je rappelle qu'on débat de la délibération en question, pas des interventions des uns et des autres sinon il y aurait matière à dire beaucoup de choses. Ce qui est en jeu, c'est la délibération que nous allons voter et que je vous invite à voter.

**Pierre-Yves BOURNAZEL :** Juste pour dire que ce n'est pas parce qu'on ne pense pas comme vous qu'on est obligés d'être traités de menteur. On est dans un pays libre où chacun peut avoir son opinion. Je sais bien que vous êtes spécialiste de tout comme anticommuniste est un chien, mais tout de même, nous avons le droit de penser dans cette opposition et de dire ce que nous pensons.

**Eric LEJOINDRE :** Je dois dire cela vraiment que ce n'était pas la peine...

**Pierre-Yves BOURNAZEL :** Je ne note pas positivement... Non, non mais je n'accepterais pas...

**Eric LEJOINDRE :** Soit vous avez autre chose à dire...

**Pierre-Yves BOURNAZEL :** ... à chaque fois que j'interviens, que M. BROSSAT traite l'opposition de menteur... Au Conseil de Paris d'ailleurs

**Eric LEJOINDRE :** Moi, je n'accepterai pas qu'on réintervienne dans n'importe quel ordre pour dire n'importe quoi...

**Pierre-Yves BOURNAZEL :** Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, notre président de groupe le lui a rappelé et le rappellera chaque fois, nous n'avons pas à recevoir de leçon de morale ; nous ne pensons pas la même chose. C'est votre droit de penser ce que vous pensez et d'appliquer votre politique, c'est notre droit de ne pas la voter mais nous ne rentrons pas dans ce débat binaire, sectaire et manichéen.

En revanche, j'ai bien noté, nous allons suivre cela de près que vous annoncez un tableau de bord mensuel par arrondissement. Donc, nous aurons à chaque Conseil d'arrondissement ici le point sur votre politique et sur les chiffres précis ainsi qu'au Conseil de Paris avec l'évaluation publique et cela est un point positif.

**Eric LEJOINDRE** : Je ne sais pas qui est binaire, sectaire et manichéen mais je pense que chacun doit regarder dans son propre discours et dans ses propres réactions. Moi, en tout cas, qui ai écouté ce débat, je n'ai pas entendu dans les propos de M. BROSSAT autre chose que ce qu'il a dit. Je suis un peu fatigué de cette facilité, de cette volonté de faire à chaque fois des petites piqûres comme cela ; ce n'est vraiment pas à la hauteur du débat et c'est vraiment de la petite politique qui est assez éloignée de ce qu'on aime faire ici.

**Mario GONZALEZ** : Apparemment, j'ai omis effectivement les 25,3 % de demandes de mutations motivées par l'environnement et le voisinage mais pour le coup, M. HONORE, vous oubliez vous-même d'évoquer un chiffre cité dans la charte et qui rappelle que 65 % des mutations se font dans le même quartier et les gens sont très satisfaits de cela. C'est la première chose.

La deuxième chose que vous oubliez de dire, par rapport à ce chiffre qui ne veut pas tout dire, c'est que quand on parle d'environnement, c'est souvent parce que ce n'est pas un environnement qui n'est parfois pas adapté à la situation propre de la personne et nous rencontrons ces difficultés très souvent : par exemple des problèmes d'handicap, des problèmes respiratoires, des problèmes aussi qui ne sont pas de quartier et qui sont des troubles de voisinage liés à des voisins qui ont des problèmes de relation. Cela dit, je maintiens que 65 % des demandes de mutation sont acceptées dans le même quartier. Donc, ce que vous insinuez n'est pas vérifié par les chiffres.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.103/2015.DLH.25 à l'unanimité*

## **QUESTION ECRITE A MME LA MAIRE DE PARIS**

**Eric LEJOINDRE** : On en vient à deux questions : une question écrite qui est une nouvelle procédure que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'expérimenter. Je vais remercier Mme VERISSIMO de nous permettre de l'utiliser pour la première fois. Puis, une question orale concernant la question écrite ; elle sera présentée par M. DURAND.

Je rappelle pour ceux qui ne sont pas habitués à cette procédure, c'est-à-dire nous tous, qu'elle va être présentée et qu'ensuite, le Conseil d'arrondissement procèdera à un vote pour savoir s'il souhaite qu'elle soit posée en tant que question du Conseil d'arrondissement ou uniquement en tant que question de la personne qui l'a posée.

Donc, il n'y aura pas de débat ; il y a présentation de la question et vote sur le fait de savoir si vous souhaitez que ce soit une question du Conseil d'arrondissement à la Maire de Paris.

DELIBERATION : 18.2015.104 : Question écrite du Conseil d'arrondissement à l'initiative du groupe EELV et de Mme Ana VERISSIMO à Mme la Maire de Paris et à la direction de la CAF concernant l'accueil du public de la CAF du 18e

Philippe DURAND : Avant de vous faire part de cette question écrite, j'invite le Conseil d'arrondissement à avoir une pensée pour Mme VERISSIMO puisque si elle n'est pas là et si c'est moi qui prends la parole aujourd'hui, c'est parce qu'elle lutte contre la maladie. Vous n'avez été pas sans remarquer que depuis quelques mois, elle n'est pas présente parmi nous mais elle essaie dans la mesure du possible de faire partie de nos travaux ; c'est pourquoi elle a fait cette question écrite sur un sujet qui lui tient à cœur.

La question écrite est relative à l'accueil du public dans la Caisse d'allocation familiale du 18ème arrondissement.

La CAF située au 47, rue de la Chapelle ferme régulièrement. Une affiche en informe les usagers dans des termes paradoxaux : « le personnel de la CAF se mobilise pour accélérer le traitement de vos dossiers » ; l'accueil du public sera fermé du, etc. Pour vos démarches, pensez au caf.fr.

A titre d'exemple pour le mois d'avril 2015, le site du 18ème aura fermé 21 jours ouvrables, les sites du 13ème et 19ème : 15 jours et le 15ème : huit jours. Or, les usagers en majorité dans une situation de fragilité économique et sociale se retrouvent concrètement à devoir suspendre leurs urgences afin de pallier à ce défaut de services publics. Que faire quand l'équilibre des familles, des couples, des jeunes salariés, des personnes isolées, des étudiants, des salariés sans stabilité d'emploi ou privés d'emploi dépendent d'aides précieuses et que celles-ci n'ont pas été dûment versées ? Comment fait-on concrètement face aux impératifs de survie au quotidien ?

Par ailleurs, les usagers ne peuvent compter sur un accueil téléphonique efficace et compétent, non plus que sur l'enregistrement automatique énonçant les semaines ouvertes et les fermées. L'information qui circulent parfois entre les usagers c'est que le centre de gestion de la CAF du 19ème peut se substituer au service de la CAF du 18ème dans les semaines de fermeture. Ce type d'information peu fiable et les calendriers de fermeture de ces centres de gestion n'étant pas coordonnés.

Les jours d'ouverture restant, vous imaginez bien que la compression des flux est telle que le temps d'attente peut durer jusqu'à trois heures dans la majeure partie du temps debout, dehors et par tous les temps.

La longueur impressionnante de la file d'attente dissuade une partie des usagers. Or, les personnes qui ont le plus de difficultés à faire valoir leur droit ne sont pas, loin s'en faut, celles qui ont le moins besoin d'aides.

De plus, les usagers sont aussi contraints de multiplier leur déplacement quand, non informés, ils tombent sur une porte close. Les salariés qui ont pris en vain une demi-journée doivent en renouveler la demande auprès de leur employeur, ce qui est doublement préjudiciable pour l'employeur comme pour les salariés. Quant à la situation des personnes âgées, des malades, des femmes enceintes ou des enfants en bas âge ou toute autre personne peu mobile, elle n'est pas plus enviable, non plus que celle des salariés privés d'emploi déjà soumis à un régime d'attente et d'inactivité forcée. S'ajoute pour les personnes déficientes visuelles la difficulté liée à l'absence de signalétiques au sol.

Enfin, la pénibilité de ces conditions d'usage est exprimée de façon plus ou moins maîtrisée par une partie des usagers à l'encontre du personnel de la CAF ; ce qui participe à la dégradation des conditions de travail des agents administratifs et du climat social.

Comment cette organisation de l'accueil du public de la CAF du 18ème qui montre en l'état ses limites alors que la crise imposerait d'autant plus l'assurance de sa fiabilité peut-elle améliorer et optimiser afin de pouvoir répondre aux besoins d'un service public fidèle à sa mission et respectueux des citoyens et de ses employés ?

C'est la question qui est posée à la Maire de Paris.

Eric LEJOINDRE : La question que je pose au Conseil est de savoir si le Conseil souhaite que cette question qui m'apparaît, pour le moins, légitime s'agissant de la CAF du 18ème, on aurait pu y ajouter d'autres éléments. Mais pour un élément d'information, voilà près de six mois que nous essayons d'obtenir une borne CAF qui fonctionne dans le hall de la Mairie, y compris sur la partie informatique du traitement des dossiers, bien des améliorations à avoir dans cette très utile et très grande administration de l'Etat mais qui a un rapport à l'accueil du public, en tout cas dans le 18ème mais je pense que la question nous dépasse. Il me semble donc utile que la Maire de Paris puisse s'en saisir, non pas pour y répondre elle-même bien sûr, mais pour poser les questions qui doivent être posées. Il me semble très utile que nous la partagions.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.104 à l'unanimité*

Question orale du groupe UMP-CI à M. le Maire du 18ème arrondissement de Paris concernant la station de métro « la Chapelle »

Pierre LISCIA : Une question assez simple et rapide qui ne prêterait pas polémique. Le 15 septembre 2014, le Conseil du 18ème arrondissement a adopté un vœu à l'unanimité relatif à la situation que connaît la station de métro « la Chapelle » depuis l'automne 2013. Ce vœu faisait état de la gêne pour les usagers qu'occasionnait la fermeture de la sortie de la station située côté 18ème ayant pour conséquence de concentrer tous les flux sur la sortie côté 10ème arrondissement.

Le vœu rappelait que cette situation constituait, je cite : une gêne sérieuse qui ne pouvait plus durer et demandait qu'une solution immédiate soit trouvée pour améliorer l'accès à cette station. Il demandait également qu'une étude relative à l'aménagement d'une troisième sortie soit menée.

Etant donné que la situation semble perdurer, pouvez-vous nous dire quelles suites ont été données à ce vœu du 15 septembre 2014 et si la réouverture totale et permanente de la station peut être envisagée ?

Félix BEPPO : Normalement, on devrait vous distribuer la réponse que je vais vous lire, si vous le permettez.

D'abord, un petit rappel de la situation : suite à la prolifération d'un réseau de vendeurs à la sauvette de titres de transport dans les locaux de la RATP, la sécurité à l'intérieur des stations de métro est de la compétence de la RATP. En février 2014, l'organisme décide de fermer l'accès côté 18ème de la station. Elle considère que, compte tenu du fait que les distributeurs et la ligne de contrôle sont positionnés du côté du 18ème et que les vendeurs à



la sauvette s'installent le plus souvent à cet endroit, il était plus pertinent que ce côté soit fermé.

Cette décision a été prise, nous le répétons, sans aucune information préalable ni à la Mairie du 18ème, ni au commissariat des 10ème et 18ème arrondissements.

Le 5 mars 2014, M. VAILLANT a adressé un courrier à Pierre MONGIN, le PDG de la RATP, pour protester contre cette mesure, l'absence d'information préalable et de la gêne, bien évidemment, que cela occasionnait pour l'ensemble des usagers, notamment ceux habitant le 18ème arrondissement.

En réponse à l'interpellation du 18ème, la RATP s'est engagée à étudier avec l'ensemble des acteurs la question de la réouverture de l'accès et nous les avons rencontrés plusieurs fois à ce sujet.

Le 4 juillet dernier, M. le Maire a reçu une équipe de la RATP conduite par son directeur territorial et la réouverture de l'accès côté du 18ème avait été demandée avec insistance.

J'ai moi-même proposé un vœu à laquelle vous faites allusion le 15 septembre dernier où effectivement, nous demandions à ce que la RATP puisse procéder rapidement à la réouverture de l'accès, étudier la possibilité de créer une nouvelle sortie côté Philippe-de-Girard afin de répondre aux problématiques des flux importants, notamment de ce côté, eu égard aux équipements publics nouveaux, Auberge de jeunesse ou la bibliothèque et l'IUT Pajol.

Suite à ce vœu et au courrier en date du 23 janvier dernier adressé à la RATP, cette dernière est venue présenter au Maire un projet de réaménagement d'une partie de la station pour répondre, sur le court terme, aux problèmes d'accès à la station.

Je voulais vous faire cette présentation exhaustive pour bien montrer que nous ne nous contentons pas de faire des vœux mais nous les suivons. Effectivement, cela n'est pas été simple d'aboutir à la réponse que je vais clairement vous formuler à votre question ; nous continuons bien évidemment à suivre les choses. Cela a été un cheminement très long et le 18ème, l'équipe de M. VAILLANT et celle de M. le Maire ont montré que, sur ce sujet, nous étions non seulement mécontents mais que nous souhaitions des réponses rapides.

Cet aménagement proposé aujourd'hui consiste à dédier chaque accès à un flux. Le côté nord donnant sur le 18ème sera dédié à l'entrée des voyageurs ; le côté sud donnant vers le 10ème sera dédié à la sortie des voyageurs. Cela suppose de poser une cloison intérieure qui sera pourvue d'un portillon à ouvrir en cas de besoin de franchissement ponctuel, changer la signalétique intérieure et mettre à jour les plans de quartiers.

Je précise que ces aménagements ont été présentés aux Maires du 10ème et du 18ème et qu'ils feront l'objet d'une discussion auprès des conseils de quartier du 10ème et du 18ème arrondissements de manière à ce que l'on puisse concrètement engager les travaux.

Je voudrais aussi dire que malgré cette réponse très ponctuelle à la question soulevée, nous avons également demandé à ce que soit lancée l'étude d'une création de sortie sur la rue de Philippe-de-Girard. Dans le cadre des réflexions que nous avons sur la ballade urbaine, nous pensons qu'effectivement, la ballade urbaine doit aussi permettre de réétudier les accès plus globalement de cette station de métro « la Chapelle » qui est à la fois l'accès à la ligne 2 du métro mais également au RER, ce qu'on ne dit pas assez.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette réponse précise. Je ne pense pas que le départ de Pierre MONGIN soit lié à son incapacité à régler dans un délai normal la situation du métro « la Chapelle » ; j'espère que son successeur qui connaît bien le 18<sup>ème</sup> va être plus sensible que ne l'était son prédécesseur même si encore une fois, je sais à quel point ces sujets sont délicats à l'intérieur de la RATP. C'est vrai que les agressions d'agents ne sont pas acceptables et qu'il n'est pas anormal que la RATP ait souhaité prendre des mesures. Simplement, elle n'a sans doute pas pris les meilleures et en tout cas pas les plus rapides.

Pierre LISCIA : Très satisfait de la réponse. Simplement, si je ne me trompe pas, M. BEPPO n'a pas fait mention d'un délai concernant la décision ou éventuellement, la mise en service de ce système. Est-ce que vous avez une idée un peu du délai qui pourrait être ?

Eric LEJOINDRE : Le délai des travaux, une fois décidé, devrait être assez rapide. Reste que j'ai souhaité avec le Maire du 10<sup>ème</sup> une concertation avec les habitants parce que ce n'est pas la solution la plus simple. La solution la plus simple, c'est de réouvrir la porte nord et puis c'est tout.

Donc, j'ai souhaité que la RATP lance – je ne sais pas si l'agenda est déjà prévu – une concertation avec les deux conseils de quartier concernés côté 18<sup>ème</sup> et côté 10<sup>ème</sup> puisque pour le coup, ne sont plus concernés que les habitants du 18<sup>ème</sup> mais aussi celui du 10<sup>ème</sup> même si la logique proposée me semble légitime et le Maire du 10<sup>ème</sup> est, en ce qui le concerne, favorable pour peu que cette concertation ait lieu.

Je ne sais pas si on a des éléments mais on pourra vous les envoyer si on ne les a pas.

Félix BEPPO : Effectivement, ce qui peut être dimensionnant, c'est la consultation des deux conseils de quartier mais la RATP est d'ores et déjà... dès que le projet est validé par les conseils de quartier d'intervenir très rapidement, je crois qu'on peut dire raisonnablement dans le courant effectivement de cette année 2015.

Eric LEJOINDRE : Si on arrive à aller un peu plus vite.

## VŒUX

**DELIBERATION : 18.2015.105 : Vœu du groupe EELV à Mme la Maire de Paris relatif à l'aménagement de la parcelle « Dépôt Chapelle –Ordener »**

**Galla BRIDIER :** Ce vœu à l'initiative du groupe écologiste et devenant un vœu de la majorité s'inscrit dans les suites de la signature du protocole de construction de logement entre la SNCF et la Ville de Paris, voté en Conseil de Paris en mars dernier et signé la semaine dernière.

Le 18<sup>ème</sup> est très concerné par ce protocole car plusieurs grandes parcelles appartenant à la SNCF vont être déclassées pour des aménagements urbains et la production de logements.

Cette parcelle que nous appelons pour l'instant le dépôt Chapelle Ordener située pas très loin de la station de métro Marcadet-Poissonniers, au niveau plus précisément du mur de graffiti dans la rue Ordener.

Cette parcelle fait déjà l'objet d'une programmation de 500 à 600 logements environ à l'heure où nous parlons ; d'une étude de gabarit également, d'une proposition de trame viaire, de végétalisation diffuse, etc.

Or, dans la suite du vœu déposé par le groupe écologiste Paris et adopté par le Conseil de Paris également au même moment que le protocole sur la construction en logement, ce vœu était relatif aux espaces de respiration dans les projets urbains. Nous souhaitons dans cette continuité et concernant cette parcelle que la nécessité de penser une ville où il fait bon vivre et où la qualité de vie prime sur les objectifs quantitatifs n'échappe pas à cette parcelle du dépôt Chapelle Ordener.

Nous rappelons aussi dans ce vœu que dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, il manque encore d'espaces verts compte tenu de sa densité démographique en constante évolution et ce malgré l'augmentation des parcs et jardins ces dernières années et l'action de toute notre majorité sur ces questions.

Cette parcelle est une belle opportunité urbaine pour notre Arrondissement et nous souhaitons par ce vœu que les habitants du 18<sup>ème</sup> soient étroitement associés plus qu'à la normale à l'élaboration de ce projet urbain.

Nous demandons donc à la Maire de Paris que soit organisée rapidement une première réunion publique sur les premières intentions de la programmation ; qu'un réel processus de concertation soit ouvert à l'issue de la réunion et qu'un comité de suivi du projet composé d'habitants soit créé comme il se fait d'habitude et qu'enfin, avant que tout arbitrage soit présenté et délibéré en Conseil d'arrondissement, une présentation soit faite aux habitants du 18<sup>ème</sup>.

**Michel NEYRENEUF** : On va se rallier à ce vœu. Il y a eu quelques petits aménagements dans les considérations, c'est pour cela qu'on vous a redistribué le texte. Cela correspond à la volonté que nous avons aussi les autres groupes de la majorité, moi qui ne suis pas dans un groupe, d'avancer dans la concertation et de tâcher à chaque fois d'approfondir ce que peut être une concertation réelle.

Tout ce qui permettra de faire que la procédure déjà mise en marche que nous avons expérimentée sur Pajol, que nous avons ensuite continué à faire vivre sur Chapelle International au long cours et que bientôt nous tâcherons de faire vivre aussi sur Gare-des-Mines, que ce soit appliqué là, même en partant de plus en amont. C'est pourquoi je propose à l'ensemble des élus ici de voter favorablement ce vœu amendé.

**Elisabeth BOYER** : Ce vœu est bien rédigé, en tout cas dans sa forme et son contenu mais pour autant, il y a une considération qui peut être réaliste pour l'ensemble de Paris et certains arrondissements mais vraiment pour 18<sup>ème</sup> qui ne me semble vraiment pas réaliste du tout, c'est le projet d'agriculture urbaine. Franchement, je crois que le 18<sup>ème</sup> avant de faire l'agriculture urbaine en plus, je vais dire cela prend énormément d'espace l'agriculture urbaine. Je crois qu'il faudra déjà penser à planter des arbres, on manque de végétaux ou d'arbres. Je suis pour l'agriculture périurbaine et urbaine mais là vraiment pour le 18<sup>ème</sup>, ce n'est pas la priorité, c'est le seul bémol que je mettrai dans ce texte.

**Eric LEJOINDRE** : Je ne partage pas ce bémol. D'abord parce qu'on a dans le 18<sup>ème</sup> un Chapelle international, le plus important projet d'agriculture urbaine parisien. C'est vrai que

c'est assez innovant, notamment parce qu'on est aujourd'hui capable de faire de l'agriculture raisonnée sur un espace raisonné. Je crois au contraire qu'il faut promouvoir ces projets, c'est le cas à Chapelle International, c'est le cas sous des beaucoup plus petits formats, autour du travail que les jardins du Ruisseau par exemple portent depuis de nombreuses années y compris sur la question des semences. Donc, il faut voir cela comme un outil nouveau. On ne fera pas les grands champs de blés de la Beauce dans le 18<sup>ème</sup>, ce n'est pas du tout le sujet. Par contre, on peut faire de l'agriculture en Ville, des circuits extrêmement courts et que cela contribue à notre qualité de vie.

**Mme XXX** : Je ne peux pas laisser dire cela. On sait très bien que l'agriculture urbaine, c'est quelque chose de majeur, dans une ville aussi, tout simplement parce qu'il est important que les citoyens puissent se réapproprier leur territoire, la nature, l'alimentation, le fait de manger de la saison du local et tout cela c'est l'agriculture urbaine. Nous en avons ici besoin dans le 18<sup>ème</sup> peut-être encore plus qu'ailleurs, nous avons besoin d'agriculture urbaine, de jardin, d'espace vert et de tout ce qui peut concerner la nature.

**Elisabeth BOYER** : Pour la qualité du débat M. le Maire, je ne veux pas du tout polémiquer, je veux juste rappeler mais quelque chose d'absolument évident, c'est que, il y a un très grand potager pour Paris, il est au pied de La Défense, c'est la Boucle de Montesson. Je veux dire, je m'en occupe depuis 20 ans et je ne vois pas beaucoup d'écolo qui empêchent les constructions mordre sur la Boucle de Montesson et le maraîchage, c'est tout. C'est pour cela que je pense qu'il faut mieux la protéger.

**Eric LEJOINDRE** : Bien. Mais cela n'a absolument plus rien à voir avec le vœu sur Chapelle Ordener.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.105 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2015.106 : Vœu du groupe PC-FDG à Mme la Maire de Paris concernant l'avenir de l'hôpital « Bichat »**

**Hugo TOUZET** : Pour présenter ce vœu, il faut revenir rapidement sur le contexte. Tout le monde est maintenant au courant et d'autant plus au courant qu'il y a un collectif citoyen, un collectif Bichat s'est monté mais il y a maintenant un peu plus d'un mois et informe largement la population sur ce sujet mais un projet d'hôpital nord du Grand Paris est bientôt amené à voir le jour. Cela aura évidemment de lourdes conséquences pour l'hôpital Bichat qui est dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement.

Après avoir rencontré Martin HIRSCH, le directeur général de l'AP-HP, nous n'avons aucune garantie aujourd'hui sur le maintien des services, y compris de la maternité et des urgences. Nous avons depuis longtemps, le groupe PCF front de gauche, demandé des informations, des concertations, des réunions, des prises de position.

Aujourd'hui, nous en sommes à quelques semaines du moment où le futur lieu d'implantation sera choisi. Ce sera, soit les Docks de Saint-Ouen d'après ce que l'on sait, soit à Clichy. Dans les deux cas pour nous l'exigence de proximité n'est pas respectée.

Le deuxième point que je voudrais aborder, c'est le pourquoi de ce projet. Récemment, le Premier ministre a encore annoncé plusieurs milliards d'euros d'économie sur la santé et pour trouver une telle somme d'ailleurs, Marisol TOURAINE a expliqué qu'il faudrait des réductions de lignes, des suppressions de poste et des fusions d'établissements. Il me semble que nous nous trouvons exactement dans cette situation-là. Or, on ne peut accepter

que des économies budgétaires pour satisfaire je ne sais quel dogme se fasse sur l'œuvre de santé publique qui souffre déjà, et tout le monde le sait, de carence importante.

En bref, ce vœu n'est pas un vœu révolutionnaire, c'est simplement une demande à la Maire de Paris qui est aussi président du conseil de surveillance de l'AP-HP de prendre clairement position pour la défense de l'hôpital Bichat.

Pour anticiper les critiques, nous ne sommes pas pour un statut quo en matière d'hôpital ni même contre la création d'un nouvel hôpital dans le 93. Nous savons les difficultés que connaît l'hôpital Bichat et c'est d'ailleurs pour cela qu'on demande un investissement immédiat dans cette structure. C'est donc ni un vœu conservateur, ni un vœu arrondissementier, c'est simplement un vœu de défense du service public et défense de l'hôpital de qualité et de proximité, et un vœu soutenu par une large majorité de citoyens et d'habitants dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement.

**Eric LEJOINDRE :** En l'absence de Mme DEMANGEL, retenue pour des raisons personnelles, je vais demander à Mme ROLLAND de proposer le vœu que nous soumettons en substitution, si vous l'acceptiez, sur ce sujet important.

**Carine ROLLAND :** Vous n'êtes ni conservateurs ni arrondissementiers, nous n'en doutons pas. Pour notre part, nous serons même un peu plus positifs et optimistes, puisque, nous, élus PS et apparentés considérant que le projet d'hôpital nord du Grand Paris peut être une bonne chose – à certaines conditions bien sûr et je vais y revenir – tant il est important, on parle là d'un établissement qui verra le jour à échéance de dix ans, d'anticiper des conditions de soins optimales, améliorées par rapport à ce qu'elles sont aujourd'hui pour les habitants du 18<sup>ème</sup> et du nord-est parisien. Cela nous paraît être une absolue nécessité et c'est en soi plutôt une bonne nouvelle que de voir l'Etat via l'AP-HP s'intéresser au nord de Paris et à la situation de la Seine St Denis pour ce qui est de la santé publique, cela n'était pas le cas depuis un bon moment puisque les établissements qui avaient vu le jour étaient plutôt situés dans le sud et l'ouest parisien.

Néanmoins, cela doit être pensé dans une logique de proximité et là, nous vous rejoignons. Nous considérons là aussi que le souhait d'une implantation à Saint-Ouen doit être redit et reformulé nous le disons avec force et nous considérons bien évidemment là aussi que Bichat fera l'objet d'une évolution de l'offre de soins. L'offre de soins à imaginer à Bichat, elle a été détaillée par la Maire de Paris, c'est celle que nous mentionnons à nouveau dans le vœu distribué aujourd'hui. Donc, une offre de soins basés sur la proximité, un hôpital de proximité où seraient au moins inclus des services de soins de suite et de longue durée, des services de chirurgie ambulatoire, de maternité, d'urgence de premier niveau en lien avec la médecine de Ville et la santé mentale. Nous n'oublions pas, parce que c'est essentiel pour que la médecine continue de progresser, l'aspect universitaire puisque si une partie des activités universitaires ira sur le grand hôpital nord, il est tout à fait possible, voire nécessaire d'envisager à Bichat d'autres activités en lien justement avec ces soins de proximité.

Pour ce qui est de l'aspect maintien des personnels et de l'aspect budgétaire, on a là avec l'hôpital nord un projet d'investissement. Donc, les dépenses seront là. On sait aujourd'hui que les avancées de la médecine, notamment du côté de l'ambulatoire signifient des réductions de vie mais rarement des réductions de poste parce que l'ambulatoire, c'est souvent du personnel supplémentaire nécessaire. C'est le vœu que nous vous soumettons en alternative.

**Eric LEJOINDRE :** Pour ce qui est de la procédure, il y a le vœu présenté par les élus PCF-Front de gauche qui le retireront éventuellement ou pas et ce deuxième vœu qui sera présenté.

**Gérald BRIANT** : Quelques commentaires sur la proposition alternative qui dit que ce projet contribuera au rééquilibrage de l'offre de soins de l'AP-HP entre le nord et le sud parisien mais ce projet va donc contribuer au déséquilibre à l'intérieur de Paris parce que c'est dans un arrondissement le plus populaire, où on cumule le plus de souffrance sociale qu'on décide de supprimer un hôpital. Donc en termes de rééquilibrage, la copie est à revoir.

Ensuite, on parle de vétusté de l'hôpital Bichat, une vétusté aussi qui a été programmée si nous en sommes aujourd'hui dans la situation que nous vivons avec des conditions de sécurité, de l'énorme incendie, j'en passe, c'est aussi par un manque d'investissement que les syndicats et que les personnels notamment n'ont pas arrêté de signaler et de se mobiliser justement pour que soit mis fin à cette situation.

Enfin, on parle aussi du souhait d'une implantation à Saint-Ouen. En tout cas, nous n'avons pas ce choix-là, nous voulons valider un choix qui est de plus en plus porté, c'est salir le maintien d'un hôpital dans le 18<sup>ème</sup> et intra-muros à Paris.

Dernière considérant sur lequel je pense qu'il faut discuter, c'est parler de l'offre de soins dans le nord de Paris, l'abandon de l'hôpital de Bichat malheureusement va aggraver la situation en termes d'offre de soins. C'est pour cela que sur ce qui est demandé, ce qui est délibéré, moi j'y vois surtout un ersatz d'hôpital, un hôpital low cost qui est proposé. Donc, les Parisiens aujourd'hui, ceux qui sont usagers de la maternité, des urgences, des services divers et variés savent qu'ils vont perdre, parce qu'au jour le jour habitants du 18<sup>ème</sup> vivent, connaissent Bichat, connaissent les personnels, ils savent évidemment ce qu'ils vont perdre par contre, ce qu'ils vont gagner, à part malheureusement une dégradation de l'offre de soins de santé, c'est tout ce que j'y vois. C'est pour cela que pour nous, évidemment, vous l'avez compris, la proposition de réécriture ne nous voit pas trop.

**Loïc LORENZINI** : Le groupe écologiste s'abstiendra sur le vœu présenté par le PCF front de gauche, pas que nous ne comprenions pas ou que nous n'entendons pas les craintes d'une partie des salariés et des employés de l'actuel hôpital de Bichat et c'est bien compréhensible par rapport au changement annoncé avec la construction d'un nouvel hôpital ; non pas non plus que nous ne comprenions pas les difficultés au quotidien des conditions de travail parce qu'effectivement, ce sont des métiers difficiles, où peut-être il n'y a pas eu l'investissement de l'Etat nécessaire et qui abouti aujourd'hui à des situations sociales compliquées. Mais pour autant, ce n'est peut-être pas dans un Conseil d'arrondissement qu'il tient de juger de la qualité du dialogue social entre les employés et l'assistance publique des hôpitaux de Paris.

De plus, l'offre de santé évolue sous le progrès des technologies, sur la qualité aujourd'hui plus rapide des diagnostics et que par exemple pour les mêmes interventions, aujourd'hui, il y a 10 ans, on ne passe pas le même temps à l'hôpital, donc cela peut entraîner peut-être la baisse de nombre de lits mais augmenter la qualité des soins autour des patients.

Donc on ne peut pas, malgré la vigilance qui sera la nôtre dans l'avenir, se contenter d'être pour le maintien de tous les services sur le site de l'hôpital Bichat tel qu'il est noté dans le vœu sans tenir compte de l'évolution de différents contextes qui soient aussi bien du contexte de l'offre de soins que l'offre de santé. Je crois qu'il faut aussi ne pas mélanger les deux, puisque dans l'offre de soins, on est là pour guérir, l'offre de santé, on est plus dans l'accompagnement, la prévention des personnes et c'est peut-être là qu'il faut faire le plus de progrès finalement dans l'accompagnement de toutes les catégories sociales de la population.

En plus, le nouvel hôpital Paris nord tel qu'il est annoncé apportera des nouveaux services qui ne correspondent pas à des services de proximité mais qui concernent bien des services

lié à un plateau technique qui, pour le coup, n'entrent pas en contradiction avec une offre de services nécessairement de proximité.

Les écologistes, notamment avec Bernard JOMIER, adjoint à Mme HIDALGO à la Ville de Paris sera vigilant à ce que cette opération soit finalement plus une opportunité, soit un véritable levier pour reconsidérer l'offre de soins et de santé dans la proximité des habitants du 18<sup>ème</sup> et c'est bien pour cela que le nouveau vœu qui nous est proposé affirme bien sans équivoque la nécessité de maintenir les services de chirurgie ambulatoire, de maternité parce qu'effectivement la maternité, ce n'est pas un service de soins comme les autres, on y est fortement attaché, notamment vu le nombre de naissances aujourd'hui à la maternité de Bichat rénovée récemment, d'urgence de premier niveau en lien avec la médecine de Ville et de santé mentale.

Je m'attarderais deux secondes sur les soins de premier niveau puisqu'on entend par soin de premier niveau l'accès finalement aux soins de premier recours qui est la porte d'entrée au parcours de santé et c'est surtout sur cette porte d'entrée qu'il faut peut-être le plus faire d'effort puisqu'aujourd'hui, on investit plus de 10 % du PIB pour la santé, pour l'offre hospitalière, pour des gros plateaux techniques et que finalement, cela n'aide pas toutes les catégories de la population. Alors que l'entrée sur ces points d'entrée sur les parcours de santé sont sans doute plus primordiales, je pense aux dentistes, aux généralistes et que, là aussi, cette opération d'hôpital nord doit comme dans d'autres domaines participer d'une meilleure articulation entre une offre qui est de l'ordre libéral, médecine de ville, et une offre hospitalière médecine publique. D'ailleurs, je trouve que l'exemple donné par les centres communaux et maisons de santé, ce sont des très bons exemples gérés par des villes communistes. J'ai trouvé que c'est intéressant puisqu'on est sur quelque chose de plus hybride. En tout cas, nous semble-t-il, nous écologistes, c'est sur ces accès de soins premiers recours qu'il faut avancer et être le plus vigilant.

Enfin, je me permettrais de rajouter un élément qui ne figure pas dans le second vœu mais sur lequel il va falloir que l'ensemble de l'exécutif soit aussi prêt, c'est sur le devenir finalement de ce futur site qui offrira là aussi un espace intéressant d'aménagement qui devra apporter des réponses aux enjeux du 18<sup>ème</sup>.

**Laurent QUEINNEC** : Le premier vœu, celui du parti communiste front de gauche, dans un premier temps a le mérite de rappeler la faiblesse de l'offre de soins dans l'Arrondissement. Nous avons déjà évoqué ce problème lors de la fermeture brutale de la clinique Marcadet, quelques heures avant qu'une décision de justice soit prise la concernant d'ailleurs.

Donc ce qui manque dans l'Arrondissement, c'est bien l'offre de soins en amont et en aval. En amont, la médecine générale, on vient d'en parler et en aval les soins de suite et de réadaptation et aussi les structures de relais, de l'hospitalisation à domicile. Ce qu'il faut c'est donc avoir une vision globale de l'offre de soins et ne pas réduire la santé à l'hôpital. Cela est dit et on est d'accord là-dessus.

Nous ne ferons pas un blocage de principe sur la construction d'un hôpital d'excellence au nord de Paris qui peut être d'ailleurs à proximité de l'Arrondissement, ce n'est pas encore définitif. Un hôpital d'excellence avec des moyens adaptés au progrès technique, qui demande vraiment des investissements nouveaux et on ne peut pas en cela s'attacher à maintenir un hôpital dont on reconnaît aussi les grandes lacunes, c'est d'ailleurs écrit dans le vœu. Donc, ceci à condition que soient maintenues et développées des structures de soin d'aval sur le site actuel.

De ce fait, on s'abstient sur le vœu présenté par le parti communiste et le front de gauche.

Quant au nouveau vœu, soi-disant réécrit par vos soins, si je peux me permettre, je crois qu'on marchait plus sur la tête puisque cela n'a rien à voir, c'est un autre vœu, je n'ai pas compris en fait. Il y a un vœu du parti communiste front de gauche qui dit : « Non, on garde tout dans le 18<sup>ème</sup> et rien ailleurs » et vous proposez quelque chose, d'ailleurs on ne comprend pas tellement ce que vous dites finalement. C'est très général finalement ; vous parlez de l'existant, du projet, donc je ne vois pas le côté réécriture. Donc on s'abstient également sur votre proposition.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Pour continuer dans ce sens, pointer la contradiction entre les deux vœux qui sont complètement contradictoires, donc soit on est pour l'un, soit on est pour l'autre ou on peut être pour une troisième voie qui pourrait être équilibrée pour essayer de faire un certain nombre de choses à Bichat et ne pas être contre un nouveau lieu. Mais pardonnez-moi, autant le vœu communiste a raison de dire qui a un problème d'offre de soins dans le nord de Paris, autant il ne tient pas compte de la vétusté et des problèmes qui peuvent se poser et de la nécessité d'avancer, mais en même temps, votre vœu ne garantit pas, il est trop imprécis, les besoins d'une offre hospitalière complète.

Je pense que ce soit à l'échelle des personnels ou que ce soit à l'échelle de toutes celles et tous ceux qui malheureusement auront besoin d'aller à l'hôpital, il y a des manques.

C'est un vœu qui mériterait d'être retravaillé, complété pour pouvoir être voté. Là, on ne peut pas voter ce deuxième vœu qui ne donne pas assez de garanties sur les besoins d'une offre hospitalière complète.

La présidente de l'AP-HP, Mme HIDALGO est Maire de Paris et on aimerait quand même qu'il y ait une position plus claire de la majorité sur ce sujet parce que maintenant, il s'agit de piloter et de savoir où l'on va. Là, c'est quand même imprécis. On a besoin de garantie plus forte pour pouvoir soutenir un tel projet. Comme il n'y a pas de garantie, on ne peut pas soutenir un tel projet les yeux fermés.

**Eric LEJOINDRE** : Quand on cherche à être pas clair, on dit les choses de façon plus claire. Le vœu présenté par Carine ROLLAND est précisément la position qui est la mienne mais aussi celle de la Maire de Paris et évidemment celle de son adjoint en charge des questions de santé, qui dit une chose toute simple : il faut un grand hôpital nord dans le nord-est parisien parce que trop longtemps, le nord-est parisien a été oublié des politiques de santé et on a fait beaucoup de chose à Pompidou, à Necker partout dans le sud et dans le nord-est, on n'a pas fait grand-chose et Gérald BRIANT a raison de dire que notamment, on a un peu oublié dans ces époques-là les investissements nécessaires sur le site de Bichat. On se réjouit qu'enfin l'AP-HP, et c'est le Président de la République qui l'a souhaité, l'Etat investisse pour le nord-est parisien.

Mon prédécesseur et moi-même avons toujours dit qu'on n'était pas des arrondissementiers, ce qui nous importe, c'est l'accès aux soins à l'hôpital public pour les habitants du 18<sup>ème</sup>. Nous savons tous très bien qu'un nombre important des habitants du 18<sup>ème</sup>, quand ils sont à la recherche d'une offre de soins publics sont à proximité géographique plus proche par exemple de Lariboisière quand on habite à la Chapelle ou à la Goutte-d'Or que de Bichat. Nous avons toujours dit que nous souhaitons que l'AP-HP étudie l'ensemble des localisations possibles certaines intra-muros, il avait été question un moment de la porte Pouchet. On est un peu plus loin géographiquement quand on est à porte Pouchet du 18<sup>ème</sup> que quand on est sur les Docks de Saint-Ouen, mais c'était dans Paris. D'autres sujets avaient été évoqués, par exemple la porte d'Aubervilliers qui aurait pu être une solution mais là encore, on était dans Paris, on s'éloignait un peu pour les habitants de la porte Montmartre de la solution de Saint-Ouen. Voilà pourquoi la localisation de ce grand hôpital nord à proximité immédiate – c'était le terme que j'avais utilisé pendant la campagne – du



Bichat actuel, disons les choses précisément, j'aurais préféré que le grand hôpital nord puisse être construit à Bichat himself si cela avait été possible, cela a été encore mieux. En l'occurrence, cela n'est pas possible parce qu'on ne sait pas faire des opérations de tiroir de cette dimension dans un hôpital de cette qualité.

Donc l'enjeu, c'est l'accès aux soins. Le second enjeu, c'est ce qui va rester à Bichat. Je ne suis pas un spécialiste des questions de santé, en même temps, j'ai beaucoup réfléchi à ces questions comme tout le monde, je pense qu'on ne traitera pas les malades de la même façon dans 10 ans qu'on le traitait il y a 10 ans. Donc, ce n'est pas un objectif en soi de refaire un grand paquebot comme Pompidou qui a sûrement beaucoup de qualité mais qui, à mon avis, est un modèle un peu ancien. Donc, il me semble qu'il faut que le futur grand hôpital nord ait des services qui soient maintenus à Bichat. Et comme je vais être en transparence avec tout le monde, je dis même et je crois que c'est la position de la Maire de Paris quels sont les services qui doivent a minima rester sur le site de Bichat Claude-Bernard, je cite ce qui me paraît l'essentiel : la santé mentale, le président de Maison-Blanche que je suis y est évidemment attaché mais c'est important pour le 18<sup>ème</sup>, on parlait du Grand Parquet. Cela fait des années qu'on essaie de faire re-renter la santé mentale à l'intérieur de Paris, il n'est pas question pour le coup de lui faire quitter Paris.

Des urgences de premier niveau en lien avec la médecine de Ville. Cela veut dire qu'un patient doit pouvoir être orienté à partir de Bichat Claude-Bernard, soit vers médecine de Ville et on sait que les urgences hospitalières sont bien trop utilisées pour autre chose que de la réelle urgence hospitalière. Donc, il faut que les patients puissent aller à Bichat et être intelligemment orientés certains vers l'hôpital public pour des vraies urgences mais eux ont vocation. Le site prévu, c'est une station de métro plus sur l'A13 aujourd'hui, on n'est pas non plus à n'importe où.

Il était question de médecine ambulatoire et de soins de suite, parce que je crois que là encore, il est important que le 18<sup>ème</sup> reste à la pointe dans ces domaines. Puis, la question centrale de la maternité parce que Bichat aujourd'hui est le seul lieu où l'on peut naître dans le 18<sup>ème</sup>, alors vous pouvez me dire que c'est un peu symbolique ou un attachement mais cela me choquerait qu'on ne puisse plus naître dans le 18<sup>ème</sup> même si je sais que beaucoup d'enfants du 18<sup>ème</sup> ne sont pas allés dans le 18<sup>ème</sup>, c'est le cas par exemple des miens donc je peux vous le dire mais il faut qu'on puisse continuer à naître dans le 18<sup>ème</sup>.

Voilà ce que nous souhaitons et réaffirmons. Ce n'est pas une position nouvelle, c'est la position qui nous permet au fur et à mesure d'avancer et je crois aujourd'hui avoir des éléments qui nous permettent de conclure avec l'AP-HP encore que tout ne soit pas fait. En tout cas nous devrions être intégrés.

Puis, se pose la question de faire de ce grand hôpital nord en proximité de Paris et de la transformation Bichat Claude-Bernard une opportunité pour le 18<sup>ème</sup>. Ceux qui habitent la porte de Saint-Ouen savent que ce n'est pas forcément le lieu le plus agréable à habiter de tout l'Arrondissement. Le blockhaus de Bichat Claude-Bernard est un des plus difficiles à traverser pour les usagers. Je ne parle pas des conditions à l'intérieur ou la médecine de très haut niveau mais où les prestations techniques le sont beaucoup moins et de fait compte tenu de la vétusté, mais pas que de la vétusté, du manque d'investissement. L'AP-HP s'est engagé à faire les investissements qu'il faut à Bichat en attendant. Je crois qu'il y a un sujet de conception de base qui est mal fait à Bichat mais savoir ce qu'on peut faire pour ce quartier, pour faire un hôpital du 21<sup>ème</sup> siècle et notamment dans sa partie Claude-Bernard qui soit totalement intégré à la Ville. Je souhaite que sur ce que sera l'Hôpital Bichat à Claude-Bernard ou l'Hôpital nord, peu importe comment on l'appelle, on pense la présence de l'hôpital dans la Ville, la possibilité de la traverser, ce qui est en réflexion à Lariboisière, la capacité pour les habitants de traverser l'hôpital et que l'hôpital soit ouvert sur tous les points

cardinaux et pas uniquement à une entrée une sortie, qu'on ne soit pas dans une enclave mais qu'on soit dans un quartier à l'intérieur duquel il y a une offre de santé hospitalière essentielle. Il faut qu'on puisse avoir cela et c'est ce travail-là qu'on va faire avec l'AP-HP, à la fois sur ce qui doit rester sur le site de Bichat Claude-Bernard et la façon dont on fait aujourd'hui de la médecine, la façon dont on intègre la médecine en Ville et puis bien sûr la capacité pour les habitants du 18<sup>ème</sup> à avoir accès à une offre hospitalière de qualité pour les soins hospitaliers et puis, tout le travail qu'on fait par ailleurs autour de Dominique pour la médecine de Ville et pour le lien entre les deux.

Mais si l'on pense qu'on doit refaire l'Hôpital Bichat ailleurs qu'à Bichat ou à Bichat d'ailleurs, je crois qu'on n'est pas dans ce qui est l'hôpital du 21<sup>ème</sup> siècle auquel on aspire tous et je pense qu'on a là une belle opportunité, en tout cas, en tant que Maire du 18<sup>ème</sup>, c'est comme cela que je la vis, une belle opportunité. Cela veut dire des négociations parfois un peu difficiles avec l'AP-HP parce qu'on n'aboutit pas aux choses facilement et j'y suis engagé, la Maire de Paris, et essentiellement son adjoint aux questions de santé, y est très engagé. On prend beaucoup de temps avec l'AP-HP, avec Martin HIRSCH, pour avancer là-dessus. On n'a pas abouti et c'est pour cela que je pense que le vœu qu'on vous présente dans cette deuxième mouture est utile pour faire progresser un sujet essentiel pour nous, dans toutes ses étapes, à la fois pour l'accès aux soins des habitants du 18<sup>ème</sup> dans un hôpital du futur, ce qui va rester à Bichat Claude-Bernard et la façon dont ce qui reste à Bichat Claude-Bernard doit s'intégrer dans la Ville. Se posera ensuite la question de savoir ce qui doit être fait des terrains qui vont être libérés ; comment refaire la Ville à l'abord de Saint-Ouen ? Comment refaire des liaisons pour Saint-Ouen porte Montmartre ? Des liaisons nord-sud aussi pour qu'on n'ait plus cette espèce de bloc empêchant toutes les liaisons nord-sud, est-ouest, une espèce d'enclave à l'intérieur du 18<sup>ème</sup> et parfois je me demande même si ce n'est pas plus compliqué d'aller à Bichat quand on est à la porte Montmartre que quand on est à la place Clichy. Il faut faire le tour, il n'y a pas de transport en commun ; cela ne va pas. Là, on est dans un nouvel hôpital, je conçois que cela puisse entraîner des craintes ; j'essaie de les lever parce que je suis convaincu qu'on va aboutir avec l'AP-HP au bon système pour les habitants du 18<sup>ème</sup> et au-delà.

Je pense qu'il faut qu'on y aille avec nos exigences mais aussi avec un peu d'enthousiasme. Ce n'est pas tous les ans qu'on investit autant d'argent dans le nord-est parisien. Je ne partage pas cette idée qui consiste à croire qu'on dépense des milliards d'euros d'investissement pour faire des économies, bien sûr, j'aurais préféré que cela reste dans le 18<sup>ème</sup> évidemment mais il faut qu'on pense cela comme une opportunité, y compris pour la qualité de vie des habitants du 18<sup>ème</sup>.

**Daniel VAILLANT** : Je serais beaucoup plus court parce que je suis en accord avec ce que le Maire vient de dire. J'ai connu l'Hôpital Bichat en 1963, mon père y avait été opéré de l'appendicite, c'était bénin bien sûr et c'était catastrophique, des salles communes. Donc, je me suis réjoui à l'époque quand on a dit qu'on va refaire l'Hôpital Bichat. Le problème c'est que ceux qui ont conçu l'Hôpital Bichat pour la construction 1970 se sont plantés et donc ils nous ont plantés avec. Cela veut dire qu'aujourd'hui, tout est à refaire à Bichat. C'est cela la vraie question.

L'Hôpital Bichat, on en parle depuis 10, 15 ans et il est vrai que jusqu'à maintenant, on était dans l'indécision. Les plans se succédaient aux plans et on était en plan. Donc, à partir du moment où le Président de la République en 2012 a fait l'annonce qu'il convenait d'investir dans le nord et, pardonnez-moi, entre Saint-Ouen et le 18<sup>ème</sup>, il faut quelquefois abattre quelques frontières. D'ailleurs, au moment où l'on envisage la métropole, franchement une opération pointue du cœur à Bichat dans de mauvaises conditions ou à Saint-Ouen dans des bonnes conditions, je choisis Saint-Ouen. S'il s'agit d'une intervention en urgence, bénigne, pourquoi pas ? Refaire quelque chose de bien à Bichat sur la partie viable, celle qui d'une

certain manière permettrait d'avoir tous les services dans la proximité du 18<sup>ème</sup> ou du 17<sup>ème</sup> ou du 19<sup>ème</sup> peu importe mais Claude-Bernard le permet. Le nouveau Bichat, comme on dit, ne le permet plus, y compris pour les raisons de sécurité. Vous trouvez normal qu'on ait des centaines de pompiers pour assurer une forme de sécurité préventive à Bichat ? Je crois utile d'avoir un grand hôpital moderne qui sera celui du 21<sup>ème</sup> siècle, on l'annonce vers 2025, ce qui veut dire que d'ici 2025, il faut des travaux pour sécuriser et conforter Bichat, nous l'avions demandé dans un vœu ici-même dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement mais peut-on nous priver le 18<sup>ème</sup>, le 17<sup>ème</sup>, le 19<sup>ème</sup>, Saint-Denis, Saint-Ouen d'un hôpital qui sera un bel outil moderne pour des interventions pointues, c'est cela la question.

Franchement, la proximité bien sûr, on est toujours content d'aller en proximité sauf que quand on a une intervention à faire quelque part, on n'est pas obligé d'aller tout près d'une part et puis, deuxièmement, le Maire l'a dit, le Bichat est près de ceux qui habitent près de Bichat mais il est loin de ceux qui habitent dans d'autres secteurs du 18<sup>ème</sup> arrondissement. Donc, cet argument ne tient pas, celui de la proximité stricte, à partir du moment où pendant les 10 ans qui viennent, on assurera des travaux d'urgence pour ces 10 années-là et à partir du moment où on aura la garantie par la discussion, par le dialogue qu'il y aura un investissement de l'Hôpital nord sur l'ancien Bichat pour y réaliser ce dont on a besoin en proximité.

Il y a les transports, on aura le tramway qui ne sera pas loin des connexions avec Saint-Ouen si c'est bien Saint-Ouen. Je suis plus dubitatif sur Clichy parce que, y ayant travaillé en 1969, je sais les difficultés d'accès, y compris pour Beaujon qui ne pourrait pas dans l'état actuel du bâtiment accueillir un grand hôpital moderne, nécessitant aussi démolition reconstruction.

Voilà les choix. Garder Bichat mais c'est prendre un risque, qu'on ne pourra pas garder Bichat dans l'état où il est, c'est clair. Est-ce qu'il faut tout raser, mais qu'est-ce qu'on fait des services pendant ? Il y a d'ailleurs une opération tiroir à réfléchir et envisager. Rien n'est dans le marbre mais je crois qu'il est important comme le Maire l'a dit qu'on ait la perspective d'un grand hôpital nord pointu, celui du 21<sup>ème</sup> siècle et qu'on maintienne à Bichat des formes appropriées qui ne sont pas aujourd'hui acquises, refaire quelque chose qui correspond à la proximité, aux besoins de soins et des filières de santé.

Dernier point, la dimension universitaire doit évidemment être prise en compte et voilà pourquoi, j'avais reçu il y a quelques années le président de l'université qui était très attaché à ce que dans le cadre de cette nouvelle configuration, l'université soit très associée à l'hôpital parce que c'est cela la modernité. Voilà ce que je voulais dire en complément de ce qu'a très bien dit le Maire.

**Eric LEJOINDRE :** Je vais demander à M. TOUZET de reprendre la parole, si le vœu qu'il a présenté est ou pas maintenu. S'il est maintenu, je mettrai aux voix d'abord le vœu présenté par le groupe communiste et ensuite le vœu présenté par Mme ROLLAND.

**Hugo TOUZET :** Le vœu est maintenu et on ira à l'encontre du vœu présenté en substitution parce qu'on considère et cela a été plus ou moins dit par Gérard BRIANT que c'est un vœu de repli, qui commence déjà à essayer de savoir quel service on veut garder alors même que les choses ne sont pas encore actées.

Ensuite, sur le fond, je ne comprends pas les oppositions artificielles créées par les interventions. Je ne vois pas l'opposition entre un nouvel hôpital dans le 93 et garder l'hôpital tel qu'il est aujourd'hui à Bichat, je ne suis pas contre le 21<sup>ème</sup> siècle, je ne suis pas très vieux, j'y suis presque né, je n'ai pas de problème avec cela. Je ne vois pas non plus l'opposition entre construire des centres municipaux de santé et garder un hôpital de qualité

sur le 18<sup>ème</sup>. Par contre, je vois un peu mieux ces oppositions si on accepte qu'on soit tenus par des contraintes budgétaires.

Ensuite, sur le fond. Par contre, ce que je comprends mieux et ce que je vois mieux, c'est qu'un hôpital, c'est-à-dire Bichat et Beaujon fusionnés, c'est un peu plus de 100 000 urgences par an. Il n'y a aucun exemple en France où un hôpital qui fait plus de 100 000 urgences par an fonctionne. La deuxième chose qu'on voit, on s'est focalisé sur la maternité et les urgences mais il ne s'agit pas que de cela, c'est que les services qui ne seront plus à Bichat, en réalité, ils seront toujours dans le 18<sup>ème</sup> mais tenus par le privé. Donc, ce que va faire un projet comme cela, c'est que ceux qui n'ont pas les moyens iront à Clichy, iront dans les Docks de Saint-Ouen comme ils peuvent. Par contre, ceux qui auront les moyens de se soigner continueront de se soigner dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement.

Enfin, une dernière chose pour ce que vient de dire M. VAILLANT, vous dites : « tout est à refaire à l'Hôpital Bichat ». Ce n'est pas vrai, de ce que j'en sais, il y a moins de 10 ans, des millions étaient investis notamment pour rénover la maternité flambant neuve et donc c'est aussi des millions qui pour le coup sont jetés par la fenêtre si on accepte de supprimer ces services de l'Hôpital Bichat. Pour ces raisons, on va maintenir notre vœu et appeler à voter contre le vœu proposé par la majorité et qui sera voté par les verts.

**Gérald BRIANT** : Je veux juste rassurer M. VAILLANT, nous voulons le meilleur en termes de santé et nous le voulons à Bichat.

*Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.106 à la majorité soit 6 voix pour (PC-FDG), 22 contre dont 5 pouvoirs (PS) et 17 abstentions dont 4 pouvoirs (EELV/UMP-CI/NI (Mme MEHAL))*

DELIBERATION : 18.2015.107 : Vœu du Conseil d'arrondissement à Mme la Maire de Paris relatif à l'hôpital Bichat

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.107 à la majorité soit 30 voix pour dont 7 pouvoirs (PS/EELV), 6 voix contre (PC-FDG), et 9 abstentions dont 2 pouvoirs (UMP-CI/NI (Mme MEHAL))*

DELIBERATION : 18.2015.108 : Vœu du groupe PC-FDG à Mme la Ministre de l'éducation nationale relatif à l'annonce de la suppression de classes dans les écoles du 18ème

**Gérald BRIANT** : Toujours pour la défense du service public. Là, il s'agit de lutter contre la fermeture annoncée de six classes dans le 18<sup>ème</sup> : Cugnot, Marx-Dormoy, Goutte-d'Or, Emile-Duployé, Constantin-Pecqueur ainsi que l'école élémentaire de la Guadeloupe. L'année dernière et l'année précédente, s'il y avait eu une modification seulement d'une classe, là aujourd'hui on se retrouve avec la fermeture de six classes, pour la grande majorité à part un cas, ce sont des zones d'éducation prioritaires pour nous.

Nous considérons que cette politique du rectorat est malheureusement un affaiblissement de ce qui est pourtant présenté comme la priorité du quinquennat de François HOLLANDE, c'est-à-dire l'éducation. On se retrouve aujourd'hui que c'est une grande trahison par rapport à ce qui a été annoncé et malheureusement, c'est aussi une situation qui se conforte dans les chiffres. Quand aujourd'hui, on regarde par rapport aux 60 000 emplois promis, si on

enlève les stagiaires, c'est seulement 4 000 au niveau national. Voilà la réalité où l'on en est avec une des conséquences et je le dis c'est gravissime aujourd'hui, on s'habitue au fait et cela devient une situation normale que des postes d'instits ne soient pas renouvelés quand il y a des absences. Donc, une vraie dégradation et une vraie accélération de cette dégradation avec un gouvernement qui avait au moins tenu à peu près pendant deux ans et qui aujourd'hui lâche complètement parce que quand on regarde la situation au niveau parisien, 70 classes sont menacées. Donc, une attaque en règle, une dégradation profonde.

Par rapport à cela, nous pensons que le Conseil d'arrondissement a un rôle à jouer, à dire non, nous ne nous résolvons pas à ces fermetures de classes. Donc, nous disons par un vœu non à ces fermetures et nous demandons d'ailleurs, je crois que la Maire de Paris avait dit assez clairement au rectorat dans un courrier qu'elle était contre les fermetures. Nous demandons à ce que par exemple, j'ai vu cet après-midi ce que j'ai présenté à Philippe DARRIULAT, aujourd'hui dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, il y a une belle banderole qui dit non aux fermetures de classes dans le 14<sup>ème</sup>. Je ne suis pas adepte des banderoles, je n'en réclame pas dans le vœu mais je pense qu'aujourd'hui, un vœu qui serait de soutien à la communauté éducative, aux instits, aux parents d'élèves inquiets, cela serait une bonne idée qui donnerait du souffle à la mobilisation grandissante dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Aussi, je vous propose de voter en faveur de ce vœu.

**Philippe DARRIULAT** : En effet, comme chaque année, révision de la carte scolaire, ouverture, fermeture de postes. Aujourd'hui, cette révision s'est faite dans un contexte particulier qui est celui de baisse de 1 000 enfants dans les écoles parisiennes à la rentrée prochaine qui, et cela je pense que si on est raisonnable ne peut pas avoir des conséquences un jour parce qu'il y a un effort, on peut toujours avoir des désaccords politiques et je ne pense pas qu'on va les trancher ici, mais il y a une priorité quand même qui est faite à l'éducation, des postes qui sont créés mais il faut aussi mettre les postes là où les effectifs augmentent et tenir compte des modifications d'effectifs. Donc, discussion qui arrive à une proposition sur Paris d'à peu près 82 suppressions fermetures de classes, 32 ouvertures à peu près donc un solde négatif de 50 fermetures de classes.

Si tout le monde est d'accord sur le principe qu'il faut une répartition et qu'il faut de la justice, il y a aussi débat une fois que les choses arrivent et que les questions se nouent. C'est pourquoi la Maire de Paris a estimé lors du Conseil départemental de l'éducation nationale que le compte n'y était pas et qu'il fallait continuer la négociation pour améliorer la situation dans les écoles parisiennes. J'en dirais deux mots, y compris de ce que l'on a fait mais je pense que notre point de départ n'est pas les banderoles dans les écoles mais la demande de la Maire de Paris en faveur des écoles et je pense que le vœu que je vous propose, c'est cela qu'il dit : d'abord le soutien à cette démarche pour un nouveau CDEN, pour que la discussion et la négociation continuent pour des postes, pour les enfants de Paris en tenant compte aussi de la réalité démographique.

La réalité démographique, j'ai voulu répondre, ce n'était pas dans le cadre du Conseil mais notamment M. JULIEN m'avait interrogé là-dessus, j'avais été incapable de répondre, qui s'explique finalement assez bien, qui épouse la baisse des effectifs en maternelle prévue dans l'Arrondissement en tout cas, la baisse de 13 % des naissances sur deux ans. Donc, on est finalement dans des choses qui ne sont pas évidentes parce que, comme on a dit les enfants ne naissent pas forcément dans le 13<sup>ème</sup> mais on a des combats, c'est pareil. Je fais juste une parenthèse puisque j'avais été interpellé sur cette question.

A partir de ce moment-là, la première chose c'est soutenir cette démarche. Qu'est-ce qu'on fait à cette démarche ? Je dis : je ne suis pas forcément d'accord avec les termes du vœu de M. BRIANT. S'il y a des besoins dans le 18<sup>ème</sup>, ce n'est pas forcément d'aller ouvrir des classes qui sont proposées et de fermer aujourd'hui. Je suis désolé quand une classe après

fermeture est à 20 enfants par classe, même des fois à moins de 20 enfants par classe après fermeture dans une école. Mais que dans la réalité, il y a des professeurs des écoles qui sont absents pendant 15 jours, 3 semaines et d'ailleurs Gérald l'a très bien dit dans son intervention. Ces enseignants ne sont pas remplacés ; la réalité, c'est qu'ils ne sont plus 20 enfants dans la classe, c'est que les enfants, des classes qu'ils sont absents, sont repartis dans les autres classes, il y a rupture pédagogique. Les enfants n'ont plus le même maître, il faut qu'ils s'habituent, des fois même ils ne sont pas dans le même niveau, il y a un problème pédagogique majeur et puis, on se retrouve avec 28, 29 en zones prioritaires.

Ce sont les problèmes dans une école où l'on est à quasiment 30 enfants par classe dans les fermetures. Mais s'il y a des priorités, j'avoue que cela serait plutôt sur les brigades de remplacement qu'il faudrait les mettre aujourd'hui dans le 18<sup>ème</sup>. Si des postes sont ouverts au CDEN, c'est plutôt dans ce sens-là que j'aurais envie de travailler. Je trouverais normal que dans le 18<sup>ème</sup>, on a deux REP, qu'on puisse réfléchir à ce qu'il y ait une très petite section dans chacun des REP, c'est-à-dire qu'il y a une classe pour accueillir les enfants de 2, 3 ans dans chacun des deux REP, Utrillo et Clemenceau, notamment par porte Montmartre et la Goutte-d'Or. On sait qu'il y a besoin de ce type de classe, peut-être aussi une réflexion sur une UP2A, c'est-à-dire les classes d'accueil des non-francophones, c'est là que sont les besoins, il faut partir des besoins dans ces discussions. En voyant légitimement les besoins, en partant des intérêts des enfants, on pourra avancer parce que je pense que c'est comme cela qu'on a fait, c'est comme cela que lorsque nous avons une discussion puisqu'on a une discussion depuis mi-janvier M. le Maire, avec l'inspection, nous avons négocié pied à pied sur les fermetures de postes avec un argument qui a été de dire dans tous les cas, la Mairie du 18<sup>ème</sup> ne peut accepter aucune fermeture dans une école qui voit ses effectifs augmenter même si bien évidemment dans cette école, les effectifs sont au-dessous du seuil de fermeture, c'est ainsi que l'on a pu éviter des fermetures qui nous ont été proposées : Evangile, Doudeauville, Cugnot élémentaire, Cugnot maternelle, Richomme, Lépine, Torcy élémentaire, Charles-Hermite élémentaire et dans la dernière ligne droite Fernand-Labori puisque ce dernier a été retiré des propositions lors de la réunion du CDEN lui-même.

Donc, je propose un vœu qui, dans un premier temps, soutient à la Maire de Paris dans la démarche d'un CDEN en sachant que la Maire de Paris est co-président des CDEN. Donc si elle dit qu'il faut un nouveau CDEN, il y aura nouveau CDEN, ce n'est pas une parole en l'air. Dans ce CDEN, que nous soyons ouverts pour la défense des intérêts des enfants du 18<sup>ème</sup> ; là où c'est nécessaire, poser le problème des fermetures si elles sont contraires au bon déroulement mais aussi réfléchir aux autres besoins pour être au plus près des réels besoins en termes d'éducation. Je tiens à dire que c'est un discours que j'ai pu tenir, y compris avec des parents dans des écoles qui sont fermées, c'est un discours qui est parfaitement entendu parce qu'il parle notamment la question des fermetures, que c'est plus important d'avoir des brigades de remplacement sur les fermetures que sauver un poste alors qu'on est 19 dans la classe après fermeture, c'est quelque chose que tout le monde entend aujourd'hui.

Voilà pourquoi je propose ce vœu de fermeté, de préparation de négociation. La négociation aura lieu, j'espère qu'on aura pour les enfants du 18<sup>ème</sup>, on se battra mais avec un esprit ouvert sur les besoins réels et un bilan réel des besoins des enfants, des écoles de l'Arrondissement.

**Eric LEJOINDRE** : Merci Philippe pour la présentation de cette position mais aussi pour tout le travail que nous avons pu faire et que tu as pu faire avec le rectorat pour aboutir à la situation actuelle qui exige encore un certain nombre de petits ajustements dont un, tu l'as dit, nous préoccupe particulièrement mais qui permet d'entamer cette deuxième phase de la discussion dans de bonnes conditions. Je crois que la qualité du travail et surtout la volonté

qui était la nôtre d'objectiver et de travailler non pas en général mais école par école et classe par classe pour justifier les endroits où il nous semblait inenvisageable que des classes soient fermées, mais aussi pour dire que dans d'autres endroits, c'était sans doute possible, a permis d'aboutir à un résultat qui aujourd'hui pour le 18<sup>ème</sup> n'est pas encore totalement satisfaisant et sans doute moins éloigné de la réalité des besoins ressentis que dans d'autres endroits. Je veux vraiment saluer ce travail, cela a été long et beaucoup d'heures de discussion avec le DASEN, avec les inspecteurs directement, avec le recteur aussi mais qui a déjà donné des premiers résultats pas encore suffisamment et je crois que c'est une bonne méthode d'essayer d'être sur des principes et sur l'appréciation fine de chacune des situations pour éviter qu'une ouverture dans une école entraîne une fermeture dans une autre. La question, ce sont les besoins école par école en fonction des situations. C'est comme cela que tu as travaillé et je veux t'en remercier. Il y a donc un vœu présenté par le PC et un vœu présenté par M. DARRIULAT.

**Loïc LORENZINI** : Mon intervention sera brève puisqu'il y a un certain nombre d'éléments auxquels je souscris totalement et qui ont été présentés par Philippe DARRIULAT. S'agissant de l'Education nationale, évidemment les écologistes seront toujours vigilants aux moyens donnés aux écoles ; vigilants aussi quant au confort de travail des professeurs des écoles et de l'accueil fait aux enfants mais on ne peut pas faire comme si de rien n'était fait sur ces questions. Donc, nous nous abstiendrons sur le vœu présenté par le parti communiste front de gauche. Sachant qu'on ne peut pas non plus avoir qu'un regard à l'échelle du 18<sup>ème</sup> et qu'il faut aussi peut-être placer la réflexion à une échelle plus vaste, notamment celle de la métropole et il ne s'agit pas ici de déshabiller Pierre pour habiller Paul mais il s'agit aussi d'être dans une vision équilibrée de l'offre, des moyens qu'on peut donner aux écoles. En revanche, on sera vigilants à ce que sur certaines écoles qui ont peut-être là des effectifs plus importants à l'inverse des classes aujourd'hui fermées, parce que les moyennes de 13 à 14 enfants par classe, je ne suis pas un spécialiste de la pédagogie mais on entend souvent que c'est peu. En revanche, on a d'autres écoles où les classes dans des petites sections sont bien plus élevées et arrivent à 25, 26, 27 pour des classes de CE2 notamment sur certains quartiers, d'autres arrondissements ou peut-être il serait nécessaire de regarder de plus près par rapport aux évolutions démographiques, de bien faire attention et de bien anticiper les besoins de professeurs des écoles pour les années suivantes.

Donc, nous nous abstiendrons sur le vœu du PC et voterons le nouveau vœu présenté.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Nous allons voter les deux vœux, ce qui aura le mérite peut-être d'aider pour plaider les légitimes causes qui sont ici défendues. Je me permets quand même de dire que, puisqu'il m'arrive de recevoir quelques leçons que je me suis jamais permis de m'adresser à un autre élu en parlant de grande trahison. M. BRIANT parle de grande trahison de la part du gouvernement de M. HOLLANDE et dire qu'on participait à la même majorité que les socialistes ici. M. MELANCHON a fait pire tout à l'heure sur Europe 1, il a déclaré : « Hollande avait promis 60 000 postes, bavardage » vous voyez, mensonge, menteur cela revient souvent. Il en a créé 4 000 hors stagiaires, majorité est fracturée et impossibilité de travailler ensemble. Que fait-on ? On se bat pour des choses concrètes, pour l'intérêt de son quartier et pour l'intérêt de nos enfants, pour l'intérêt des familles et on passe aux petits mots mais les petits mots sur le concret peuvent avoir leur intérêt.

Donc, nous allons voter le vœu du parti communiste, nous allons voter le vœu présenté par M. DARRIULAT qui aurait le mérite si l'autre ne passait pas d'exister même si la confiance que nous avons en la Maire de Paris est quand même assez relative mais nous prenons le pari qu'elle pourra demander un certain nombre de choses pour nos écoles du 18<sup>ème</sup> d'autant plus que notre groupe, puisque j'avais écrit avec Christian HONORE à notre représentant qui

siège CDEN de plaider cette cause au dernier CDEN. Donc, nous restons en phase avec les vœux portés ici.

Mais vous me permettez qu'on parle un peu d'éducation en général, puisqu'on a affaire en ce moment à une réforme qui touche le collège, on passe aux secondaires. Je ne veux pas entrer dans le débat et dans la polémique mais je voudrais vous lire une citation de Marc BLOCH : « Les deux catégories de Français qui ne comprendront jamais rien de l'histoire de France : ceux qui refusent de vibrer au souvenir du sacre de Reims et ceux qui lisent sans émotion le récit de la fête de la fédération », c'est dans *L'Etrange défaite*. J'ajouterais aujourd'hui ceux qui ne connaissent pas et ne peuvent pas apprécier les auteurs des Lumières. C'est un gouvernement de gauche qui va rendre facultatif l'enseignement des Lumières, ce qui a fondé notre nation, notre vivre ensemble et qu'il y a peut-être derrière les grands mots, derrière les grandes leçons de morales, un certain nombre de gens qui devraient se remettre en cause et peut-être réfléchir un peu plus à ce que doit être notre éducation nationale. C'est de la qualité, ce sont les fondamentaux en primaire, savoir lire, écrire et compter et se donner les moyens de pouvoir le faire pour permettre dans nos quartiers l'ascenseur social parce que, quel que soit son quartier, quelle que soit sa condition sociale, quelle que soit son origine, on doit avoir les mêmes chances de réussir par l'école. Or, aujourd'hui tous les rapports démontrent mais c'est vieux, c'est vrai, c'est depuis 40 ans que c'est ainsi, il est plus difficile pour un fils d'ouvrier, d'employé, de réussir les grands concours administratifs ou les grands concours des écoles de commerce, c'est la preuve que l'école a échoué aussi dans sa mission d'ascenseur social et que donc, cela demande une remise en cause et sur l'affaire de l'enseignement secondaire, je crois qu'il y a des fondamentaux aussi dans l'enseignement de socle commun qu'on ne peut pas abandonner. Je tenais à le dire parce que je crois que c'est essentiel dans notre débat démocratique.

**Eric LEJOINDRE** : Il y a beaucoup de choses qui sont essentielles dans notre débat démocratique. L'autre élément qu'il est, c'est que nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale, je sais que certains le regrettent, ils étaient candidats mais les électeurs ont choisi d'autres pour nous représenter dans le 18<sup>ème</sup> et il faut qu'Ian BROSSAT ne passe pas son temps à confondre le Conseil d'arrondissement et l'Assemblée nationale et les éléments ont à être débattus dans leur cadre.

Je ne vais pas revenir sur la caricature qui commence à devenir très pénible de la réforme du collège, je veux bien tout ce qu'on veut, il y a un moment où on ne peut pas nous expliquer que ce qui est la réalité, on a le collège le plus inégalitaire du monde et continuer à penser qu'il faut faire exactement comme on faisait avant. De la même façon, je veux bien entendre beaucoup de choses et je sais que Jean-Luc MELENCHON est pour l'UMP un guide sans doute mais d'abord il ne dit pas toujours que des choses très exactes. Ensuite, s'il y a bien un groupe de cette salle qui devrait avoir un peu de retenue à faire des leçons sur les effectifs, je ne parle pas des effectifs de curés, je parle des effectifs d'instituteurs dans l'éducation nationale, franchement, c'est bien le vôtre. Autant je ne partage pas ce qu'a dit Gérald BRIANT sur bien des points, autant franchement les leçons d'effectif de la part de ceux qui ont détricoté l'éducation nationale à ce point à la fois en termes de poste mais surtout en termes d'idéologie et qui ont fait peser sur la formation des maîtres mais aussi sur la façon dont sont vus les instituteurs dans les écoles en les comparant à des ministres du culte, franchement je crois qu'il y a des limites à tout et là on a atteint un peu au-delà des limites... Je préfère les 60 000 postes de François HOLLANDE... Il nous reste encore deux ans, ne vous déplaît, et il y en aura 60 000 à la fin de la mandature comme il est prévu.

**Gérald BRIANT** : Je vais faire quelques commentaires parce qu'il y a une proposition alternative. Excusez-moi, Philippe nous a fait un exposé sur la gestion de la pénurie dans l'éducation nationale en expliquant comment on était obligé de faire parce que, du fait du manque d'instits et à quelle combinaison maintenant pour pouvoir essayer d'assurer un



semblant d'éducation, malheureusement on est réduit à ces prérogatives, donc du coup fermer des classes, j'en prends note. Je vois le vœu alternatif qui est posé, je comprends d'ailleurs la position de l'UMP de voter les deux parce que nous aussi, on va voter les deux parce qu'ils ne disent pas du tout la même chose. En plus, comme j'écoute ce qui est dit, on nous explique qu'Anne HIDALGO, en fait comme présidente, décide un peu de l'ordre du jour et donc que si elle dit, je veux un CDEN, il y aura un CDEN, donc on fait là un vœu pour la galerie parce que de toute façon, elle va l'avoir qu'il y ait vœu ou pas vœu. Du coup, comme nous sommes de bonne volonté au groupe front de gauche PCF, on va le faire, parce que voilà, les combats qu'on gagne tout de suite, je suis content de les gagner mais ce deuxième vœu-là ne sert à rien ; par contre, le premier vœu, oui, il voit qui aujourd'hui dans cette enceinte se bat contre les fermetures de classes.

**Eric LEJOINDRE** : On ne va pas reprendre le débat dix fois. Je pense que l'intervention de Philippe a été très claire, la mienne aussi, et on pourra présenter les choses comme on veut. Ce qui est important, c'est que le public ait entendu l'ensemble des débats et je ne pense pas qu'ils ont entendu ce que M. BRIANT vient de dire.

Non-participation au vote pour M. NEYRENEUF.

*Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.108 à la majorité soit 15 voix pour dont 2 pouvoirs (PC-FDG/UMP-CI/NI (Mme MEHAL)), 21 voix contre dont 5 pouvoirs (PS), 8 abstentions dont 2 pouvoirs (EELV) et 1 voix ne participant pas au vote (M. NEYRENEUF)*

DELIBERATION : 18.2015.109 : Vœu du Conseil d'arrondissement du 18<sup>e</sup> à Mme la Maire de Paris concernant la fermeture de classes

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.109 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. NEYRENEUF)*

DELIBERATION : 18.2015.110 : Vœu du groupe UMP-CI à M. le Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement demandant le report des travaux d'aménagement sur le site du 2 bis, Cité de la Chapelle, dit « Bois Dormoy », jusqu'à la fin de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que le lancement d'une concertation publique sur l'avenir du Bois Dormoy.

**Pierre LISCIA** : Pour commencer, permettez-moi un peu de poésie pour faire baisser un peu la tension, je ne citerais pas Marc BLOCH mais Jacques DUTRONC qui disait, souvenez-vous : « C'était un petit jardin qui sentait bon le bassin parisien, de grâce Monsieur le promoteur, de grâce ne coupez pas mes fleurs ». Vous avez reconnu cette belle chanson de Jacques DUTRONC qui nous raconte avec émotion et avec nostalgie l'histoire d'un petit jardin détruit pour céder la place à une entrée de parking souterrain.

M. le Maire je vous propose de changer le cours de cette histoire pour qu'elle se termine bien puisque dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, nous avons la chance d'avoir justement ce petit jardin, ce petit pont ouvert au cœur du quartier Chapelle, un quartier très dense, très embouteillé, très urbanisé et très déficitaire en espaces verts.

Il s'agit de la parcelle située au 2bis, Cité de la Chapelle, appelée plus communément le Bois Dormoy que vous avez décidé de détruire pour y construire un EHPAD et une crèche. Notre opposition à ce projet n'étant pas liée à la nature de l'établissement dans le quartier puisque nous proposons d'intégrer ce projet dans le vaste chantier de Chapelle International conformément à un vœu présenté le 14 juin 2011 par mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL en Conseil d'arrondissement et d'ailleurs les élus Verts à l'époque par la voix de M. JULIEN avaient regretté leur manque de vigilance sur le vote du PLU oubliant le classement du Bois Dormoy.

M. le Maire, je veux vous faire une confidence. Je ne suis pas un partisan acharné de la végétalisation à tout prix, du verdissement à tous les étages mais je voudrais vraiment attirer votre attention sur le Bois Dormoy avec la plus grande sincérité, je l'espère. J'y vais régulièrement et ce que je vois au Bois Dormoy, je ne le vois nulle part ailleurs à Paris.

Le Bois Dormoy, c'est d'abord une micro forêt urbaine sur un espace de 1 700 m<sup>2</sup> qui s'est développé au rythme des décennies sans aucune intervention humaine, constituant ainsi un réservoir de biodiversité à protéger. C'est un véritable îlot de fraîcheur aux abords de l'axe fortement pollué que constituent les rues Marx-Dormoy et la Chapelle et dans cet environnement très minéral, c'est l'un des rares espaces de pleine terre qui permet la perméabilisation des sols, lui conférant ainsi une véritable utilité écologique.

Le Bois Dormoy, c'est aussi un lieu de partage où se côtoient tous les publics et toutes les générations. Le Bois accueille régulièrement des associations de quartiers, des élèves également des écoles maternelles et primaires Marx-Dormoy et Doudeauville pour des ateliers de découverte de la nature ; également des patients de l'hôpital Maison-Blanche dans le cadre d'un atelier d'accompagnement de personnes qui souffrent de trouble psychique pour leur proposer des activités de jardinage le tout évidemment dans un but thérapeutique et il y est fréquemment proposé une programmation culturelle gratuite et de qualité comme des concerts, des expositions, des rencontres avec des artistes, lecture de contes, conférant ainsi au Bois une véritable fonction pédagogique, sociale, culturelle qui favorise la mixité sociale et la solidarité intergénérationnelle.

Finalement, le Bois Dormoy c'est l'identité d'un quartier et de ses habitants, et d'ailleurs, c'est bien la preuve puisque la pétition lancée pour sauver le Bois Dormoy a recueilli près de 2 000 signatures. Il y a également eu un grand succès de l'appel aux dons pour financer le recours contentieux contre le permis de construire. Il y a également eu une hausse importante du nombre d'adhésion à l'association du Bois Dormoy cette année.

Au vu de tout cela, je ne vois pas comment M. le Maire, vous pouvez raisonnablement envisager de remplacer le Bois en aménageant dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement un nouvel espace vert de substitution. Honnêtement, le verdissement artificiel de quelques autres espaces que ce soit ne pourrait pas compenser la destruction du Bois Dormoy.

La destruction du Bois Dormoy et avec lui ses 160 arbres et puis une quinzaine d'espèces d'oiseaux protégés iraient à l'encontre des engagements répétés de la Maire de Paris et de vous-même Maire du 18<sup>ème</sup> en faveur de la végétalisation de Paris, de la préservation des espaces verts et de la protection de l'environnement et de la biodiversité.

M. le Maire, convenons-en, la situation d'aujourd'hui est nettement différente du contexte qui a prévalu en 2006 lors du vote du PLU et il est légitime près de 10 ans après qu'une nouvelle réflexion sur l'opportunité du projet initial soit menée. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de vous engager à suspendre tous les travaux d'aménagement qui pourraient démarrer sur le site du 2bis, Cité de la Chapelle, le Bois Dormoy, jusqu'à la fin de la procédure révision du plan local d'urbanisme et de lancer en parallèle une véritable

concertation publique sur l'avenir du Bois Dormoy. J'insiste bien sur la véritable concertation publique puisque je ne voudrais pas voir une de ces obscures réunions du comité de suivi ou tout serait décidé et acté par avance. Je vous remercie.

[Applaudissements]

**Eric LEJOINDRE** : Il y a une règle en démocratie qui veut que les assemblées ne délibèrent pas sous la pression. On délibère en public et c'est bien normal, et je ne délibère pas sous la pression ni au Conseil d'arrondissement ni en général et d'autant moins sur ce sujet sur lequel je suis particulièrement à l'aise, fort de dire la même chose et de voter la même chose depuis un certain nombre d'années sur ce sujet et de le faire avant les élections comme après les élections parce que Jacques DUTRONC, il a chanté beaucoup de chansons et pas seulement celle que vous citez, je vous rappellerai laquelle par la suite. En attendant, je vais demander à Michel NEYRENEUF de redonner la position qui est celle de la Municipalité que tout le monde connaît depuis un temps maintenant assez long et qui n'aura évolué pour des raisons à la fois d'opportunités et des raisons juridiques et techniques très lourdes qu'on ne peut pas faire semblant d'oublier, comme on ne peut pas faire semblant d'oublier ses votes.

**Michel NEYRENEUF** : Que dire après ce que vous venez dire ? Je crois que l'argument essentiel qui motive la position qui est la nôtre, c'est que tout projet d'urbanisme, quel qu'il soit, demande de toute façon un temps important pour voir sa concrétisation. Ce projet remonte à plusieurs années, voire presque dix années que l'on a commencé à réfléchir sur cette question et qu'on a mis en marche tout le dispositif qui permettait de se rendre propriétaire de la parcelle et de monter en même temps le projet d'EHPAD et de halte-garderie dont le secteur, pas simplement le secteur mais le 18<sup>ème</sup> et Paris, ont besoin.

Il se trouve que ce Bois s'est créé par la suite. Au départ, ce n'était pas cela et c'est tout à fait précis dans le vœu que c'était un territoire un peu de dépotoir pendant un certain temps et la question était de se dire aujourd'hui si ce qui était du provisoire va devenir définitif ? Cette question peut se poser pour des tas d'autres lieux ; il y a eu les Jardins d'Alice, c'est extraordinaire, ils sont installés au 40, rue de la Chapelle et quand on leur a dit : il faut partir parce que le permis de construire est prêt, ils sont partis. Il y a des friches qui sont à la Goutte-d'Or, à l'angle de la rue Léon et de la rue Myrha, il y a un terrain de pétanque, c'est vachement sympathique, ils y font même des brochettes de temps en temps et des rencontres. On va arrêter parce que des gens vont nous dire : c'est suffisamment, c'est sympa, il faut laisser cela. Il y a l'angle de la rue Stephenson et de la rue Cavé, c'est pareil. A la limite si vous voulez, le type de démarche qu'on nous proposerait de suivre ferait qu'ensuite, on risquerait de renoncer à mettre en place toutes ces friches provisoires qui font du bien mais ce que l'on doit savoir au début, ce qui a primé, c'était un projet précis d'urbanisme qui avait pour but de répondre à des besoins sociaux et de santé vitaux.

Nous dire que l'on peut en revenir complètement en arrière, on peut toujours à un moment ou à un autre se dire : on va réformer le PLU, on va rembourser, éventuellement peut-être avoir des recours par les gens qui ont vendu parce que si on change le sens du projet puis on va rembourser l'architecte, le permis de construire est déposé, puis on va rembourser Espacil, est-ce que c'est une bonne gestion de l'argent public ? Tout en sachant aussi que de dire d'un coup comme cela rapide à la fin d'une phrase, finalement, on n'est pas contre la halte-garderie mais mettez-le à Chapelle International mais à Chapelle International on met une crèche aussi et puis il y aura aussi du logement thérapeutique déjà. Donc cela veut dire qu'on nous dit : mettez-le ailleurs, donc reparti pour 10 ans. C'est ce qui motive le fait que je pense qu'un vote engage que nous avons voté tous les uns les autres, à l'unanimité, ces différentes délibérations dans l'ancienne mandature. Et comme une des dernières qui a été votée en septembre et que je ne vois pas bien comment on pourrait au jour d'aujourd'hui

raisonnablement et en étant conscient de la responsabilité qui est la nôtre de changer de braquet. Voilà pourquoi je vous appelle à ne pas voter favorablement ce vœu.

**Philippe DURAND** : C'est un mystère pour personne que les écologistes souhaitent un autre avenir pour la parcelle Bois Dormoy. Pour rappel, ce jardin partagé a été ouvert et mis en place sur proposition de Pascal JULIEN et de Fabienne GIBOUDEAUX, respectivement maires aux espaces verts à la Mairie 18<sup>ème</sup> et à celle de Paris. Dans notre dernière tribune au journal municipal, nous plaidions à nouveau la cause de cette parcelle, havre de paix et de rencontre indispensable au bien-être de tous. Je ne vais pas redévelopper tout ce qu'apporte le Bois Dormoy, il a été fait par Pierre LISCIA, mais il faut aussi quand même avoir quelques petits chiffres en tête que dans le quartier de la Chapelle, il y a 0,6 m<sup>2</sup> d'espace vert par habitant, alors que l'Organisation mondiale de la santé en préconise 10 m<sup>2</sup> par habitant. Une des grosses difficultés auxquelles on se heurte par rapport à la parcelle Bois Dormoy, c'est que cet ancien délaissé urbain, on peut faire tout ce qu'on veut mais on ne pourra pas le recréer. Changer la destination de cette parcelle, nous en avons l'opportunité avec la modification du plan local d'urbanisme. Ce qui auparavant était impossible est aujourd'hui possible. C'est pourquoi nous souhaitons classer le Bois Dormoy en espace vert protégé.

Maintenir le Bois Dormoy, c'est aller dans le sens de la COP21. C'est œuvrer au plan biodiversité de la Mairie de Paris. C'est préserver une surface de sol perméable, la rareté à Paris. C'est aller dans le sens de la politique de végétalisation mise en place par l'Hôtel de Ville.

Concernant l'EHPAD et la crèche, on ne s'oppose pas à ces équipements. Nous pensons qu'il leur est possible de trouver une autre localisation, ce qui par ailleurs est impossible pour le Bois Dormoy. Nous avons écrit en ce sens à la Maire de Paris en mars 2015. Pour l'instant, nous sommes en attente de réponse. Comme nous l'avons écrit à la Maire de Paris, cet ancien délaissé urbain est emblématique de ce que nous souhaitons voir éclore et de se perpétuer, à savoir, des espaces de respiration, des espaces verts, lieux de sociabilité et de partage qui participent au mieux vivre ensemble et à l'amélioration de la qualité de vie des populations environnantes.

Enfin, lancer une concertation publique, c'est mettre en application la démocratie participative dont on fait grand cas mais qu'on a du mal à mettre en pratique dès que le sujet s'avère délicat.

Voilà une occasion, comme nous l'avons souligné lors d'une réunion entre élus de la majorité et l'association Bois Dormoy d'essayer de trouver une solution à un problème délicat. C'est pour toute cette raison que nous voterons ce vœu.

**Gérald BRIANT** : Juste pour dire que, malgré le fait que nous aimons beaucoup Jacques DUTRONC, on ne votera pas ce vœu parce que nous avons besoin maintenant urgemment de ces structures, l'EHPAD et la crèche. Il faut que ce projet aboutisse.

**Claudine BOUYGUES** : Je me souviens dans le temps où comme une ancienne élue, lorsqu'il y avait un projet d'aménagement d'un immeuble, il y avait des palissades. Beaucoup ici et ailleurs se sont battus pour que dans ces palissades, on puisse aménager la Ville, acceptent d'aménager ou de faire aménager par les habitants des jardins partagés et ce qu'on appelle maintenant plus communément des friches.

Effectivement, je considère que cela a été une avancée. Je considère aussi que comme le disait Michel, il ne faudrait pas qu'un certain nombre de projets décidés démocratiquement, c'est-à-dire par une assemblée, je suis désolée de dire que comme élue de la République, le vote signifie quelque chose. Je pense qu'autour de cette table, le vote signifie quelque chose

pour l'ensemble des élus. Pour les habitants citoyens de la République, la participation au débat signifie quelque chose, mais le vote est un acte important de la République.

Donc, je suis pour qu'on crée chaque fois qu'on le peut des espaces verts, y compris des emprises dans les chantiers, et je souhaite vraiment qu'on continue cette méthode parce que cela a donné un peu d'oxygène dans le quartier de la Chapelle qui, comme Philippe disait, manquait beaucoup d'espaces verts. Je ne veux pas vous faire toute la liste des espaces verts aménagés dans le quartier de la Chapelle, mais je dois quand même dire qu'on a un peu progressé et certains diraient beaucoup. Donc, pour cela, je suis consciente que des projets comme ça, il en faut, il y en a, on continuera.

Mais aujourd'hui, excusez-moi, y compris dans la charge qui est la mienne comme déléguée du Maire en charge des personnes âgées, je pense que d'autres ici, y compris dans les habitants qui viennent souvent voir les élus pour des demandes de place en crèche, sont attachés à un projet qui concerne l'aménagement de berceaux pour des petits enfants, pour les personnes âgées, des places à un EHPAD, je peux vous dire que pour participer à la commission des places en résidence pour les personnes âgées, c'est un manque criant de place sur Paris que nous avons, dans la mesure où pendant longtemps, les personnes âgées de Paris, on les envoyait en banlieue parisienne. On a décidé de reprendre nos âgés avec nous, simplement quand il y a un projet voté, je demande qu'on s'en tienne à ce projet.

Ce n'est pas un désaveu de la nature, je vous assure que mes origines paysannes font que la nature, j'y tiens, et je pense qu'on ne peut pas vivre sans nature. Sauf qu'il y a quand même des règles et que, en démocratie quand il n'y a plus de règles, ce n'est plus la démocratie. Je voudrais insister sur ce point parce que l'on a vu d'autres cas dans le pays où des assemblés d'élus ont été remis en question. Je n'accepte pas cette vision de la démocratie parce que, autant que je souhaite associer les habitants de nos quartiers aux projets définis, autant je peux vous dire que ce projet, il a été débattu. Mais à partir du moment où il a été voté, je considère que c'est le vote qui fait foi. Là, je parle comme une élue ancienne qui a fait plusieurs mandats ; je n'accepte pas l'idée qu'un projet décidé dans une mandature soit remis en cause par la mandature suivante, de la même majorité quand même. Excusez-moi. Parce qu'effectivement, ce soir on a un élu de l'opposition qui vient en appui à ce projet. Parfait. Mais en l'occurrence, cela n'a pas toujours été le cas pour ce type de projet d'urbanisme général. Vous n'étiez pas là, c'est une ancienne majorité. Je crois que la continuité républicaine, ça existe.

**Pascal JULIEN** : M. LISCIA, vous avez évoqué les années 2006-2007, le PLU et vous avez cité avec raison d'ailleurs parce que, effectivement, les écologistes à l'époque n'avaient pas vu cette parcelle. Mais je vous fais remarquer que les élus de droite non plus ne l'avaient pas vu. Je ne parle pas de M. LISCIA, je parle des élus de droite qui étaient présents. Nous étions nombreux à n'avoir pas vu cette parcelle qui était invisible derrière des palissades aveugles. J'irai plus loin, il n'y avait pas d'association Bois Dormoy. L'association est née beaucoup plus tard, au moment de ce choix sur le PLU. Donc, voilà. Il faut rétablir la réalité dans tous ces aspects de ce point de vue.

D'autre part, vous avez cité DUTRONC. J'aime bien DUTRONC, mais franchement, la chanson, c'est pour s'opposer à un promoteur et à un parking. Nous ne sommes absolument pas dans ce cas de figure. Il s'agit de deux équipements qu'on aime bien, Petite enfance, et EHPAD. Donc je trouve que vous avez fait une mauvaise citation.

Ensuite, je m'adresse à Michel NEYRENEUF. Tu as donné des contre-exemples d'associations qui se sont bien comportées comme les Jardins d'Alice. Ils étaient sur un espace vert classé EVP au PLU et qui reste aujourd'hui un espace vert même si Alice n'y est plus. Donc, ta comparaison de ce point de vue ne tient pas vraiment.

De la même manière, tu cites dans la Goutte-d'Or des friches comme celle du terrain de pétanque. Mais elles n'ont rien de végétal. Toute la différence est là. C'est qu'on est ici sur un territoire qui a évolué. Tout peut évoluer.

Je fais le lien avec ton intervention Claudine, sur ce qui est la démocratie. On se connaît depuis longtemps. Je siége dans cette assemblée depuis 2001, comme toi Daniel. Et nous sommes des partenaires. On est parfois en désaccord, mais nous n'avons jamais été des adversaires. On ne peut pas soupçonner les écologistes et moi, en particulier, Mme MEES n'est pas là, mais je suis le seul écologiste à avoir fait ces trois mandatures, de ne pas respecter les lois de la République, un ligueur des droits de l'homme comme moi, je crois qu'il ne faut pas me faire ce faux procès.

Mais réfléchissons. Je ne vais pas développer, simplement je rappelle, Notre-Dame-des-Landes, Sievens, sont là pour nous rappeler que la démocratie ne peut pas se réduire simplement à une assemblée d'élus. C'est plus complexe. Même si in fine oui, il y a les arbitrages, mais nous ne demandons qu'une seule chose, chers amis : c'est que notre assemblée d'élus évolue. Nous ne remettons pas en question du tout la démocratie, la République et le suffrage universel. Nous demandons simplement que les élus prennent en compte que les besoins ont évolué. Ce qu'on ignorait il y a sept, huit ans, on ne peut plus l'ignorer aujourd'hui. Prenons cela en compte, puisque – et Philippe l'a très bien dit, mais je vais remettre une couche comme on dit et sur un ton que vous voyez, qui est tout à fait apaisé, tranquille – nous pensions et nous avons tort mais nous étions sans doute pas les seuls à le penser autour de cette table. Nous pensions qu'il n'y avait pas d'issues juridiques autres que celle de maintenir le projet tel qu'il est aujourd'hui. Nous pensions qu'on ne pouvait pas modifier le PLU et aussi changer la destination d'une DUP. Depuis novembre 2014, nous avons compris que cela est possible, même si on avait déjà quelques intuitions ; demander quand même que le dossier soit repris, combien de fois j'ai demandé qu'une démonstration juridique pointue, précise, documents à la clé, avec débats contradictoires soit faite publiquement ou en tout cas avec l'association, ce que je n'ai jamais vraiment encore pour l'instant obtenu. On le demandait depuis longtemps.

Contradiction, cher M. le Maire, il y aurait pour nous, à voter contre ce vœu. D'abord avec ce que l'on a défendu pendant notre campagne du premier tour. Ensuite, cela serait contradictoire avec la lettre qu'on a envoyée à Anne HIDALGO et qui est restée, je le regrette, sans réponse depuis trois mois. Ce n'est pas nous qui déposons ce vœu. Nous, on a choisi loyalement la voie interne, la discussion. Maintenant, ce vœu arrive. On ne veut pas être en contradiction avec le courrier qu'on a fait à Anne avec les positions qu'on a défendues jusqu'alors. Oui, nous sommes bien conscients qu'il y ait une évolution à avoir, nous souhaitons qu'elle soit collective. On ne remet pas en cause la République. On remet en cause simplement une certaine rigidité qui pense que les besoins n'évoluent pas quand il y a d'autres solutions. D'ailleurs, nous demandons simplement que soient étudiés, avec une réelle volonté et pas simplement pour faire semblant, des plans alternatifs. J'évoquais Sievens. La ministre Ségolène ROYAL a dit qu'il faut regarder le projet alternatif, même si un autre avait été voté par les institutions que je respecte autant que vous.

Nous demandons que soit examiné un autre projet. Pour cela, il faut un peu de temps encore au point où l'on en est. Cela fait depuis si longtemps qu'on attend sur un espace dont j'avais demandé comme Adjoint du Maire, M. VAILLANT, j'avais demandé à la DEV que soit fait un bilan. Ce bilan existe, de la faune et de la flore. Il montre le caractère souligné par différents orateurs qui aiment cet espace. Parce qu'il n'y a pas là eu d'espèces, il n'y a pas la grenouille, de chose qui fait qu'il faudrait tout bloquer, non, il n'y a pas ça. Mais il y a là un rassemblement de toutes les espèces. C'est rare qu'il y ait sur un tel espace une telle diversité de faune et de flore qu'on ne retrouve ailleurs dans Paris.

Voilà pourquoi pour être cohérent avec la lettre qu'on a fait avec Mme HIDALGO, avec ce qu'on a défendu pendant la campagne, avec nos convictions, et on est bien conscient qu'effectivement, et ça nous est reproché, nous avons voté toutes les délibérations, machins. Mais oui, parce qu'on croyait qu'il n'y avait pas d'autres issues juridiques. Maintenant, nous avons la conviction qu'il y a d'autres possibilités.

Tout à l'heure, sept minutes sur un autre débat, il y a eu 15 minutes de prise de parole par deux orateurs, je ne prendrais que la moitié à moi tout seul. Je ne me suis plus exprimé sur un sujet très sensible Gérald, donc je m'excuse. Je termine dans le temps qui m'est imparti pour dire pourquoi effectivement, par cohésion, nous allons voter ce vœu ici comme nous le voterons car mon groupe, on en a discuté cet après-midi au Conseil de Paris s'il devait venir au Conseil de Paris.

*[Applaudissements]*

**Eric LEJOINDRE :** Toujours pas sous pression du public, c'est une règle démocratique de base, mais applaudissez autant que vous voulez, il n'y a aucun souci. Mais d'autres sujets ont été aussi importants, engageaient aussi l'avenir de cet Arrondissement et touchaient la vie de l'ensemble des habitants du 18<sup>ème</sup> et entraînaient chez moi au moins autant de passion que celui-là.

Ma position est connue depuis le départ, je n'ai pas évolué depuis le vote unanime du Conseil d'arrondissement du 29 mai 2009.

Ensuite, il y a eu deux votes : le 9 avril 2013 et le 5 septembre 2014, pas il y a dix ans. Tous ceux qui sont autour de cette table, il n'y a pas deux ans, le 5 septembre 2014, ont voté pour que nous mettions en location le terrain par bail emphytéotique à la structure qui doit enfin aboutir à ce que cette partie de l'Arrondissement soit équipée d'un établissement pour personnes âgées dépendantes, d'une halte-garderie et d'une crèche.

Pourquoi a-t-on fait ces votes en 2009 et puis jusqu'au bout ? D'abord parce que nous avons, et je crois qu'on partage, recensé des besoins dans cet Arrondissement. Des besoins en espaces verts, Eole en est un, Luxembourg en est encore un, Alain Bachou en est encore un, il y en a encore à imaginer. Mais aussi, le besoin en équipements publics, notamment en équipements publics pour personnes âgées dépendantes dont on sait très bien et tout le monde sait, la nécessité absolue qu'il y a aujourd'hui à ce que les Parisiens puissent permettre à leur entourage qui perd en autonomie d'habiter à proximité. C'est aussi un enjeu de qualité de vie, c'est aussi un enjeu écologique. Ce n'est pas totalement utile de devoir à chaque fois qu'on doit aller rendre visite à ses anciens, faire des kilomètres et des kilomètres en voiture pour aller là où aujourd'hui sont les maisons pour personnes âgées, c'est-à-dire en banlieue.

De la même façon, les besoins en équipements de Petite enfance sont très importants dans le 18<sup>ème</sup>. Ils ne sont pas substituables, pour deux raisons. D'abord, parce qu'un projet de petite enfance, cela met du temps à se monter. Les enfants qui naissent, ils naissent maintenant. Les parents qui ont besoin de places en crèche, ils en ont besoin maintenant, pas dans dix ans. Ensuite, parce que dans toutes les autres opportunités qu'on a de créer des équipements pour Petite enfance, on le fait déjà. Notre sujet dans le 18<sup>ème</sup> pour aboutir aux résultats définitifs et au nombre de places en équipements Petite enfance qu'on doit créer, notre principal problème aujourd'hui, c'est de trouver des localisations pour ces équipements. Là, il y en a une définie depuis longtemps sur un terrain acheté dans le cadre d'une DUP, c'est-à-dire qu'on a obligé des propriétaires privés à vendre leur terrain à la Ville. On ne leur a pas demandé s'ils voulaient bien nous les vendre. On est allé à l'encontre de leur droit de propriété. Pour obliger quelqu'un à vendre son bien, il faut dire pourquoi et on a

dit pourquoi : un équipement Petite enfance et un équipement à destination des personnes âgées dépendantes, avec une partie sociale pour les personnes. Il y a également un agrément de l'ARS qui compte parce qu'on n'ouvre pas tous les jours dans Paris en Ile-de-France des établissements conventionnés. Cela a donc été décidé il y a un certain temps.

Je regrette que les procédures soient aussi longues. Enfin, elles sont ce qu'elles sont. D'ailleurs, la procédure n'est pas finie puisqu'un recours a été déposé contre le permis de construire bien légitimement et qui sera étudié par les juridictions compétentes comme on dit, qui donneront un avis.

Mais est-ce que les besoins qu'on a ressentis à l'époque, ils ont disparu ? Non. Est-ce qu'on a moins besoin d'établissements pour personnes âgées dépendantes ou moins besoin de places en crèche aujourd'hui qu'en 2009 ? Certainement pas, malgré les places de Marcadet. Tout concourt à aboutir sur un résultat aussi important. Est-ce qu'on a oublié entretemps d'augmenter un peu les espaces verts dans le 18<sup>ème</sup> ? Certainement pas. M. JULIEN y a contribué dans ses précédentes fonctions comme aujourd'hui M. DURAND sur l'ouverture à l'ensemble des publics d'espaces verts disponibles pour tous les Parisiens et pour tous les habitants du 18<sup>ème</sup>.

Nous, on n'est pas dans la même situation que sur d'autres sujets parce qu'ici, personne ne met en cause l'intérêt général. Personne ne met en cause le fait que la procédure faite a été légale et tout à fait légitime, mais on a quand même obligé à des gens à vendre leurs biens. Si on ne faisait pas l'équipement, je l'ai toujours dit et tous les juristes le disent et tout le monde le dit, si on ne remplit pas les conditions d'une DUP, elle va être remise en cause. Le PLU n'y change rien. C'est-à-dire que le bien qu'on a pris au propriétaire pouvait avoir vocation à y revenir. Je vous laisse imaginer les coûts de retour sur la procédure d'indemnisation de la structure qui a investi, forte de notre engagement unanime, pas il y a dix ans, l'année dernière. Il y aurait évidemment à indemniser pour l'ensemble des coûts qu'ils ont déjà eu à payer pour mettre en œuvre leur projet. Puis, il faudrait rendre le terrain, qu'est-ce qu'ils en feraient les propriétaires anciens ? Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on n'en sait rien.

Donc, je crois que c'est déraisonnable. Rien n'a évolué malheureusement pour ceux qui tiennent beaucoup Bois Dormoy, sur les arguments juridiques ayant conduit à notre position ni sur le fond du sujet. Je le redis qu'on a besoin de ces équipements à cet endroit, ni sur la capacité qu'il y aurait à revenir en arrière, et donc à retourner sa veste d'une certaine façon, si je puis me permettre qu'un rapport, le mien à Jacques DUTRONC aussi et qu'on prend des engagements et qu'on les vote. Je crois que ça compte. Et je dis d'autant plus que j'ai eu l'occasion avant les élections municipales de rencontrer un certain nombre de responsables de l'association de la parcelle sur laquelle doit être réalisée l'EHPAD et la crèche que j'ai dit aussi clairement ma position. Je l'ai redit à une réunion qui s'est tenue l'année dernière. Je ne vois pas ce qui peut entraîner un changement quand on prend des engagements. Il faut les tenir, les votes, ce n'est pas pour rien, ce n'est pas des non-sens. Quand on exproprie, c'est un acte légitime mais compliqué. Je n'ai jamais été exproprié mais j'imagine ce que cela peut être. Je crois que le courage parfois, c'est aussi de tenir, et en tout cas, c'est ma position. Voilà pourquoi je vous appelle à ne pas voter pour ce vœu.

*Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.110 à la majorité soit 16 voix pour dont 4 pouvoirs (UMP-CI/EELV) et 24 voix contre dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG)*



DELIBERATION : 18.2015.111 : Voeu du groupe UMP-CI à Mme la Maire de Paris et M. le préfet de police de Paris relatif au camp de réfugiés situés Place de la Chapelle

**Christian HONORE** : M. le Maire, mes chers collègues, ce qui se passe place de la Chapelle, pardonnez-moi de vous le dire aussi brutalement, mais illustre l'incohérence de votre politique. De quoi s'agit-il ?

Ce secteur subit toutes les nuisances possibles : trafic de drogues, vente à la sauvette ; les riverains manifestent comme ils le peuvent, qu'ils en ont assez, depuis quelques semaines s'est installé un campement de réfugiés. Nous savons tous ce que cela signifie ces pauvres gens qui ont subi milles mots, dont on voit à la télévision que certains ont payé de leur vie leur souci de vivre libre. Ils arrivent dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, dans ce que certains journalistes appellent un nouveau Sangatte. Là, ces gens perdus sont encore la proie de passeurs et de prédateurs qui viennent exploiter la misère humaine. Les riverains subissent tous les maux. Ils avaient exprimé leur volonté de faire en sorte que ce campement soit enlevé et avaient demandé dans un vœu de saisir les services sociaux.

Or, maladroitement, vous avez déposé un vœu au Conseil de Paris et avez dénaturé la demande des habitants, vous avez eu la maladresse de parler de droit d'asile. Je ne veux pas revenir sur les conditions du droit d'asile etc., le sujet est trop grave. Mais lorsque vous parlez dans un vœu et que vous faites la liaison entre un campement de gens maltraités, lorsqu'on voit à ce qu'on voit à la télévision, mais c'est une horreur. Il n'y a pas de mots pour exprimer ce que les gens ont vécu et ce que les survivants, parce que ceux qui arrivent place de la Chapelle sont les survivants.

Vous, par maladresse, je vous le dis sincèrement, en faisant référence au droit d'asile, quel message avez-vous passé ? Vous avez passé comme message, excusez-moi d'être aussi brutal, mais c'est de dire à ces pauvres gens, vous êtes Place de la Chapelle, et donc on fait référence au droit d'asile. Cela veut dire que les passeurs, ces salauds peuvent exploiter cette misère. Je présente du groupe un vœu qui exprime notre indignation bien entendu mais ça je veux dire que c'est superfétatoire. Nous partageons tous cette émotion. Il n'est pas question de discuter ce que vivent ces gens. Mais d'un autre côté, on ne peut pas ignorer que ça se passe dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. On ne peut pas accepter que certains des habitants subissent toutes les nuisances. Je ne dis pas que le campement est une nuisance, je dis que ça attire des nuisances.

Donc le vœu que nous vous proposons, vous avez sous les yeux les considérants, nous proposons que la Maire de Paris et le Préfet de police engagent une action vigoureuse de lutte contre les passeurs de clandestins, et que la Maire de Paris et le Préfet de police prennent les mesures nécessaires pour que soit mis un terme au camp de réfugiés Place de la Chapelle. Il s'agit d'humanité. On ne peut pas fermer les yeux et on ne peut pas accepter que sur notre territoire dans le 18<sup>ème</sup>, il faut penser aussi aux habitants qui en auront assez.

Chers collègues, vous y êtes allés. Vous voyez bien ce qui se passe Place de la Chapelle. Lorsque l'on voit des membres de la majorité dire : il faut réaménager Place de la Chapelle, mais c'est à hurler. Ce n'est pas ça qu'il faut faire. Il faut prendre le problème là où il est. Il faut penser à la fois aux réfugiés et aussi aux riverains. On ne peut pas accepter que cette situation perdure. Voilà l'objet de ce vœu, mes chers collègues.

**Eric LEJOINDRE** : C'est un sujet extrêmement sensible, notamment M. BRIANT travaille de très près à la fois avec le Préfet de police, avec les services de la Ville. Je vais lui demander

de répondre. Ce n'est pas la peine d'ailleurs de reprendre le débat sur des termes comme ils ont été pris mais il y a deux, trois choses que je rajouterais peut-être si Gérald les oublie.

**Gérald BRIANT** : Evidemment, on va dire qu'on partage votre inquiétude sur la situation. Ce n'est pas une situation qu'on subit depuis quelques semaines, malheureusement c'est des mois, vous avez vu, il y a eu des reportages télé qui ont eu lieu sur le campement. Donc, par rapport à votre demande, on a proposé un vœu qui est modifié un peu, qui garde un délibéré, c'est-à-dire vous venez de le dire, mais que soit poursuivie action vigoureuse de lutte contre les passeurs de clandestins. Après, sur la question de comment on fait aujourd'hui face à cette situation. C'est une situation difficile sur laquelle il faut éviter tout simplisme, enfin il faut voir un peu le dossier dans ses contradictions. Aujourd'hui, grâce au travail qu'on a fait, parce qu'on a fait travailler Emmaüs, il y a eu un vœu qui a débouché sur un financement de 50 000 € pour débloquer. Aujourd'hui, on a des travailleurs sociaux via Emmaüs solidarité qui ont travaillé sur le site, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on sait qu'à peu près, grosso modo, je vous la fais courte mais que la moitié relève directement du droit d'asile, et d'autres c'est plus compliqué avec l'arrivée de femmes maintenant. On est sur une situation qui devient incontrôlable, indigne, mais tout le monde, quand on passe devant tous les matins ou les habitants qui ont cette vision, c'est vraiment terrible. Donc, il y a besoin de trouver des solutions et d'essayer d'avancer sur ce dossier, parce que ne rien faire de toute façon, quand ça a commencé, il y avait une trentaine de personnes, maintenant c'est 300 personnes recensées. Donc, il y a nécessité d'agir et ce vœu que nous modifions, je crois, permet de le faire et de le donner à la bonne hauteur.

Qu'est-ce qu'il dit ce vœu ? Il dit la première chose, c'est-à-dire ce que vous avez demandé. Après, il dit que, en cas d'évacuation, parce qu'il faut aussi commencer à dire qu'il va y avoir une évacuation. D'ailleurs, il y a aussi un autre campement en cours sur Austerlitz et on est sur la même situation, quand il va y avoir évacuation, il y a risque d'y avoir en plus des effets redondants, donc à assumer l'affaire. Nous, ce qu'on dit, et je pense que le Maire du 18<sup>ème</sup> en complicité avec le cabinet de Virginie dit des choses fortes. Il dit qu'aujourd'hui, il faut travailler des solutions d'hébergement, ce qui n'est pas simple. On a eu des précédents quand il y a eu à un moment à la boulangerie et tout.

Aujourd'hui, on est sur un vrai règlement de la situation, offrir un toit le plus rapidement possible et faire que ce site ne soit plus occupé. Nous sommes là-dessus, donc je pense que c'est un vœu à mon avis qui peut nous rassembler parce que ce sont des solutions.

Je ne vous cache pas qu'il faudra aussi dire qu'aujourd'hui, il faut que l'Etat prenne plus de responsabilités, la Mairie de Paris s'est engagée, a fait beaucoup en termes humanitaires, c'est plutôt à l'Etat d'être sur ce terrain. Pour l'instant, on interpelle. C'est un vœu qui a intérêt et aurait être intérêt à porter par tout le Conseil rassemblé de manière à pouvoir aboutir. Je pense qu'on va encore en reparler au prochain Conseil d'arrondissement. Il faudra aussi après réfléchir à quelle occupation du site. Je pense que ce n'est pas une petite chose parce que cela peut éviter après des réoccupations.

**Eric LEJOINDRE** : Donc, on vous propose d'accepter le vœu tel qu'il a été amendé et qui rend aussi hommage au travail de la police puisque que la police n'est pas restée aveugle et sourde. Notamment, elle a fait une très belle affaire contre des passeurs clandestins. On peut aussi souligner, le mois d'avril dernier, il y a eu de beaux résultats policiers.

**Elisabeth BOYER** : Je ne vais pas être longue parce que la plupart des choses importantes ont été dites. Je voudrais simplement revenir sur le dernier reportage passé à la télévision. Il est catastrophique pour une raison simple. D'ailleurs, il doit interpeller tous les responsables politiques. C'est qu'il y avait quelqu'un qui représentait la Mairie. Le sentiment d'impuissance qui se dégageait tout simplement, la personne qui faisait son travail, elle était là pour

représenter la Mairie, l'impression qu'a laissée le reportage de l'impuissance complète des politiques face à ce problème. Je vous assure que cela m'a interpellée. Je me suis dit : vraiment, je suis contente que cette question soit posée aujourd'hui parce que c'est ça la chose la plus grave. C'est très grave de donner cette image d'impuissance du politique.

**Loïc LORENZINI** : Je reprendrais les termes de M. BRIANT, j'espère que nous arriverons à atterrir ensemble sur ce vœu, tellement le sujet est grave et compliqué à gérer.

Cependant, il y aurait beaucoup de choses à dire sur la forme même du vœu. C'est vrai que le premier vœu proposé ne paraît pas complètement sérieux. On commence par camp de réfugiés, ensuite on parle de campement, pour finir par passeurs de clandestins. C'est une écriture qui appartient à M. HONORE, je lui laisse, mais c'est toujours étonnant de lire les considérants et les termes employés par les vœux que vous présentez. Passons, il s'agit de ne pas de tomber dans l'angélisme et que les situations humaines vécues sur cet espace sont effectivement dramatiques et je crois que la Mairie agit depuis longtemps.

Laissez-moi simplement l'opportunité de nous interroger aussi sur la responsabilité qui est celle des pays du nord dans cette triste aventure que tentent ces personnes généralement venues des pays du sud. Je pense qu'on a une responsabilité, s'agissant aussi du dérèglement climatique. C'est un des éléments qui fera qu'à l'avenir, nous aurons de plus en plus de personnes qui devront quitter leurs lieux d'habitation. C'est aussi la forme de néocolonialisme économique qu'on continue d'imposer à ces pays du sud, qu'on maintient souvent dans une forme de colonialisme économique. C'est parfois le maintien qu'on peut apporter à certains pouvoirs dictatoriaux ou certains effets négatifs que les pays du nord ont pu avoir au sein des pays du sud. Evidemment, on doit faire notre cas de conscience pays du nord pour traiter le souci à la racine, qui est bien ce déséquilibre nord-sud.

Nous voterons le second vœu qui nous est proposé pour le groupe écologiste.

**Eric LEJOINDRE** : Le vœu préparé par Gérald s'adresse aussi au Préfet de Région qui n'était pas dans le vœu initial. Il n'y a pas d'impuissance dans la réponse qui a été la nôtre et celle des autorités. Il y a du temps, trop long, je l'accorde aisément à chacun mais compliqué, compte tenu de la complicité des phénomènes. Il y a notre volonté – et je l'assume aussi – d'assurer l'évacuation dans des conditions dignes. Pour cela, il faut que la Préfecture de Région fasse un peu plus que ce qu'elle a fait jusqu'à maintenant. J'ai bonne espoir que tout ça évolue dans les semaines qui viennent, c'est difficile d'en dire plus à ce stade. Restera la question de l'occupation de cet espace et donc il n'y a pas de contradiction, cher Christian HONORE, entre le travail que nous faisons sur le réaménagement du boulevard de la Chapelle et cette question, bien au contraire, puisque cet espace, il reste vide pour être à nouveau attractif. Là-dessus encore, je ne peux pas en dire trop ce soir, mais vous verrez dans les semaines qui viennent que tout ça aura été pensé de concert.

Est-ce que le vœu tel qu'initialement proposé par l'UMP est maintenu ou est-ce que je me vois seulement celui proposé par M. BRIANT ? Auquel cas, nous voterions contre parce qu'il y a certains nombres de considérants que nous ne pouvons pas partager, notamment ce qui laisse à penser que le fait de dire qu'il y a des demandes de droit d'asile à un endroit où tout le monde sait qu'il y a des demandeurs de droit d'asile sera un appel d'air, ce qui est à mon avis loin de la réalité.

**Christian HONORE** : Je n'ai pas bien compris la fin de votre phrase mais je maintiens que le fait que l'on parle d'un droit d'asile sur un lieu fait appel d'air. J'en suis persuadé. Je suis persuadé aussi que les passeurs utilisent ce prétexte. Nous maintenons notre vœu.

Pour le second, nous allons nous abstenir, comme nous nous sommes abstenus parce que vous reprenez exactement les mêmes termes. Bien sûr, vous dites qu'il faut évacuer le camp dans les meilleures conditions humaines possibles mais le résultat est le même.

*Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.111 à la majorité soit 8 voix pour dont 2 pouvoirs (UMP-CI) et 32 voix contre dont 7 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV).*

DELIBERATION : 18.2015.112 : Vœu du Conseil d'arrondissement à MM. le Préfet de Police et le Préfet de Région concernant le campement sous le métro La Chapelle

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.112 à la majorité soit 32 voix pour dont 7 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 8 voix ne participant pas au vote dont 2 pouvoirs (UMP-CI)*

DELIBERATION : 18.2015.113 : Vœu du groupe UMP-CI à M. le Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement concernant la sécurité et la tranquillité des Parisiens dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Ce vœu a pour but d'évoquer le sujet de la sécurité et de la tranquillité publique. Il n'y a pas une seule journée où nous ne sommes pas saisis par des habitants en direct sur le terrain dans nos permanences, par mail des problèmes de sécurité ou de tranquillité publique dans tous les quartiers du 18<sup>ème</sup>. On connaît l'incivisme, les préoccupations, d'occupations illégales de hall d'immeuble, les occupations illégales du domaine public, de la vente à la sauvette, des problèmes plus lourds, au proxénétisme, l'exploitation de femmes, notamment mineures sur nos territoires du 18<sup>ème</sup> en particulier, les trafics de drogues. On connaît tous ces problèmes lourds et structurants, qui minent la vie des habitants de nos quartiers.

On pourrait parler des Jardins d'Eole et de ce qui s'est passé il y a quelques semaines ou reprendre les propos initiaux du Maire en début de séance sur ce qui s'est passé au Grand Parquet. Bref, chaque jour nourrit malheureusement l'inquiétude et le sentiment d'insécurité et les problèmes de tranquillité publique.

Au fond, la sécurité, c'est une chaîne. Il faut plusieurs maillons. Bien sûr, la police nationale qui doit réprimer, remonter les réseaux. Il faut souvent du temps pour obtenir des résultats et il faut qu'elle puisse se concentrer sur cette mission. Ce qui veut dire qu'il faut d'autres maillons à côté. Il faut une police municipale. Il faut assumer le fait qu'un jour, Paris puisse être doté comme n'importe quelle autre grande ville de France, d'Europe et du monde, d'une police municipale, qui fasse un travail utile, complémentaire de la police nationale, à pied et à vélo, sept jours sur sept, 24 heures sur 24, dans tous les quartiers en charge de la lutte contre les incivilités. C'est ce pouvoir-là qui manque aujourd'hui à la Maire de Paris.

Je rappelle puisque l'on cite souvent des chiffres, puisque vous allez dire : les Parisiens ont voté pour nous et nous, on ne voulait pas la police municipale. Mais quand on regarde de près les études d'opinions, 75 à 80 % des Parisiens demandent une police municipale. Ce n'est pas la gauche ou la droite la police municipale. C'est une nécessité d'amélioration des conditions de vie dans nos quartiers. Puis, nous avons besoin de mettre en place de manière structurée les travaux d'intérêt général, qui soient une peine de réparation, notamment des actes d'incivilité.

J'ai soutenu ce qui a été fait par exemple sur Vélib' : « Tu casses, tu ré pares ». Mais il faut généraliser cette réponse parce que, souvent, entre le petit acte d'incivilité et un acte de délinquance plus important, il n'y a pas de réponse. Il faut qu'il y ait une réponse la plus rapide possible, la tolérance zéro, vous occupez illégalement un hall d'immeuble, vous dégradez du matériel, vous vous comportez mal avec un certain nombre de personnes autour de vous, eh bien, vous avez une peine de travaux d'intérêt général pour réparer votre faute. C'est à la fois de la répression, mais aussi de la pédagogie et de la prévention. Partout où cela a été fait, dans des villes de gauche comme de droite, en France, en Europe, et dans les quartiers où il y avait beaucoup d'insécurité et de problèmes de tranquillité publique, l'insécurité et la tranquillité publique a diminué.

Puis, il faut un autre maillon. Je sais qu'il divise la majorité mais ce maillon supplémentaire, c'est la vidéoprotection qui ne doit pas être utilisé comme un instrument dogmatique, mais comme un instrument pragmatique complémentaire d'une politique de sécurité avec la police nationale, la police municipale et travaux d'intérêt général pour mieux identifier les problèmes, ou les personnes qui posent un certain nombre de problèmes et faciliter le travail de celles et ceux en charge de la répression, notamment de la police nationale.

Je ne veux pas rentrer dans une querelle de chiffres. J'ai entendu le Premier ministre dire la semaine dernière que les chiffres aient été plutôt bons. Je ne sais pas où ceux-ci sont fabriqués. En tout cas, ils ne correspondent pas à la réalité que vivent les habitants du 18<sup>ème</sup> dans les quartiers. Je me souviens que dans la précédente mandature nationale, beaucoup disaient : les chiffres, c'est le degré zéro de la politique. Je ne crois pas. Je crois que si, on peut avoir des chiffres objectifs mais il faut qu'ils soient vraiment objectifs. J'ai entendu à la sortie des gens, ils n'étaient pas très nombreux d'ailleurs, qui ont dit : « On ne doit pas habiter les mêmes quartiers ». Cela m'a frappé, parce que cela veut dire que la vie vécue par un certain nombre de nos concitoyens ne correspond pas à ce qu'on voudrait leur faire croire que les choses vont mieux. Donc, il nous faut des outils supplémentaires, pragmatiques pour faire avancer la cause de la sécurité et la tranquillité publique, qui est une cause qui dépasse les clivages politiques, et qui doit être vraiment au cœur de notre préoccupation et de la gestion municipale et nationale.

**Eric LEJOINDRE** : Il me semble que ce débat sur la police municipale, on l'a déjà eu, ici et au Conseil de Paris, donc on va re-répondre de façon sobre. Je vais demander à Mme PROUST de donner des éléments précis sur la réalité de la situation.

J'habite dans le quartier en question, contrairement au Premier ministre, il ne peut pas habiter dans toute la France et je ne peux pas habiter dans tous les quartiers du 18<sup>ème</sup> mais en l'occurrence, j'y habite et j'ai l'occasion régulièrement, par exemple en déposant mes enfants à l'école, de parler avec les habitants des difficultés qui demeurent, mais aussi de tout ce qui a été fait, et encore une fois, ce n'est pas en caricaturant ces quartiers qu'on leur fait du bien, c'est en disant la vérité. En l'occurrence, le Premier ministre a été très précis dans ce qu'il a dit, et notamment dans les chiffres qu'il a cités, puisqu'il parlait de l'action à l'intérieur des ZSP, et qu'il a fait preuve de tout sauf d'angélisme sur le reste des sujets. D'ailleurs, j'ai trouvé très fort que, à la fois la Maire de Paris et le Premier ministre en signant un contrat de ville qui tient sur beaucoup de sujets, parlent d'abord de cette question-là. Je crois que là encore, c'est un signe de l'évolution positive dans ces questions.

**Sarah PROUST** : Avec sobriété et brièveté, je vais juste reprendre les trois maillons de la chaîne qu'évoquait M. BOURNAZEL.

D'abord sur la mise en place de la police municipale. Le débat a déjà eu lieu sous l'ancienne mandature. C'est une question politique majeure. Nous restons par principe attachés à ce que la sécurité publique demeure à Paris une compétence exclusive de l'Etat avec des

policiers formés, fidélisés. Le sujet, et nous l'avons déjà fait, le Maire et les députés l'ont fait, c'est demander à ce qu'il y ait plus d'effectifs dans l'Arrondissement. Cela a été fait à de nombreuses reprises, mais ce n'est pas le sujet de la question de la police municipale.

Sur le deuxième maillon, les travaux d'intérêts généraux. La formulation que vous évoquez est un peu compliquée à comprendre. On ne sait pas exactement ce que vous demandez, enfin disons que j'ai essayé de comprendre, vous demandez au Maire de plaider auprès de la Maire de Paris, du Préfet de police et du Gouvernement la mise en place de travaux d'intérêt général de façon plus importante. Il se trouve qu'aucun des trois acteurs que vous évoquez, ni la Maire de Paris, ni le Préfet de police, ni le Gouvernement ne peuvent prononcer des sanctions d'intérêt général. Ni les trois, ni aucun des trois.

Bref, les TGI font des sanctions pénales de plus en plus prononcées, là-dessus, nous ne pouvons tout à fait se rejoindre en considérant qu'il y a une vraie vertu aujourd'hui du TIG. D'ailleurs, à Paris au regard du fait que nous considérons que c'est une sanction pénale intéressante et qui a un certain nombre de vertus, non seulement nous en accueillons beaucoup, nous en accueillons 350 par ans, c'est-à-dire 50 % de plus qu'en 2010. Ce qui correspond, puisque vous aimez les chiffres à un tiers des TIG effectués dans l'ensemble de la capitale.

Deuxième élément, effectivement, on a mis en place la réparation pénale « Tu casses, tu ré pares » sur Vélib' dans les ateliers DECAUX. On voit que cela fonctionne bien et, du coup, nous réfléchissons à un dispositif similaire pour des dégradations dans l'espace public.

Troisième et dernier maillon que vous évoquez, la question de la vidéoprotection. On en débat à chaque Conseil municipal. Rappelons quand même que là dans le vœu, vous faites une confusion entre les demandes de caméras dans l'espace public et les demandes de caméras dans l'espace privé, ou en tout cas auprès des bailleurs. La Mairie n'est pas compétente pour installer des caméras dans les bailleurs, eux seuls ont cette compétence, que la Mairie dès l'élection de l'année dernière a pris des engagements pour poursuivre le déploiement dans une démarche que vous évoquez comme pragmatique – on se rejoindra là-dessus – proportionnée, et surtout dans le respect des exigences éthiques et d'informations qui le justifient. Comme on a l'occasion de le dire, le Maire ou moi-même, à l'ensemble des riverains lorsque nous organisons des réunions sur ces sujets, notamment avec des questions qui reviennent souvent sur la question de la vidéoprotection, elle n'est utile et efficace que si les bandes sont traitables, c'est-à-dire s'il y a un certain nombre de personnes pour les regarder et pouvoir en faire quelque chose. Donc, on voit bien sur ces trois sujets que le vœu que vous proposez ne répond pas aux enjeux de l'Arrondissement de tranquillité publique. Pour ces trois raisons, je demanderai à ce qu'il soit rejeté.

**Pascal JULIEN :** Sur la vidéosurveillance, je rigole de plus en plus parce que toutes celles et ceux, plusieurs bords politiques, ils nous avaient dit d'aller voir sur le territoire, la vidéosurveillance, ça valait mieux. On voit, cela n'a rien arrangé et ceux qui en voulaient le plus sont ceux qui hurlent le plus aujourd'hui à l'insécurité. C'est donc eux qui démontrent que la vidéosurveillance ne marche pas.

Sur le reste, nous aussi sommes contre une police municipale à Paris. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des réformes à faire. Notamment, il faudrait bien fusionner un certain nombre de services parce qu'aujourd'hui, c'est une mille-feuille à laquelle d'ailleurs les Parisiens ne comprennent rien, on ne sait pas qui fait quoi, il y aurait certainement une fusion à faire pour être plus efficaces, plus opérationnels. Mais de là à passer à une police municipale, ne serait-ce que pour une bonne raison, de peur qu'on a une police municipale, on ouvre la possibilité d'un armement qui va au-delà des armes dont dispose la police d'Etat. De ce point

de vue, on n'est pas à Montpellier ni à Béziers, on n'a pas envie d'y être et jamais on nous dira que le pistolet est notre ami. A Paris, nous n'avons pas besoin de police municipale.

**Daniel VAILLANT** : Je veux quand même rappeler à M. BOURNAZEL que bien sûr, tout le monde peut changer, tout le monde peut bouger. Qui a supprimé Sangatte pour que cela devienne une jungle ? C'est votre ami, l'ancien ministre de l'Intérieur, ancien président de la République, M. SARKOZY. Qui a supprimé la police de proximité que nous avons installée et que j'avais généralisée sur l'ensemble du territoire ? C'est le même. Au nom du fait que les policiers de proximité jouaient au ballon avec les gamins. Ce qui était un mensonge et une hérésie. Il l'a dit à Toulouse, il a même balancé le responsable de la police de proximité à Toulouse.

Les caméras, on en pense ce qu'on en veut, Pascal. Elles ont été installées, c'est vrai, avec une forme de modération et de la concertation, avec beaucoup d'éthique dans un comité d'éthique parisien, je pense que notamment dans le 18<sup>ème</sup>, la centaine de caméras installées fait son œuvre, notamment pour l'élucidation, pour empêcher des troubles graves qui existeraient sans doute, grâce à ce système de vidéoprotection, et je sais comment le commissaire BOUARD l'utilisait. Quand il voyait sur un écran des trafics à Barbès, il y allait lui-même. Donc, c'était utile. Il y a eu des arrestations grâce à cela. Est-ce que c'est la panacée? Sûrement pas. Est-ce que cela peut se substituer aux policiers qui doivent être sur le terrain pour répondre ? Non. Voilà pourquoi je n'ai pas compris non plus la baisse des effectifs du temps où vous étiez ou vos amis M. BOURNAZEL aux responsabilités, 13 000 postes au niveau national. C'est vous qui venez nous dire, il n'y en a pas assez, il faut même une police municipale.

Pourquoi il n'y a pas de police municipale à Paris ? Sans nul doute si Paris n'était pas la capitale, on l'aurait déjà. Mais il était inscrit dans le marbre de la loi, M. JULIEN avait raison de ce point de vue, qu'à Paris, seule la police nationale assure la sécurité et l'ordre public.

Les anciens Maires de Paris, Jacques CHIRAC, Jean TIBERI, Bertrand DELANOE, se sont toujours prononcés contre une police municipale à Paris. Il y en a un qui était pour. Il s'appelle DOMINATI. Si vous pensez que c'est la modernité et voulez reprendre à votre compte la proposition de Jacques DOMINATI, libre à vous.

Je pense qu'avec peut-être une rationalisation, même si Mme EL KHOMRI a contribué à ce que la DPP, la direction municipale de la police de protection n'est pas armée, c'est ce qui fait qu'on n'a pas trop d'incidents avec ce type d'équipements. L'arme est dangereuse, c'est la réalité si vous ne le savez pas. Notamment quand des policiers municipaux en seront équipés, s'ils sont face à des gangsters ou des voyous, les autres tirent. Donc, je n'incite pas les polices municipales à s'armer parce que cela se termine en général très mal.

Donc, je pense qu'à Paris, on peut améliorer encore. La coordination entre Préfet de police, Mairie de Paris à travers la DPP et des services de protection. Sans doute, mais je pense qu'il faut renforcer les moyens, et c'est vrai que depuis trois ans, on essaie de renforcer les moyens de la Préfecture de police, ils le sont encore maintenant, surtout après les événements de janvier avec les protections nécessaires et le plan Vigipirate. Mais vous suivre sur une proposition que vous avez toujours, votre formation politique, récusée de changer complètement de position sur bien des domaines... Vous changez de position. Ne vous transformez pas dans l'opposition d'hier, si vous voulez prétendre à, il faut de la responsabilité. Ce ne sont pas des sujets sur lesquels on est les uns les autres en opposition. Simplement, il ne faut pas exploiter l'insécurité, il faut la combattre. Cela nécessite des élus maîtrisés qui la combattent, de s'en donner les moyens. Evidemment, plein d'acteurs sont concernés, la police nationale, la justice, l'éducation nationale, et plein d'administrations à la fois nationales et parisiennes, mais je vous adjure, pas de police

municipale, ce serait à mon avis une dérive qui coûterait très cher aux Parisiens et à leur sécurité.

**Eric LEJOINDRE** : Je vais demander à M. BOURNAZEL s'il maintient son vœu.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Je maintiens mon vœu mais je pense que rien n'est marqué dans le marbre et que, quand il y a des problèmes, il faut de nouveaux outils et vous n'y échapperez pas parce qu'aujourd'hui, les Parisiens demandent surtout dans les quartiers du 18<sup>ème</sup> de nouveaux outils pour s'occuper vraiment de leur sécurité et leur tranquillité publique.

**Eric LEJOINDRE** : Je crois que les Parisiens et notamment ceux qui habitent dans le 18<sup>ème</sup> veulent qu'on s'occupe vraiment de leur sécurité et de leur qualité de vie et qu'on le fait mais qu'ils ne sont pas à la recherche d'une police municipale qui ne réglerait rien. Tout le monde le sait. Ce qu'il faut, c'est une police nationale fidélisée avec un commissaire dynamique et actif, avec une équipe municipale qui fait dans ses prérogatives son boulot et qui aménage le territoire.

*Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.113 à la majorité soit 8 voix pour dont 2 pouvoirs (UMP-CI) et 32 voix contre dont 7 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)*